

Commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des
Médias et des Droits des femmes du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020–2021

18 MAI 2021

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 18 MAI 2021 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (article 82 du règlement)	6
1.1	Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Adoption par les couples homosexuels: toujours un long chemin semé d'embûches».....	6
1.2	Question de M. André Antoine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Trouble de l'apprentissage du langage chez les jeunes en crèche dû aux masques».....	7
1.3	Question de Mme Valérie Delporte à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Accompagnement des enfants transgenres ou intersexes et de leur famille».....	8
1.4	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Rapport du Conseil supérieur de la santé (CSS) sur l'alimentation végétarienne»	9
1.5	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Non-marchand en enfance»	10
1.6	Question de Mme Elisa Groppi à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Décision du gouvernement de renforcer l'offre d'activités pendant l'été».....	11
1.7	Question de Mme Elisa Groppi à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Cadastre des pratiques sur la redevance demandée aux familles pour le temps de midi».....	12
1.8	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Conférence interministérielle (CIM) Droits des femmes du 7 mai»	13
1.9	Question de Mme Fatima Ahallouch à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Centres pour femmes et conférence interministérielle (CIM) Droits des femmes».....	13
1.10	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Dix ans de la signature de la Convention d'Istanbul»	15
1.11	Question de Mme Gwenaëlle Grovoniüs à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Première assemblée Alter Égales 2021».....	16
1.12	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Travaux de la première réunion de l'Assemblée pour les droits des femmes».....	16
1.13	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Appel à projets Alter Égales 2021».....	18
1.14	Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Adaptation du secteur extrascolaire liée à la réforme des rythmes scolaires»	19

1.15	Question de M. Mourad Sahli à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Phénomène de cyberharcèlement subi par les femmes»	20
1.16	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Viols et agressions sexuelles qui touchent d'abord les femmes entre 18 et 25 ans»	21
1.17	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Rapport du Conseil de l'égalité entre les femmes et les hommes (CEFH) montrant que la crise de la Covid-19 creuse les inégalités entre les hommes et les femmes».....	22
1.18	Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Influence du Plan de relance européen»	24
1.19	Question de M. Benoit Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «La Culture se tourne vers la Justice».....	25
1.20	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Action en justice du secteur culturel»	25
1.21	Question de M. Benoit Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Bilan du premier événement test en Fédération Wallonie-Bruxelles»	28
1.22	Question de M. Maxime Hardy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi des événements tests»	28
1.23	Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Organisation des événements culturels tests»	28
1.24	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Premier bilan des événements tests»	28
1.25	Question de M. Benoit Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Libraires indépendants contre Amazon: suite?»	31
1.26	Question de M. Benoit Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «“Ma commune dit oui” – soutien aux langues régionales endogènes»	32
1.27	Question de Mme Valérie Delporte à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Promotion et protection des langues régionales endogènes»	32
1.28	Question de Mme Valérie Delporte à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Place du Centre d'art vocal et de musique ancienne (CAV&MA) dans le réseau culturel namurois».....	34
1.29	Question de M. Maxime Hardy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Aides directes pour les artistes».....	34
1.30	Question de M. Michele Di Mattia à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Bilan de la crise sanitaire sur les musées de la Fédération Wallonie-Bruxelles»	34

1.31	Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Situation du musée Keramis et du Centre de la gravure et de l'image imprimée»	34
1.32	Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Accès à la culture en milieu carcéral: suivi»	37
1.33	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Pétition "Non aux créations gratuites et aux appels d'offres publics non indemnisés"»	38
1.34	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Rencontres théâtre jeune public de Huy»	39
1.35	Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Du rire à l'improvisation, ouvrons notre champ culturel!»	41
1.36	Question de Mme Fatima Ahallouch à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Foire du livre de Bruxelles 2021»	42
1.37	Question de M. Michele Di Mattia à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Centre scénique de Wallonie pour l'enfance et la jeunesse (ékla) et mesures à destination des centres scéniques»	43
1.38	Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi du museumPASSmusées»	44
1.39	Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Transposition de la directive européenne "Copyright" et problématique des "droits voisins"»	45
1.40	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Conférence interministérielle Culture (CIM Culture) du 17 mai 2021'	46
1.41	Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Finances de la RTBF»	47
1.42	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Rapport annuel d'activités 2020 de la RTBF»	47
1.43	Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Recul des recettes publicitaires de la RTBF durant la pandémie»	47
1.44	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Résultats de l'étude du marché publicitaire belge francophone»	49
1.45	Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Conclusions du rapport final relatif aux ressources publicitaires et impact des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) sur le marché belge»	49
1.46	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Développement de la couverture territoriale du DAB+ en Fédération Wallonie-Bruxelles»	51

- 1.47 Question de M. Maxime Hardy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Prise en charge du surcoût lié aux mesures Covid-19 sur les tournages»..... 52
- 1.48 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Gouvernance et financement du cinéma belge francophone» 52
- 1.49 Question de M. Jori Dupont à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Contrat de gestion de la RTBF» 54
- 1.50 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Rapport annuel 2020 du Conseil de déontologie journalistique (CDJ)»..... 55
- 1.51 Question de Mme Isabelle Emmerly à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Avant-projet de décret modifiant le décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle» 56
- 1.52 Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Mesures concernant les discours de haine – état d'avancement de la loi sur les services numériques (Digital Services Act)» 57
- 1.53 Question de M. Jori Dupont à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Action du 4 mai des délégués syndicaux des travailleurs de la RTBF» 58

Présidence de Mme Valérie Delporte, présidente.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 10h00.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Adoption par les couples homosexuels: toujours un long chemin semé d'embûches»

Mme Sabine Roberty (PS). – La Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie se tenait hier, le 17 mai. Comme nous le rappelle régulièrement l'actualité, l'homophobie demeure malheureusement une réalité dans notre société. Évoquons notamment les difficultés rencontrées par les couples de même sexe désireux d'adopter un enfant en Belgique. Une récente étude du Centre de recherche et d'information sociopolitiques (CRISP) nous apprend que, depuis 2006, seuls 26 enfants – soit à peine 5 % des adoptions – ont été confiés à des couples homosexuels. Rappelant que l'adoption est ouverte à toute personne âgée d'au moins 25 ans, l'étude montre par ailleurs que la diversité socioéconomique, culturelle et ethnique est relativement faible parmi les candidats.

L'analyse visait principalement à évaluer dans quelle mesure la loi du 18 mai 2006 modifiant certaines dispositions du Code civil en vue de permettre l'adoption par des personnes de même sexe contribue concrètement à ouvrir la voie à la parentalité adoptive de ces personnes. Les résultats de l'étude sont sans équivoque et démontrent les difficultés qui subsistent en la matière. Les parents homosexuels subissent des traitements discriminatoires, volontaires ou non, de la part d'une société encore «hétéronormée». Par exemple, 80 % des parents biologiques refusent de confier leur enfant à l'adoption à des couples homoparentaux, et ce, malgré le fait qu'un nombre croissant d'études démontrent que les enfants élevés dans des familles homoparentales ne présentent aucune déficience par rapport à des enfants grandissant avec des parents hétérosexuels.

Nous pouvons en être fiers: notre pays est l'un des plus avant-gardistes et ouverts aux droits des homosexuels, notamment sur le plan de l'adoption. Toutefois, dans la pratique, il semble que les

chances de pouvoir adopter un enfant soient toujours faibles pour les couples homoparentaux. Il est dès lors important de sensibiliser davantage la population afin de lutter contre les préjugés entourant l'homoparentalité. Comme la Cour constitutionnelle l'a rappelé dans divers arrêts, l'intérêt de l'enfant doit primer dans les procédures d'adoption et il est essentiel de rappeler que celui-ci peut être respecté aussi bien dans une famille homoparentale qu'hétéroparentale.

L'État fédéral est compétent pour déterminer les conditions, les formes ou la révocation de l'adoption. Toutefois, la Fédération Wallonie-Bruxelles a clairement son mot à dire dans ce domaine, notamment à travers l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et son service ONE Adoption. Celui-ci a notamment pour mission l'accompagnement des adoptants ainsi que l'accompagnement et l'assistance des parents souhaitant confier leur enfant à l'adoption.

Dès lors, Madame la Ministre, avez-vous pu prendre connaissance de l'étude susmentionnée et êtes-vous au fait du taux anormalement bas d'adoption par les couples de même sexe? De quels leviers dispose la Fédération Wallonie-Bruxelles pour réduire le nombre d'obstacles dans ce domaine? Une sensibilisation accrue afin de lutter contre les préjugés à l'égard des couples homoparentaux est-elle envisagée? Eu égard au nouveau contrat de gestion de l'ONE, pouvez-vous indiquer ce qui est envisagé concernant le service ONE Adoption? Dans ce cadre, le problème précité sera-t-il pris en considération? Enfin, une meilleure collaboration avec le secteur de l'aide à la jeunesse est-elle prévue?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – En Belgique, l'État fédéral est bel et bien compétent pour déterminer les conditions, les formes ou la révocation de l'adoption, alors que les Communautés sont compétentes pour l'aide, l'accompagnement et l'assistance fournis aux adoptants, aux candidats adoptants, aux adoptés, aux candidats adoptés, et aux membres de leurs familles respectives. En Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est la Direction de l'adoption de l'Autorité centrale communautaire (ACC) qui est, depuis 2015, l'administration de référence en matière d'adoption. Celle-ci relève de l'Administration générale de l'aide à la jeunesse (AGAJ) du ministère de la Communauté française. C'est donc ma collègue Valérie Glatigny, ministre de l'Aide à la jeunesse, qui a la tutelle sur le dispositif de l'adoption en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le service ONE Adoption intervient uniquement comme organisme agréé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'adoption interne, c'est-à-dire lorsque des personnes qui résident en Belgique adoptent un enfant résidant également en Belgique. Je ne peux donc répondre à votre question que sous l'angle de la pratique d'un organisme agréé parmi d'autres pour encadrer les adoptions

internes. J'ai pris connaissance de l'étude que vous mentionnez dans votre question et qui avance des taux d'adoption assez bas pour les couples de même sexe. Ces couples représentent par ailleurs 10 % des candidatures à la préparation de base à l'adoption. Ces différences entre couples homosexuels et hétérosexuels sont notamment dues, en adoption interne, aux réalités qui président à la détermination de l'adoptabilité juridique des enfants confiés à l'adoption, en particulier des enfants confiés à la demande de leurs parents de naissance.

Lorsqu'il est mandaté pour le faire, le service ONE Adoption veille à la qualité du processus d'accompagnement des parents de naissance afin que l'engagement qu'ils prennent en signant un acte notarié de consentement ne soit pas remis en cause. Parmi les éléments qui président à la sécurité du consentement figure le fait d'informer les parents de naissance du profil de candidats qui peuvent être choisis pour l'enfant qu'ils confient. Il arrive alors que des parents de naissance refusent catégoriquement que l'enfant qu'ils souhaitent confier à l'adoption grandisse dans une famille où il n'y aurait pas un papa et une maman (80 % des cas), et, plus souvent, où il n'y aurait pas deux parents (95 % des cas).

L'information des parents de naissance – et sans doute plus largement de l'opinion publique – au sujet des réalités de l'adoption homoparentale doit donc être envisagée comme une des principales raisons pour lesquelles les parents de naissance expriment un tel positionnement à l'égard de certains profils conjugaux d'adoptants. À cet égard, le rapport fait état de l'importance de médiatiser certains débats de société et la lutte contre l'homophobie. Une démarche de sensibilisation autour de l'adoption homoparentale et de ses réalités serait la bienvenue, mais il me semble difficile d'envisager que cette mission soit confiée aux organismes d'adoption. En effet, ceux-ci doivent inscrire leur action dans le cadre strict de leur fonction d'intermédiaire à l'adoption, qui consiste à assurer au mieux la sécurité de l'enfant dans le processus adoptif, et non à promouvoir la lutte contre les préjugés qui sont véhiculés dans la société à l'égard de l'adoption et de ses réalités.

Un autre facteur explicatif possible réside dans le fait que les conditions légales des pays d'origine des enfants sont généralement plus restrictives que les conditions belges. En outre, elles empêchent certaines catégories de personnes – personnes célibataires, personnes plus âgées, couples non mariés, couples de même sexe notamment – d'y mener ou d'y concrétiser un projet d'adoption.

Enfin, concernant votre question relative au contrat de gestion de l'ONE, celui-ci prévoit qu'en 2021, l'Office contribue à l'évaluation de la nouvelle réglementation menée sous l'égide de la Direction de l'adoption et analyse le statut de l'enfant en attente d'adoption en vue de veiller à ce que les autorités, et non plus les parents de naissance, déterminent le projet de vie de l'enfant.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous remercie pour ces réponses particulièrement claires et précises, Madame la Ministre. Je n'hésiterai pas à interroger la ministre Glatigny pour éclaircir cette question sous l'angle de l'Aide à la jeunesse. J'appuie évidemment votre volonté d'entreprendre une démarche de communication dans ce domaine puisque ma question évoquait la nécessité d'une sensibilisation poussée pour lutter contre les préjugés à l'égard des couples homoparentaux. Nous sommes tous d'accord sur le caractère fondamental de cette sensibilisation qui apporterait plus de clarté dans les débats. De manière générale, il me semble plus qu'urgent de faire évoluer nos représentations rétrogrades homophobes et sexistes en cette matière.

1.2 Question de M. André Antoine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Trouble de l'apprentissage du langage chez les jeunes en crèche dû aux masques»

M. André Antoine (cdH). – Depuis l'apparition de l'épidémie de la Covid-19, plusieurs mesures légitimes et bien nécessaires ont été mises en place dans toutes les crèches pour limiter la transmission du virus dans de nombreuses situations. Néanmoins, le port du masque, qui est obligatoire pour les professionnels de la petite enfance, commence à inquiéter certains spécialistes. Une étude française récente, réalisée auprès de 600 professionnels de la petite enfance, met en garde sur les conséquences du port du masque pour l'apprentissage du langage, notamment chez les enfants de dix-huit mois. Cette alerte est partagée par le pédiopsychiatre Gilles-Marie Valet: «L'enfant a besoin de comprendre et de voir que les mots sortent bien des lèvres et pas effectivement de n'importe où».

Outre le langage, le masque pourrait aussi troubler le développement de l'empathie et l'apprentissage des émotions chez les plus jeunes qui répondent, par exemple, aux sourires en observant le visage des adultes autour d'eux. Sur le terrain, les professionnels de la petite enfance se sont adaptés. Comme l'explique une étude, les professionnels de la petite enfance utilisent beaucoup plus qu'auparavant les signes non verbaux, grâce aux yeux ou aux mains, quand d'autres recourent à des masques transparents qui facilitent la lecture sur les lèvres.

Madame la Ministre, quelle est votre analyse de la situation? Au vu des récentes études alarmantes sur ce trouble de l'apprentissage dans les crèches, allez-vous prendre de nouvelles mesures afin de pallier ce problème? Plusieurs masques transparents ont été commandés en Région wallonne par l'Agence pour une vie de qualité (AViQ)

afin d'inclure au mieux les personnes sourdes et malentendantes. Ne serait-il pas opportun d'étendre ce masque inclusif aux crèches? Allez-vous lancer un marché public pour l'achat de ces masques, comme l'a fait la ministre Morreale?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, depuis le début de la pandémie, et contrairement à ce qui est pratiqué dans d'autres pays, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) n'a pas exigé le port du masque en permanence dans les milieux d'accueil. Vu les enjeux importants que vous avez rappelés au niveau du langage et de la sécurité psychique des enfants, il a été recommandé aux professionnels d'utiliser le masque uniquement lors des contacts entre adultes, notamment avec les parents en début et en fin d'accueil, ainsi que dans les contacts très rapprochés liés à un soin particulier. En ce qui concerne la suite de vos questions, j'ai déjà été interpellée sur ce sujet lors des réunions des commissions des 23 mars et 20 avril derniers et j'y ai répondu de manière circonstanciée. Je vous propose dès lors de vous référer aux réponses précédemment apportées qui contiennent toutes les réponses à vos questions d'aujourd'hui.

M. André Antoine (cdH). – Madame la Ministre, je comprends parfaitement votre réaction. J'ignorais cet élément, étant un habitué de la commission du Budget et de l'Enseignement supérieur et des Sports et non de la vôtre, ce que je regrette au vu des nombreux sujets intéressants qui y sont abordés. Je retiens que l'ONE n'a pas imposé le port du masque, mais dès lors que les puéricultrices n'ont pas été considérées comme prioritaires dans la vaccination, un grand nombre d'entre elles tentent de se protéger.

Par ailleurs, nous assistons ces derniers jours à une vague de puéricultrices touchées par la Covid-19, ce qui entraîne des fermetures de crèches. Cela explique pourquoi le port du masque transparent me semblait être une solution intéressante. Un marché public a-t-il été lancé? Car dans ce cas, de nombreuses infrastructures se seraient appuyées sur ce marché pour fournir leur personnel en masques.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Une précédente question orale posée par M. Magdalijs énumère les inconvénients liés à l'usage des masques transparents. Je vous invite à relire cette analyse intéressante portant tant sur les avantages que sur les inconvénients de ce type de masques ainsi que mes réponses à ces questions.

M. André Antoine (cdH). – Je me réjouis de lire les informations contenues dans la question de M. Magdalijs ainsi que vos réponses.

(*Mme Sabine Roberty, vice-présidente, prend la présidence*)

1.3 *Question de Mme Valérie Delporte à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Accompagnement des enfants transgenres ou intersexes et de leur famille»*

Mme Valérie Delporte (Ecolo). – Hier, nous célébrions la Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie. Le 31 mars dernier, nous célébrions la Journée internationale de la visibilité transgenre. À cette occasion, le Délégué général au droit de l'enfant (DGDE) et des associations de terrain ont voulu conscientiser les citoyens et les autorités sur l'enjeu de l'inclusion et de l'accompagnement des enfants transgenres en Fédération Wallonie-Bruxelles. Malgré les avancées dans ce domaine et les changements de mentalité, cette réalité reste encore très méconnue et suscite beaucoup d'interrogations, voire de nombreux rejets, dans la société.

Bien qu'il n'existe pas de statistiques officielles, les estimations indiquent qu'en Belgique, 1 à 3 % de la population adulte est transgenre et 25 000 à 75 000 enfants s'inscriraient dans une forme de transidentité. Il est fondamental que les acteurs institutionnels que sont l'école, les services de promotion de la santé à l'école (PSE), les centres psycho-médico-sociaux (PMS), le secteur de la jeunesse ou encore l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) prennent conscience de cette réalité et que les agents soient formés pour répondre au mieux aux questions des enfants et de leurs proches. L'association Transkids souligne que les professionnels de la santé ne sont pas formés aux transidentités et rappelle que les travaux de recherche soulignent pourtant l'importance de l'instauration de lieux d'accueil bienveillants et de professionnels formés. Transkids affirme que les conséquences de ces manquements sur la santé des enfants transgenres sont sévères, notamment au niveau de leur santé mentale, à cause du manque de structures d'accueil et de soins adaptées.

Madame la Ministre, pourriez-vous détailler les mesures prises en Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'accompagner au mieux les enfants transgenres? Quelles sont les ambitions à ce sujet? Le futur contrat de gestion de l'ONE mentionne-t-il l'accompagnement des enfants transgenres? Dans quelle mesure est-il envisagé d'intégrer davantage ces thématiques dans les cycles de formation des professionnels de l'enfance et de la santé? Quel est le soutien prévu pour les acteurs associatifs actifs dans l'accompagnement des enfants transgenres et de leurs proches? Quelles mesures sont-elles appliquées pour lutter au mieux contre les discriminations envers ces enfants?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé,

de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La question des enfants transgenres ou intersexes est un sujet complexe que nous devons traiter à travers le prisme de l'intérêt supérieur de l'enfant et qui mérite que nous prenions le temps de travailler avec le secteur et les associations actives dans ce domaine. Au sein du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, cette thématique relève davantage des compétences du ministre Daerden, chargé de l'Égalité des chances. Néanmoins, en tant que ministre de l'Enfance et des Droits des femmes, j'ai obtenu plusieurs avancées qui y sont directement liées.

D'une part, le prochain contrat de gestion de l'ONE prévoit la poursuite de la professionnalisation du secteur de l'enfance par le biais, entre autres, de la formation continue. Ce nouveau contrat de gestion invite à intensifier et à élargir les formations des professionnels de l'enfance sur de nombreux thèmes de société, y compris la transidentité et l'intersexuation ainsi que les questions liées au genre dans l'aménagement de l'espace des milieux d'accueil et dans les activités proposées aux enfants.

D'autre part, ce sujet est inclus dans la formation destinée aux enfants et aux jeunes à travers la consolidation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette mesure adoptée dans le cadre du plan «Droits des Femmes» est mise en œuvre par la ministre de l'Éducation.

Plus globalement, il est essentiel de déployer une politique de santé centrée sur les enfants, que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit comme un «état de complet bien-être physique, mental et social». Les politiques de santé participeront ainsi pleinement au développement et à l'épanouissement de l'enfant. À ce titre, la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) met l'accent sur la prévention, notamment en son article 24. C'est dans cette perspective que le rôle de l'ONE dans la lutte contre les violences basées sur le genre sera renforcé à travers son nouveau contrat de gestion.

Mme Valérie Delporte (Ecolo). – Je suis heureuse d'apprendre qu'à l'ONE, la formation continue sur les différents thèmes de société, dont la transidentité, sera renforcée. Une société formée à moins de binarité et de stéréotypes de genre générera moins de tensions et de difficultés pour les enfants présentant un développement sexuel ou identitaire différent. Il est également important de veiller à ce que les associations comme *Intersex Belgium*, *Genres Pluriels* ou encore l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) aient suffisamment de moyens pour remplir leurs missions.

(Mme Valérie Delporte, présidente, reprend la présidence)

1.4 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Rapport du Conseil supérieur de la santé (CSS) sur l'alimentation végétarienne»

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Le Conseil supérieur de la santé (CSS) a publié en avril dernier son avis n° 9945 relatif à l'alimentation végétarienne. Je vous en livre un extrait: «La consommation individuelle moyenne de viande diminue en Belgique depuis plusieurs années. Une tendance moindre semble se dessiner pour les laitages [...] Un nombre croissant de personnes supprime même totalement certains produits alimentaires d'origine animale et se tourne vers l'une ou l'autre forme de végétarisme [...] Ces changements de comportement vers une forme de végétarisme présentent des avantages environnementaux (réduction de l'empreinte carbone, biodiversité, etc.). Ils peuvent également exercer des effets sanitaires favorables en réduisant la survenue de certaines affections [...], mais exposent aussi à des risques prévisibles et donc potentiellement évitables de carence en nutriments essentiels ou d'excès en facteurs toxiques».

L'avis du CSS a pour but d'informer et de faciliter l'accompagnement des personnes dont l'alimentation est essentiellement ou totalement restreinte aux aliments végétaux. Il met en évidence le risque accru de carences qu'entraîne ce régime alimentaire chez les enfants et les femmes enceintes ou allaitantes. Une alimentation totalement végane n'est pas adaptée aux besoins des nourrissons et le soja n'est pas recommandé à la puberté, car il serait susceptible de perturber, entre autres, l'équilibre hormonal. Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cet avis?

L'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) a diverses missions transversales, comme le soutien à la parentalité et l'information des parents, la promotion de la santé et l'éducation à celle-ci, la promotion de la formation continue des acteurs des politiques de l'enfance, la réalisation de recherches ou encore l'évaluation des besoins et des expériences innovantes. Par conséquent, l'administration de l'ONE a-t-elle eu l'occasion de lire l'avis du CSS et d'informer sur les régimes basés sur les aliments végétaux? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous présenter ce qui a déjà été fait? Sinon, est-ce à l'ordre du jour?

L'ONE dispose-t-il d'outils pour informer et accompagner les parents, les enfants et les femmes enceintes ou allaitantes afin que leur régime alimentaire basé sur des aliments végétaux n'influence pas négativement leur santé? La médecine scolaire, par le biais du service de promotion de la santé à l'école (PSE) et des centres psycho-médico-sociaux (PMS), veille au bien-être et à la santé des

enfants de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À ce titre, elle est également chargée d'assurer une éducation et une sensibilisation à une alimentation saine dans les écoles. Les régimes végétariens et végétaliens sont-ils pris en compte dans ces actions?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – J'ai bien pris connaissance de l'avis du CSS relatif à l'alimentation végétarienne. Ce rapport est intéressant, car il apporte de la profondeur et de la nuance. Il permet d'adresser aux familles en quête d'une alimentation saine et équilibrée des messages de prévention ajustés aux types de végétarismes existants.

Face aux différentes pratiques végétariennes comme le flexitarisme, le lactovégétarisme ou le végétalisme, les recommandations varient. Il importe que les professionnels de la santé et les consommateurs retirent les bénéfices d'une alimentation végétarienne tout en déjouant les risques de carences des régimes les plus restrictifs. Le pôle diététique de l'ONE a participé activement à la rédaction de l'avis du CSS, qui a depuis été communiqué aux agents de l'ONE, aux conseillers pédiatres et aux gynécologues.

La problématique des risques de carences nutritionnelles des mères végétaliennes enceintes et allaitantes, ou de leur enfant, est connue, car ce régime est le plus restrictif. Pour les enfants, l'ONE déconseille les régimes très stricts comme le végétalisme. Les professionnels des consultations portent d'ailleurs déjà une attention particulière aux familles végétaliennes qu'ils reçoivent, car les enfants courent un risque plus élevé de carences pouvant avoir des conséquences sur leur développement neuromoteur.

Les professionnels des services PSE ont accès, depuis 2020, à une formation sur l'alimentation abordant le sujet du végétarisme chez l'enfant. Les équipes PSE peuvent dès lors aider les écoles dans l'élaboration de leurs projets liés à l'alimentation saine. Le bilan de santé constitue également une occasion d'aborder le sujet de l'alimentation avec les élèves. Si l'anamnèse ou l'examen révèle une source d'inquiétude concernant le comportement alimentaire ou le régime de l'élève, quel qu'il soit, le médecin orientera alors l'élève vers un professionnel adéquat.

Enfin, j'ai souhaité que la thématique de l'alimentation équilibrée et durable fasse partie intégrante du contrat de gestion de l'ONE. Le développement de comportements alimentaires sains, dans lesquels la part de légumes devient plus importante, permet de répondre à la fois aux préoccupations environnementales grâce à la réduction de l'empreinte carbone de notre alimentation, et de santé grâce à la diminution du risque d'affections comme l'obésité, le diabète ou les maladies cardio-

vasculaires. À cet effet, les écocrèches ont notamment pour objectif de proposer aux enfants une alimentation équilibrée, moins carnée, biologique, locale et de saison.

Par ailleurs, des actions de promotion d'une alimentation équilibrée et durable seront aussi déclinées transversalement dans les médias et auprès de différents lieux d'accueil et d'accompagnement, notamment dans les écoles. En collaboration avec l'Administration générale de l'enseignement (AGE), l'ONE entend favoriser l'accès à une alimentation de qualité dans les écoles, en proposant notamment des collations équilibrées, des cantines durables et en faisant la promotion de l'eau. Les outils existants de l'ONE relatifs à l'alimentation équilibrée et durable seront également mis à jour.

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces informations sur vos premières réalisations et les actions à venir. Il est essentiel de surveiller l'évolution des comportements alimentaires et de sensibiliser la population aux risques générés par une mauvaise alimentation. Les enfants et adolescents, en particulier, doivent avoir une alimentation saine et disposer de tous les nutriments nécessaires à leur bon développement.

1.5 *Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Non-marchand en enfance»*

Mme Véronique Durenne (MR). – Dans le budget initial de 2021, une provision pluriannuelle de 8 millions d'euros avait été dégagée pour de nouvelles mesures dans le secteur du non-marchand, en particulier pour renforcer les secteurs socio-sanitaires relevant de votre compétence, Madame la Ministre, et de celle de la ministre Glatigny, à savoir l'aide à la jeunesse et l'accueil de l'enfance.

Cette enveloppe correspondait aux volets «attractivité» et «tenabilité» du cahier de revendications. Pour le secteur de l'enfance, elle s'élevait à 5 millions d'euros. Le gouvernement vous avait chargée, ainsi que Mme Glatigny, de mener des discussions tripartites afin de déterminer les modalités d'affectation de ces moyens.

Où en est cette concertation avec les partenaires sociaux, et par conséquent l'utilisation de l'enveloppe de 5 millions d'euros prévue pour le renforcement des secteurs dont vous avez la charge? Un accord a-t-il été trouvé avec les partenaires sociaux?

Avez-vous déjà décidé de la façon dont cette enveloppe est ou sera utilisée? Avez-vous une idée du calendrier de cette utilisation?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, je vous confirme que les travaux relatifs à l'affectation de cette provision sectorielle sont en cours, après un démarrage difficile cependant lié au caractère inédit du cadre de travail proposé. La conclusion de ces travaux est proche.

Pour rappel, l'inscription de cette provision de huit millions d'euros dans le budget initial de 2021 avait suscité certains doutes chez les partenaires sociaux. En effet, son affectation à des mesures d'attractivité dans le secteur sociosanitaire tranchait avec la dynamique des précédents accords du secteur non marchand.

Historiquement, ces accords visent à maintenir un lien entre les conditions pécuniaires proposées aux travailleurs occupés auprès des employeurs du secteur non marchand, quel que soit le pouvoir subventionnant dont ils dépendent. Plus précisément, leur perspective est d'atteindre le barème proposé au personnel relevant des soins de santé du niveau fédéral. Le 25 février dernier, le gouvernement a affirmé sa volonté de conclure un nouvel accord s'inscrivant dans cette perspective.

Comme vous le savez, le conclave d'avril portant sur l'ajustement budgétaire de 2021 a permis de prévoir d'importants moyens en ce sens et a également prévu le financement d'une mesure de remerciement sous la forme d'une écochèque de 250 euros en faveur des travailleurs des secteurs sociosanitaires résidentiels et ambulatoires de première ligne mobilisés dans le cadre de la gestion de la crise de la Covid-19 et confrontés à un risque accru de contact avec le virus.

Comme je viens de l'évoquer, la provision relative aux mesures sectorielles actée dans le budget initial de 2021 reste bien d'actualité. Je rappelle qu'il s'agit d'une provision en vue de négociations sectorielles avec le secteur non marchand à hauteur de 8 millions d'euros récurrents affectés à des politiques sectorielles, répartis entre la ministre Valérie Glatigny et moi-même, respectivement pour trois millions d'euros pour l'aide à la jeunesse et cinq millions d'euros pour l'accueil de la petite enfance.

Les échanges ont débuté le 1^{er} mars dernier. Quatre réunions ont eu lieu et une cinquième se tiendra dans les prochains jours afin d'entrer dans des considérations plus techniques. Les échanges se sont centrés sur une proposition remise par les partenaires sociaux eux-mêmes, ciblant une mesure relative à l'amélioration de l'encadrement dans les services d'accueil spécialisés de la petite enfance, et une autre mesure destinée à financer des embauches compensatoires en contrepartie de l'octroi de jours de congé extralégaux. Ils ont également permis d'aborder la situation des accueillantes conventionnées dans l'attente d'une contractualisation de leur relation de travail, selon les mesures définies sous la précédente législature.

Après plusieurs échanges entre mon équipe et les partenaires sociaux, il semble possible d'aboutir à un accord considérant ces demandes prioritaires, que ce soit par des mesures financées dans le cadre de cette provision ou en précisant les dispositions du contrat de gestion en cours d'élaboration de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE).

Je ne manquerai pas de revenir vers vous avec des informations plus détaillées dès qu'un accord en bonne et due forme aura été conclu. Je salue d'ores et déjà l'implication des partenaires sociaux dans ce cadre de travail un peu particulier lié aux difficultés récemment rencontrées par le secteur de l'enfance.

Mme Véronique Durenne (MR). – J'ai bien noté que les travaux sont en cours. Il est vrai que, parfois, démarrer de telles discussions n'est pas facile, ce qui semble avoir été le cas ici. Un accord en bonne et due forme doit être trouvé et conclu avec les partenaires sociaux. C'est très important pour le secteur. Je reviendrai vers vous, Madame la Ministre, pour m'informer de la suite des travaux.

1.6 Question de Mme Elisa Groppi à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Décision du gouvernement de renforcer l'offre d'activités pendant l'été»

Mme Elisa Groppi (PTB). – Lors de la séance plénière du 5 mai, une députée a interrogé le ministre-président sur le projet de renforcement de l'offre d'activités pendant l'été. La décision prise par le gouvernement à ce sujet tombait à pic, car les besoins sont énormes. Lors de notre dernière réunion de cette commission, j'ai souligné qu'une partie des jeunes passeront probablement beaucoup de temps chez eux pendant l'été, aussi parce qu'ils ne pourront peut-être pas voyager. De plus, un grand nombre d'entre eux subissent un énorme retard scolaire. Par conséquent, la décision prise par le ministre-président est la bienvenue.

Madame la Ministre, disposez-vous de plus d'informations concernant le projet «Plaisir d'apprendre»? Le ministre-président a évoqué un budget de trois millions d'euros. Quelle sera la nature des activités proposées aux jeunes? Le ministre-président a apporté des réponses partielles; c'est pourquoi je vous interroge à votre tour en votre qualité de ministre chargée de l'accueil extrascolaire. Quelle sera l'articulation entre les activités purement pédagogiques, telles que le soutien scolaire, et les activités de loisirs, sportives ou culturelles? Est-ce que ce projet est proposé en soutien de l'offre de stages existante?

Comment sera réparti le budget? Ce ne sera visiblement pas sous forme d'appels à projets. Quels critères objectifs serviront à répartir la somme? Cette répartition se fait-elle par lieu ou par

commune? Concrètement, combien de personnes chaque commune pourrait-elle engager? Pour quelle période? S'agira-t-il de contrat d'une semaine ou d'un mois?

Quel sera le rôle joué par la coordination communale de l'accueil temps libre (ATL)? Comment allez-vous informer les familles de cette offre? En commission, le ministre-président a parlé de frais connexes qui pourraient éventuellement être pris en charge. De quels frais parle-t-il? Par qui seront-ils pris en charge? S'agit-il d'une participation par les communes ou fait-il référence à la somme de trois millions que j'ai évoquée? Les contacts avec les opérateurs de terrain ont-ils déjà été pris? Quels sont les retours de ces contacts? Quel sera le coût de ces activités proposées pour les jeunes et les familles?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, ma réponse sera courte, car vous avez reçu de nombreuses réponses sur l'état des travaux lors de la présentation réalisée par le ministre-président. En effet, cette initiative dénommée «Plaisir d'apprendre» est menée par le ministre-président. Elle repose sur la mobilisation des forces vives au profit de la jeunesse, notamment celles des opérateurs locaux.

Lors du conclave budgétaire, le gouvernement a dégagé un budget de trois millions d'euros pour l'organisation d'activités de remédiation couplées à des activités sportives et culturelles. Le ministre-président a dû vous dire que nous étions en train de développer cette initiative et que le travail était en cours pour en définir les modalités. Dans le cadre du travail mené par les cabinets, je suis pour ma part attentive aux implications pour les opérateurs de l'ATL et de la culture. Je veille particulièrement, d'une part, à préciser le rôle potentiel des coordinations ATL dans le dispositif proposé et, d'autre part, à définir le périmètre des activités culturelles concernées. Ce travail est en cours et il est donc malheureusement encore trop tôt pour vous donner tous les détails. Néanmoins, sachez que les cabinets y travaillent de manière très attentive et régulière.

Le ministre-président devrait présenter sous peu les modalités d'organisation de «Plaisir d'apprendre» au gouvernement. Nul doute que vous pourrez revenir rapidement vers lui une fois le dispositif arrêté et que vous trouverez alors réponse à vos questions sur ses différentes modalités.

Mme Elisa Groppi (PTB). – Le projet étant en cours, je reviendrai vers le ministre-président prochainement pour de plus amples informations.

Comme évoqué précédemment, le renforcement de l'offre extrascolaire sera bienvenu. De plus, la pluridisciplinarité, à savoir l'association d'activités sportives, ludiques et culturelles, semble également pertinente. Le gouvernement se rend compte des besoins: l'accueil extrascolaire

vient en soutien au volet scolaire. Mais je ne voudrais pas qu'on oublie de renforcer les écoles.

Hier, un élément de réponse de M. Jeholet m'a quelque peu interpellée: le ministre-président compte sur les citoyens et l'engagement de professeurs bénévoles. Il s'agit une fois de plus de faire porter le projet sur les épaules de la population, au lieu de prendre ses responsabilités.

1.7 Question de Mme Elisa Groppi à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Cadastre des pratiques sur la redevance demandée aux familles pour le temps de midi»

Mme Elisa Groppi (PTB). – Pour le PTB, la gratuité scolaire est un élément essentiel dans la lutte contre les inégalités. Afin de parvenir à cette gratuité, nous avons déposé et défendu une proposition de décret visant à rendre gratuite la surveillance durant le temps de midi.

Certaines écoles en Communauté française ont déjà réussi à instaurer la gratuité de la surveillance pendant le temps de midi. D'autres demandent quelques centimes par jour aux parents. Le tarif peut être de 20 ou 40 centimes par jour. Cependant, d'autres écoles demandent encore plusieurs euros aux parents et le tarif peut atteindre 2,80 euros rien que pour la surveillance et le potage. Au vu de ces différentes pratiques, la première chose à faire est de savoir ce que fait chaque établissement. C'est pourquoi, lors des débats que nous avons eus en commission de l'Éducation, nous avons dégagé l'idée d'établir un cadastre des pratiques en guise de première étape vers la gratuité.

Madame la Ministre, la ministre de l'Éducation m'a dit que vous vous étiez rencontrées à la fin du mois de mars afin d'aborder cette question. Quelles sont les décisions qui sont ressorties de cette réunion?

Le temps de midi dispose d'un statut flou, quelque part entre le temps scolaire et le temps extrascolaire. Ce n'est pas tout à fait du temps extrascolaire, mais ce n'est pas non plus du temps d'apprentissage à proprement parler. Le gouvernement a d'ailleurs pour volonté de clarifier ce statut et d'intégrer progressivement le temps de midi dans le temps scolaire, ce qui aura évidemment de nombreuses implications. Quoi qu'il en soit, jusqu'à ce que ce changement ait lieu, vous restez la ministre compétente en la matière puisque l'Enfance et l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) relèvent de vos compétences.

Mme Désir m'a parlé des difficultés rencontrées par l'ONE, qui n'a pas pu commencer le travail d'établissement d'un cadastre des pratiques relatives à la redevance demandée pour le temps de

midi parce que les informations nécessaires à ce travail n'étaient pas disponibles. Madame la Ministre, avez-vous fourni à l'ONE les informations qui lui manquaient pour démarrer le travail d'établissement de ce cadastre? Quel est le nouveau calendrier adopté pour cette tâche?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, la Déclaration de politique communautaire (DPC) spécifie qu'il y aura «une intégration progressive du temps de midi à l'école dans le temps dit "scolaire"» et qu'il faut «prévoir son financement». Le temps de midi n'est pas considéré comme une période extrascolaire au sens du décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire. Néanmoins, la problématique de ce moment et de son organisation est très régulièrement soulevée par les acteurs de l'accueil temps libre (ATL). La question de l'organisation et de l'encadrement du temps de midi doit être clarifiée avec l'ambition d'en faire un moment de qualité pour nos enfants et de construire une politique éducative cohérente, mêlant scolaire et extrascolaire.

Les écoles doivent devenir des lieux de vie, de participation et d'éducation au sens large, pour tous, dans une continuité et une cohérence pédagogique. Cette réflexion sur le temps de midi doit aussi nous amener à nous pencher sur la situation précaire du personnel d'accueil des écoles. Dans de nombreux établissements scolaires, le personnel qui encadre ce moment est également chargé de l'accueil du matin et du soir. J'ai la conviction que les pistes d'amélioration n'ont pas encore été explorées. Le défi est énorme et nos moyens sont limités. Cependant, des solutions innovantes pourront être trouvées au bénéfice des enfants grâce au décloisonnement et au dialogue entre l'ATL et l'école.

Toutes ces réflexions et bien d'autres ont été abordées lors de la rencontre entre mon cabinet et celui de la ministre de l'Éducation. Nos échanges ont permis de dresser la liste des éléments nécessaires au projet afin d'établir un premier cadastre du temps de midi. L'Administration générale de l'enseignement (AGE), l'ONE ainsi que l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ) ont été sollicités. Ce cadastre permettra, entre autres, de disposer de plus d'informations sur le statut du personnel encadrant, sur l'organisation des pauses méridiennes ainsi que sur les activités structurées éventuellement organisées durant ce temps. La collecte des données est en cours. Je ne suis dès lors pas encore en mesure de vous indiquer un calendrier précis, mais je continue à travailler sur cette question en concertation avec la ministre de l'Éducation.

Mme Elisa Groppi (PTB). – Madame la Ministre, je regrette que le calendrier ne soit pas précis. J'entends toutefois que les travaux ont bien

démarré. Aux différents éléments et problématiques que vous avez évoqués, à savoir les contrats précaires, le statut du personnel, l'importance de la qualité des animations proposées aux enfants durant ce moment qui est bel et bien pédagogique, j'en ajouterai un. Le temps de midi est un moment précieux. Or, les normes d'encadrement actuelles sont très insuffisantes, car, d'une part, le décret prévoit un adulte pour surveiller 99 enfants durant le temps de midi et, d'autre part, les écoles reçoivent un nombre de chèques ALE qui est inférieur au nombre d'agents engagés. Vous avez sans doute cet élément en tête également. Je vous réinterrogerai sur cette question essentielle. Établir un cadastre est un premier pas vers la gratuité.

1.8 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Conférence interministérielle (CIM) Droits des femmes du 7 mai»

1.9 Question de Mme Fatima Ahallouch à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Centres pour femmes et conférence interministérielle (CIM) Droits des femmes»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Cette crise sanitaire nous rappelle avec force les difficultés vécues par certaines familles et les dangers que courent les victimes qui vivent en permanence avec leur bourreau. Les mesures de confinement ont mis les familles sous tension. Les menaces et les violences intrafamiliales ont augmenté durant les mois de confinement. Même si les chiffres ne signifient pas automatiquement un passage à l'acte, ils attirent notre attention sur ce phénomène inquiétant. La reprise de l'école en présentiel ou des activités des clubs sportifs et mouvements de jeunesse seront certainement autant de lieux où la parole, des enfants notamment, pourra se libérer sur les violences vécues au sein des familles. C'est la raison également pour laquelle le lien avec des acteurs culturels était tellement important.

La conférence interministérielle «Droits des femmes» (CIM Droits des femmes) se réunit régulièrement autour de la question des violences faites aux femmes. Encore dernièrement, puisque vous nous annonciez une CIM Droits des femmes pour le 7 mai. Avec vos collègues, vous avez voulu créer une *task force* émanant de la CIM et élaborer un

plan d'urgence de protection des victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Pouvez-vous nous dresser un tableau des mesures prises et certainement des mises à jour décidées le 7 mai?

Il se dessine que la crise sanitaire a touché significativement les femmes. Celles-ci se trouvent très souvent en première ligne, que ce soit dans le domaine de la santé, de la prise en charge des enfants en milieu d'accueil ou dans leur foyer. À cet égard, la note réalisée par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) est une excellente base de réflexion.

Des réflexions sont-elles en cours au sein de la CIM Droits des femmes ainsi qu'au sein de votre cabinet pour analyser et contrecarrer les impacts négatifs de certaines mesures sur le public féminin?

Une réflexion genrée est-elle envisagée à cet égard? L'IEFH rappelle concrètement une méthode sous trois approches: lutter contre les discriminations, promouvoir des actions spécifiques pour l'égalité femme-homme et enfin, empêcher grâce au *gendermainstreaming* que de nouvelles politiques ou actions n'aggravent les inégalités existantes ou n'en créent de nouvelles. Est-ce une grille de lecture utilisée?

Quelles sont aujourd'hui les mesures prioritaires de la CIM? Quand seront-elles diffusées, notamment auprès des parlementaires?

Mme Fatima Ahallouch (PS). – En mai 2020, le premier centre d'accueil d'urgence pour les femmes sans logement a ouvert à Bruxelles avant de déménager dans une ancienne maison de repos à Molenbeek.

Géré par le Samusocial, le centre «Les Séquoias» offre un programme d'accueil spécifique pour accompagner les femmes seules sans solution d'hébergement et les insérer dans la société. Sans cette réinsertion, elles s'invisibilisent pour ne pas se faire violenter en rue. Il est donc très important de développer un lien social avec ce public en souffrance. D'ailleurs, entre le 1^{er} mai 2020 et le 20 avril 2021, le centre a déjà hébergé 341 femmes et en a orienté 128 vers une solution d'hébergement.

Madame la Ministre, ce lieu géré par le Samusocial est une source d'inspiration et un modèle à évaluer. Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles peut-elle s'inscrire dans ces initiatives défendant les droits des femmes – qui ont été mis à mal par les conséquences de la pandémie – en concertation avec les autres niveaux de pouvoir compétents pour le logement?

Comme vous l'évoquiez en séance plénière, une CIM Droits des femmes vient d'avoir lieu. Quel en était le programme? Et quelles sont ses conclusions?

Durant cette CIM ou les précédentes, la question de l'accueil et de l'hébergement de femmes en

difficulté a-t-elle été abordée? Y aura-t-il un soutien pour l'ouverture d'un plus grand nombre de places afin d'inscrire les femmes dans un trajet d'accompagnement social, de logement pérenne, d'autonomie et de réinsertion professionnelle?

Par ailleurs, un nouveau centre d'accueil pour les femmes victimes de violences ouvrira bientôt ses portes à Bruxelles. Dans quelle mesure la Fédération Wallonie-Bruxelles est-elle impliquée dans ce projet?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Mesdames les Députées, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire ici à plusieurs reprises, la crise a augmenté les difficultés et les violences subies par de nombreuses citoyennes.

Le 7 mai, une réunion préparatoire s'est tenue au sein de mon cabinet en vue de préparer la prochaine CIM qui aura lieu, quant à elle, le 11 juin prochain. La confusion vient d'une de mes réponses lors d'une réunion antérieure de commission. Je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Cette année, la présidence des ministres Moreale et Antoniadis met l'accent sur le harcèlement de rue, le cyberharcèlement et la précarité menstruelle. Les mesures qui seront adoptées dans ce cadre n'empêchent pas les précédentes de perdurer, notamment les dispositifs d'urgence décidés lors du premier confinement: le renforcement des lignes d'écoute, les pharmacies relais et les campagnes de sensibilisation.

Parmi les publics particulièrement précarisés par la crise se trouvent les femmes sans domicile fixe (SDF). Elles subissent de plein fouet les conséquences de la pandémie, de manière directe (en matière sanitaire), mais aussi en termes d'accueil, de suivi ou de prise en charge. C'est la raison d'être des centres comme celui organisé par le Samusocial. Ces centres sont, aujourd'hui plus que jamais, nécessaires.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a également soutenu un projet de centre pour femmes SDF. Lors de l'appel à projets «visant à lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles en contexte post-covid», lancé fin 2020, l'ASBL «l'Îlot» a reçu une subvention pour son centre d'accueil destiné aux femmes. Le premier comité d'accompagnement de ce projet a eu lieu en mars dernier. Le projet est donc bien sur les rails.

D'une manière générale, on observe un manque de centre de prise en charge pour tous les types de violences. De ce constat est née la mesure 49 du Plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes. Cette mesure prévoit la création, dans chacune des provinces, d'un centre dédié aux victimes de violences. Des projets sont en train de voir le jour à Namur, Liège, La Louvière et Bruxelles.

Nous sommes, mes collègues ministres et secrétaire d'État chargés des droits des femmes et moi-même, en discussion avec les associations de terrain pour voir quelle forme pourrait prendre ces centres de prise en charge et comment ils pourraient s'intégrer aux dispositifs existants. Pour construire le squelette de ces centres multidisciplinaires, une réunion a eu lieu la semaine dernière entre les différents cabinets et administrations. Une prochaine réunion devrait se tenir au mois de juin prochain, avec les acteurs de terrain qui viendront nous parler de leurs projets et de leur vision.

Car, une fois de plus, comme toutes les autres mesures phares des plans mis en place, il est nécessaire que ces centres multidisciplinaires travaillent en collaboration avec les associations de terrain qui travaillent chaque jour au plus près des victimes de violences.

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Madame la Ministre, j'ai bien pris note de cette correction de calendrier. Et comme vous n'avez pas évoqué les réponses à mes questions, je suppose qu'il faudra attendre la CIM. Je vous interrogerai à nouveau à ce sujet après le 11 juin.

Mme Fatima Ahallouch (PS). – Madame la Ministre, vous êtes manifestement consciente du rôle central de la prise en charge et de l'hébergement: cette question constitue l'une des difficultés majeures auxquelles doivent faire face les femmes victimes de violences et les acteurs de terrain qui leur viennent en aide.

J'entends qu'il y a un centre de prise en charge par province. J'insiste vraiment pour que l'on veuille à assurer un maillage et que l'on aille à la rencontre de ces acteurs de terrain qui s'investissent corps et âme pour tenter de sortir ces femmes de leur détresse.

L'évaluation de structures d'accueil comme celles dont nous venons de parler me semble essentielle pour avancer vers des solutions pérennes et une véritable émancipation de ces personnes.

1.10 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Dix ans de la signature de la Convention d'Istanbul»

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Dernièrement, nous avons été nombreux à dénoncer la sortie de la Turquie de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite Convention d'Istanbul. Le 11 mai dernier, nous célébrions les dix ans d'adoption de cette convention, même si la Belgique ne l'a ratifiée qu'en 2016.

En raison de sa complexité institutionnelle, la Belgique a parfois du mal à s'exprimer d'une seule et même voix et à proposer des mesures concertées entre les différents niveaux de pouvoir. Le rapport du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique (GREVIO) fait état des difficultés structurelles que rencontre notre pays à intégrer de manière transversale la question des discriminations multiples, mais aussi à appréhender l'intégralité des publics touchés par les violences. Ce rapport met également en avant une relative invisibilisation, dans le cadre des politiques menées en Belgique, des violences contre les femmes fondées sur le genre. Votre Déclaration de politique communautaire (DPC) renvoie à de multiples reprises à la lecture genrée ainsi qu'à la mise en œuvre de mesures dans l'esprit de la Convention d'Istanbul.

Madame la Ministre, concrètement, quelles sont les mesures prises au regard de cette convention? Où en sont les chantiers du Plan «Droits des femmes»? Certains chantiers aboutiront-ils à court terme? Où en est la Fédération Wallonie-Bruxelles en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations de la Convention d'Istanbul? Il est question de mesures visant à créer des nouvelles places en structures d'accueil d'urgence, de la formation des professionnels de première ligne – dont les forces de l'ordre – ou encore de l'attribution de budgets spécifiques à la prévention des discriminations et des violences. Enfin, votre gouvernement est-il attentif à l'accumulation des discriminations qui pèsent sur certaines catégories de personnes?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, la Convention d'Istanbul est le traité le plus ambitieux pour s'attaquer à la violence contre les femmes. Cette convention est novatrice, en ce sens qu'elle appréhende les violences à l'égard des femmes sous toutes leurs formes: la violence physique, sexuelle et psychologique, le harcèlement, le harcèlement sexuel, les mutilations génitales féminines, les mariages forcés, l'avortement et la stérilisation forcée notamment.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, cette convention guide chacun de nos pas, de nos plans, chacune de nos décisions pour lutter contre les violences faites aux femmes. Le Plan «Droits des femmes» et le Plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes sont basés sur les préceptes de la Convention d'Istanbul ainsi que sur les recommandations du rapport du GREVIO. Ce groupe est chargé de surveiller la mise en œuvre de la convention par les États et rappelle l'importance des fameux «4 P» dans son rapport: prévention, protection, poursuites et politiques intégrées.

En matière de prévention, nous venons de relancer la campagne «Rien ne justifie la violence conjugale» sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram et YouTube. D'autres campagnes sont en préparation et verront le jour d'ici la fin de l'année.

Parmi les compétences des autres membres du gouvernement, j'épinglerai en particulier l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS). Aujourd'hui en cours de généralisation dans les écoles, ce programme met en lumière les problématiques du genre et des violences dont sont victimes les femmes et les filles.

Par ailleurs, l'Office belge de statistique Statbel et l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) mènent conjointement une enquête importante sur les violences basées sur le genre. Celle-ci s'inscrit dans une enquête plus large, menée à l'échelle européenne. La Belgique pourra donc bientôt disposer enfin de chiffres clairs sur les violences faites aux femmes et aux filles. Comme je l'ai déjà répété plusieurs fois, une bonne connaissance du phénomène est indispensable pour améliorer les réponses que nous apportons à cette problématique. Les cabinets actifs dans la conférence interministérielle Droits des femmes (CIM Droits des femmes) se réunissent plusieurs fois par mois pour avancer sur le volet «poursuites» du rapport du GREVIO. La loi sur le harcèlement de rue et le cadre juridique sur le cyberharcèlement sont aujourd'hui à l'étude en vue d'être améliorés.

Enfin, les choses avancent également au niveau des politiques intégrées. Les spécificités institutionnelles de notre pays ont donné lieu, par le passé, à un manque de coordination entre les actions des différents niveaux de pouvoir. Aujourd'hui, grâce au fait que nous nous référons tous et toutes à la Convention d'Istanbul, l'ensemble des gouvernements de notre pays prévoit des actions et plans articulés entre les entités. Cette avancée récente mérite d'être soulignée. Je réaffirme mon soutien plein et entier à la Convention d'Istanbul. Elle a eu 10 ans le 11 mai dernier. Souhaitons-lui bon anniversaire, ainsi qu'à toutes les femmes qu'elle protège.

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Madame la Ministre, il est effectivement important que nous puissions disposer rapidement de données chiffrées pour mieux orienter les actions, envisager de les mener parfois différemment et bénéficier d'une vision globale de la situation en Belgique. J'entends bien que ces politiques s'inscrivent aussi dans un cadre européen. Comme vous le soulignez, la situation est en cours d'amélioration. Il est en effet nécessaire d'articuler les politiques entre les différents niveaux de pouvoir pour que la Convention d'Istanbul produise ses pleins effets et que toutes les recommandations puissent être appliquées. Nous avançons petit à petit et j'espère que ces dispositions seront un jour complètement intégrées.

1.11 Question de Mme Gwenaëlle Grovonius à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture,

des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Première assemblée Alter Égales 2021»

1.12 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Travaux de la première réunion de l'Assemblée pour les droits des femmes»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Gwenaëlle Grovonius (PS). – Madame la Ministre, votre cabinet a organisé le 7 mai dernier la première assemblée d'Alter Égales dans sa version 2.0. Comme vous l'avez souligné en introduction de cette rencontre virtuelle, treize féminicides ont déjà été enregistrés depuis le début de l'année en Belgique. Il est donc de notre responsabilité politique d'agir! J'en profite pour saluer le travail remarquable réalisé par toutes les associations qui œuvrent au quotidien pour améliorer et défendre les droits des femmes. Ces associations étaient massivement présentes ce 7 mai, ce qui est très encourageant pour la relance de ce dispositif.

Lors de l'assemblée d'Alter Égales, il était prévu de dégager la méthodologie de trois axes de travail – ces axes sont d'ailleurs décrits sur son site – et de créer trois groupes de travail: un pour déterminer les mesures prioritaires du plan «Droits des femmes», un autre concernant les chantiers prioritaires de la conférence interministérielle Droits des femmes 2022 (CIM Droit des femmes) ainsi qu'un groupe de réflexion sur les appels à projets d'Alter Égales. La constitution d'un comité de pilotage permettra également de suivre l'évolution du dispositif tout en y impliquant les associations. Lors de cette journée, l'intersectionnalité, qui doit demeurer au cœur des réflexions de ce comité, a été mise en avant. Je tenais à souligner l'importance de ce choix.

Quel est le bilan que vous tirez de cette première assemblée d'Alter Égales de 2021? Quels sont les résultats des votes? Comment se traduiront-ils concrètement? J'ai suivi cette journée en tant que parlementaire, mais l'information m'est parvenue par hasard, et je ne savais pas comment contribuer à ce travail. Pouvez-vous indiquer comment, en qualité de parlementaires, nous pouvons nous impliquer dans Alter Égales? Existe-t-il une volonté de scinder les réflexions du secteur associatif du travail et des échanges avec les parlementaires?

Mme Véronique Durenne (MR). – Madame la Ministre, comme vient déjà de le dire Mme Grovonius, la première réunion de l'Assemblée pour les droits des femmes, plus connue sous le nom d'Alter Égales, a eu lieu en mode virtuel le 7 mai dernier. Ce dispositif participatif entend renforcer

l'espace de dialogue entre le monde politique et les organisations de terrain impliquées dans la lutte pour les droits des femmes et l'égalité femme-homme. Il se base sur l'évaluation du dispositif précédent qui date des années 2014 à 2019.

Au programme figuraient votre introduction à la thématique, une présentation du calendrier 2021 du plan «Droits des femmes» et une présentation d'Alter Égales avec les trois groupes de travail. Ces derniers poursuivent un triple objectif: un espace de réflexion sur l'opérationnalisation de quelques mesures du plan «Droits des femmes»; un espace de réflexion pour définir les chantiers prioritaires de la CIM Droits des femmes et un espace de réflexion consacré aux appels à projets à venir de l'Assemblée pour les droits des femmes.

Qui a été invité à cette assemblée? Combien de personnes et/ou d'associations étaient-elles présentes? Quelles mesures du plan «Droits des femmes» ont-elles été plébiscitées pour être discutées au sein des groupes de travail? Quels sont les cinq projets retenus lors de cette assemblée? À quelle fréquence se réuniront les groupes de travail? Une prochaine assemblée est-elle déjà programmée?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La première assemblée d'Alter Égales a eu lieu le 7 mai. Elle a rassemblé de nombreux collectifs et associations actifs dans le domaine des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, et a réuni environ 140 personnes. Le bilan de cet événement est positif. Le nouveau dispositif, revu pour donner suite à l'évaluation menée par la Direction générale de l'égalité des chances et le Service de l'évaluation des politiques publiques, y a été présenté. Cinq associations lauréates – L'Îlot, le Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles (GAMS), l'Université des femmes, la Plateforme pour une naissance respectée et Garance – ont aussi pu présenter des projets soutenus à la suite des appels lancés en 2020. Ces projets ont suscité le plus de curiosité de la part des associations participantes.

Lors de l'assemblée, nous avons sondé l'intérêt des participants sur les différentes mesures à prendre et groupes de travail à créer. Voici donc le résultat de ces votes, qui se sont déroulés, je le rappelle, selon la règle d'une voix par association: 46 % des associations représentées ont manifesté un fort intérêt pour participer au groupe de travail destiné à identifier des chantiers prioritaires pour la CIM Droits des femmes lorsque la présidence reviendra à la Fédération Wallonie-Bruxelles, et 37 % ont trouvé l'idée de ce groupe de travail intéressante; 31 % des associations ont fait part de leur grand intérêt pour la création d'un groupe de travail centré sur les appels à projets et 35 % des associations pourraient être intéressées à participer à un tel espace de discussion.

Concernant les mesures du plan «Droits des femmes», pour lesquelles la création d'un groupe de travail dès 2021 est la plus souhaitée, la première consiste en la désignation d'une personne de référence sur les violences basées sur le genre au sein des centres psycho-médicaux-sociaux (PMS) et la dispensation d'une formation spécifique visant à mieux détecter et orienter les victimes potentielles. Cette mesure, relevant des compétences de la ministre Désir, est celle qui a suscité le plus vif intérêt, puisqu'elle a recueilli 75 % des votes.

La deuxième mesure la plus souhaitée, avec 44 % des votes, est celle qui vise à renforcer le procédé mis en place par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) pour informer les femmes enceintes de leurs droits et possibilités durant la grossesse, l'accouchement et le suivi périnatal, ainsi que pour améliorer la formation du personnel des consultations qui prennent en considération la dimension de genre. Le nouveau contrat de gestion, en cours d'adoption, mentionnera cette mesure.

À plus long terme, l'intérêt s'est porté plus particulièrement sur trois travaux qui seront menés ces prochaines années par Alter Égales. Premièrement, la campagne de sensibilisation aux rapports de pouvoir et aux stéréotypes de genre (69 % des votes). Deuxièmement, la création d'un site internet rassemblant les campagnes, recherches, statistiques et contacts en matière de lutte contre les violences (60 % des votes). Enfin, la réflexion visant à faire de la Fédération Wallonie-Bruxelles une pionnière en matière de lutte contre les publicités sexistes et hypersexualisées (47 % des votes).

Le comité de pilotage d'Alter Égales se réunit ce 18 mai pour déterminer l'organisation concrète des travaux sur la base de ces résultats. Quatre groupes de travail seront créés et se réuniront environ trois fois chacun. La date de la prochaine assemblée, qui se tiendra l'année prochaine, sera fixée prochainement.

J'ai à cœur de renforcer la participation de la société civile, c'est-à-dire des associations et des citoyens qui s'auto-organisent indépendamment de l'État et des partis politiques, à la mise en œuvre du plan «Droits des femmes». À cet effet, l'accent a été mis sur les associations de terrain. Ne faisant pas partie de la société civile, les députés ne devraient donc pas, à mon sens, participer aux votes au même titre que des acteurs de terrain. Cependant, cela ne doit pas les empêcher d'assister aux travaux pour écouter ce que les acteurs de terrain ont à dire.

Mme Gwenaëlle Grovonijs (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses et je vous rassure. Je n'ai évidemment pas participé au vote. J'avais clairement compris que la priorité était de laisser la société civile et le secteur associatif se rencontrer, débattre et exprimer leurs préférences ainsi que leurs avis sur les questions qui leur ont été posées.

En tous cas, je me réjouis de voir qu'Alter Égales, ce beau projet initié par Isabelle Simonis, est enfin à nouveau sur les rails. En effet, nous constatons qu'avec la crise sanitaire, les chiffres des violences faites aux femmes, non seulement en Belgique, mais aussi partout dans le monde, ont explosé. Derrière ces statistiques, qui sont souvent impersonnelles, il y a des vies, des enfants et des femmes victimes de violences domestiques. L'actualité nous rappelle, malheureusement chaque jour, qu'en matière de droits des femmes, rien n'est jamais acquis. Je songe aux lois contre l'avortement en Pologne, à la sortie de la Turquie de la Convention du Conseil de l'Europe du 11 mai 2011 sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), au *Sofagate* ou encore aux nombreux féminicides en Belgique. Pour rappel, 13 féminicides ont déjà eu lieu en 2021 dans notre pays. Tous ces éléments montrent combien le combat pour le droit des femmes doit être mené quotidiennement.

Je me réjouis donc de voir qu'il existe une CIM Droits des femmes, qu'il existe un plan intra-francophone et de voir qu'Alter Égales existe et fonctionne. Ce dispositif permettra à toutes les associations et tous les acteurs de la société civile de se mobiliser pour continuer la lutte. L'Assemblée pour les droits des femmes pourra se réunir à nouveau, réfléchir et agir. C'est en unissant nos forces que nous pouvons faire avancer ce combat. Je vous remercie de n'avoir pas ménagé vos efforts pour faire en sorte que ce dispositif puisse fonctionner à nouveau dans les meilleures conditions. Je continuerai à suivre avec attention l'évolution de la situation d'Alter Égales.

Mme Véronique Durenne (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse complète. Je rejoins les propos de Mme Grovonijs et me réjouis de l'avancement du dispositif Alter Égales, eu égard de l'explosion des violences faites aux femmes et aux enfants durant la crise. Ce combat n'est donc pas terminé.

1.13 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Appel à projets Alter Égales 2021»

Mme Véronique Durenne (MR). – Le dispositif Alter Égales est une assemblée participative pour les droits des femmes créée durant la législature précédente. Ce dispositif réunit des organisations féminines et féministes et se veut être un espace de dialogue entre le monde politique et les organisations de terrain. Je vous ai précédemment interrogée, Madame la Ministre, à propos d'un problème d'accessibilité du site internet d'Alter Égales; je suis ravie de constater que tout est rentré dans l'ordre.

Le 4 mai dernier, vous avez lancé l'appel à projets Alter Égales 2021. Avec un budget de 350 000 euros, les projets soutenus viseront l'amélioration de la représentation des femmes dans tous les secteurs professionnels, à tous les niveaux des instances de décision et des postes à responsabilités relevant de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cet appel part du constat que les femmes sont trop souvent minoritaires, voire absentes, dans de nombreux secteurs: le sport, les médias, la culture et même la politique. Il suffit de regarder dans notre hémicycle pour se rendre compte que les femmes ne représentent que 41 % des parlementaires.

La crise sanitaire a également eu des conséquences sur la participation des femmes au marché de l'emploi. En effet, leur présence importante dans les soins de santé, les milieux d'accueil et les écoles les a exposées davantage aux risques d'infection à la Covid-19, sans compter les conditions de travail compliquées et inédites auxquelles elles sont confrontées depuis plus d'un an.

À qui est destiné cet appel à projets? Combien de projets seront-ils sélectionnés? Quel est le budget qui sera consacré à chaque projet? Quand le jury délibèrera-t-il? Quelle sera sa composition?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, je me réjouis également que le site internet d'Alter Égales soit aujourd'hui actif et accessible et que tout soit rentré dans l'ordre. Tout au long de cette crise sanitaire, les associations ont été sur le pont pour défendre les droits des femmes, plus menacés que jamais, notamment au niveau de leur participation au marché du travail. Par ce premier appel à projets Alter Égales de la législature, je souhaite apporter un soutien conséquent à leur engagement, leur créativité, leur expertise, leur connaissance fine des besoins de terrain ainsi que leur capacité d'adaptation et d'innovation.

Concrètement, l'appel s'adresse à tout organisme public ou toute association œuvrant directement ou indirectement en faveur des droits des femmes, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de l'égalité des chances ou de la lutte contre les discriminations. Comme pour les éditions antérieures, aucun nombre de projets soutenus n'a été fixé préalablement dans l'appel à projets de 2021. Le nombre de projets sélectionnés dépendra donc du nombre de projets déposés, de leur conformité aux critères d'éligibilité et, évidemment, de leur qualité. De même, aucun montant minimum ou maximum par projet n'est fixé préalablement. Cependant, le budget total réservé à cet appel à projets, soit 350 000 euros, permettra à de nombreux projets de qualité de voir le jour.

Pour ce faire, le jury, composé de conseillères de mon cabinet et de la Direction de l'égalité des chances (DEC), analysera l'ensemble des dossiers

candidats avec la plus grande attention. Il se réunira durant la semaine du 21 juin pour délibérer. Par la suite, un espace de discussion relatif aux appels à projets sera mis sur pied. Le vote organisé lors de l'assemblée de ce 7 mai a confirmé l'intérêt des associations pour échanger à ce sujet. La teneur des échanges sera définie par lesdites associations. Le processus de construction collaborative est donc en route et je me réjouis de vivre ces travaux tout au long de cette législature.

Mme Véronique Durenne (MR). – Madame la Ministre, je vous interrogerai de nouveau après le 21 juin, date à laquelle le jury se réunira pour délibérer. Néanmoins, j'aurais voulu en connaître la composition. Sauf erreur de ma part, je n'ai pas eu la réponse à cette question.

1.14 Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Adaptation du secteur extrascolaire liée à la réforme des rythmes scolaires»

Mme Delphine Chabbert (PS). – Le secteur de l'extrascolaire ou éducation non formelle joue un rôle crucial dans le développement de l'enfant, car il stimule d'autres compétences que celles acquises dans le cadre scolaire. Il est essentiel que les enfants aient accès à ces activités pour leur épanouissement personnel, mais aussi pour leur intégration sociale. L'accueil extrascolaire assure également une continuité entre la famille et l'école et facilite la conciliation entre vies familiale et professionnelle pour les parents, d'autant plus que ce troisième milieu de vie occupe de plus en plus de place dans la vie des enfants.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le secteur de l'extrascolaire compte 430 associations qui emploient plus de 2 000 personnes pendant l'année scolaire et environ 10 000 durant l'été pour animer les plaines de jeux. Près de 550 000 enfants fréquentent ces lieux. Ces structures proposent un accueil, des animations, des activités de qualité et parfois même un accompagnement scolaire. Ce secteur joue aussi un rôle important dans la mise en œuvre d'une politique d'égalité des chances et d'intégration puisqu'une grande partie de son public est issu de milieux défavorisés ou de l'immigration. Il est donc absolument essentiel de rendre cet accueil extrascolaire de qualité accessible à tous.

L'organisation de ce secteur et la mise en œuvre concrète de ses activités sont fortement dépendantes de l'organisation du cadre scolaire et de son rythme quotidien et annuel. Un changement du calendrier et de l'emploi du temps des élèves, tel que proposé par la réforme des rythmes scolaires, affectera les activités proposées par les associations chargées de l'accueil temps libre (ATL).

La nouvelle réforme des rythmes scolaires proposée par la ministre de l'Éducation est accueillie positivement par le secteur, les professionnels de l'école et les familles qui, même si elles se posent des questions, comprennent que cette réforme respecte le rythme et donc l'intérêt de l'enfant. Néanmoins, plusieurs professionnels de l'accueil extrascolaire s'inquiètent des effets de cette réforme sur l'organisation pratique des activités en dehors de l'école. Il sera donc essentiel de faire évoluer le cadre de l'ATL simultanément à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Madame la Ministre, avez-vous réalisé une étude d'incidence de la réforme des rythmes scolaires sur l'ATL? Avez-vous rencontré le secteur pour discuter de cette réforme? Avez-vous organisé ou prévu une concertation avec la ministre de l'Éducation? Le secteur de l'extrascolaire sera-t-il prêt, dans l'organisation et dans les délais, pour mettre en œuvre cette prochaine réforme?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La réforme des rythmes scolaires me tient particulièrement à cœur. Elle relève de mes compétences en matière de droits de l'enfant, d'enfance et de santé. Depuis 1991, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles discute de la nécessité de revoir les rythmes scolaires des enfants, dans l'intérêt d'améliorer leur bien-être et de mieux respecter leur rythme biologique. Cette réforme ambitieuse se concrétise enfin et je m'en réjouis.

Le secteur de l'ATL a été consulté sur la question des rythmes annuels, comme je l'ai expliqué lors de notre réunion de commission le 4 mai dernier. Je vous invite à consulter ma réponse pour connaître les détails de cette concertation. Dès la fin du mois de mars, la ministre de l'Éducation a reçu les recommandations et avis émis lors des consultations ou remis d'initiative et entendu les préoccupations, inquiétudes et questionnements des représentants des secteurs de l'ATL. Ce n'est qu'ensuite qu'elle a commencé les échanges avec les autres membres du gouvernement.

Les points d'attention soulevés par le secteur concernent principalement l'alignement du nouveau calendrier scolaire avec l'enseignement supérieur et universitaire, ainsi que les échéances de la mise en œuvre de la réforme. Le secteur a également insisté sur l'harmonisation nécessaire entre les différentes réformes en cours, notamment la réforme de l'ATL. Il a également exprimé des craintes plus spécifiques, relatives notamment à l'adaptation des subventions des centres de vacances lors des congés d'automne et de détente ou aux locaux, infrastructures et plaines pour l'année 2023.

Le gouvernement a prévu, lors de sa réunion du 12 mai dernier, de rencontrer conjointement les mouvements de jeunesse et les centres de vacances. Il souhaite discuter avec eux de la réforme engagée

et des pistes pour réduire l'impact de cette dernière sur l'organisation de leurs activités. Le gouvernement entend également aborder les aides pouvant être octroyées à ces opérateurs, avec l'appui des Régions, des pouvoirs locaux et des gouverneurs de province. Sur le plan organisationnel, des mesures d'accompagnement de l'ATL seront définies en concertation avec le secteur avant l'entrée en vigueur de la réforme des rythmes scolaires annuels. Les différents organes d'avis de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) seront de nouveau consultés à cet égard.

La note d'orientation reprenant le projet de réforme constitue une grande avancée en faveur du bien-être à l'école et de l'adaptation des rythmes scolaires dans l'intérêt des enfants. La ministre de l'Éducation nous a impliquées, la ministre de la Jeunesse et moi-même, dans le processus dès le lancement des consultations avec les différents secteurs. Étant donné les bénéfices de cette réforme pour le bien-être et les droits des enfants, il m'a paru évident de cosigner la note d'orientation. Le dépôt d'un avant-projet de décret portant sur la réforme des rythmes scolaires annuels est prévu pour cet été, afin que le nouveau calendrier entre en vigueur en septembre 2022.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Madame la Ministre, je suis entièrement d'accord avec vous. La réforme des rythmes scolaires fait débat depuis la publication du rapport final de la commission des rythmes scolaires remis au ministre Grafé en 1991. La mise en œuvre de cette réforme est donc une excellente nouvelle. Le nouveau rythme annuel respectera davantage le rythme biologique des enfants et permettra d'améliorer leurs capacités d'apprentissage.

Il serait bon que cette réforme soit articulée avec la grande réforme ATL, qui doit revoir les modalités matérielles des subventions et les conditions d'emploi dans ce secteur. La période des vacances d'été sera réduite, ce qui aura des effets directs sur l'accueil des enfants. En outre, la réforme ATL changera la vision politique de l'accueil des enfants, puisque les milieux d'accueil seront reconnus comme un troisième lieu de vie. Les professionnels et les domaines d'activités de ce secteur, trop souvent jugés comme secondaires, seront donc revalorisés. Grâce à cette réforme, l'ATL deviendra un champ de l'éducation informelle, qui doit être aussi valorisée et valorisante que l'éducation formelle. Je reviendrai donc sur le sujet pour constater comment ces deux réformes s'articuleront.

1.15 Question de M. Mourad Sahli à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Phénomène de cyberharcèlement subi par les femmes»

M. Mourad Sahli (PS). – Le documentaire «#SalePute», diffusé sur La Première, une chaîne de la RTBF, s'interroge sur les cyberviolences contre les femmes. Les réseaux sociaux sont devenus, semble-t-il, un terrain de jeu rêvé pour ceux qui veulent déverser leur haine envers les femmes. Les journalistes Myriam Leroy et Florence Hainaut en ont déjà fait les frais. Aujourd'hui, une femme qui intervient dans les médias s'expose à un déferlement d'insultes misogynes.

Dans l'idée de décrypter ces comportements, ces deux journalistes sont allées à la rencontre de victimes qui racontent ce qu'elles ont subi en ligne. En moins d'une heure, elles dressent un état des lieux glaçant de ce qu'on peut appeler un phénomène de société. Les chiffres sont éloquentes: 73 % des femmes ont déjà été exposées à des violences sur internet.

Le cyberharcèlement fait partie de ces violences, qui elles-mêmes sont le reflet des violences subies par les femmes au quotidien. Le cyberharcèlement, loin d'être anodin, pousse ses victimes à se taire, s'effacer, disparaître de la sphère publique. Une résignation qui fait des dégâts sur la santé physique et mentale. Les harceleurs gagnent pratiquement à chaque fois, car ils ne risquent rien à insulter une femme sur internet, tant qu'ils s'abstiennent de propos racistes et antisémites. Le contrôle social et la répression sont moindres sur internet.

Selon ces journalistes, internet n'est pas à l'origine des violences contre les femmes, mais il les amplifie, notamment à travers les réseaux sociaux. Les journalistes suggèrent également une forme de retour de flamme lié à #MeToo. Elles dénoncent le fait qu'il est de plus en plus difficile d'être une femme et de s'exprimer sur les réseaux sociaux ou dans les médias. #MeToo a tellement crispé et mis en colère ceux qui se sentaient indûment cloués au pilori qu'il y a une forme de reprise de pouvoir sur les réseaux sociaux.

Par ailleurs, le documentaire montre que harceler rend populaire; un constat tout aussi inquiétant que le constat d'impunité. Les blagues sexistes remportent encore un franc succès. L'opprobre doit disparaître, ce qui implique d'éduquer non seulement les enfants, mais aussi les parents.

Au-delà du cadre juridique à élaborer, une des solutions serait de dévaloriser socialement le fait d'être misogyne. Force est de constater malheureusement que les violences physiques et les cyberviolences ont augmenté pendant la crise. Il y a donc urgence à intervenir et à lutter contre cette haine sexiste trop souvent acceptée.

Madame la Ministre, face à ce constat alarmant, certaines réponses sont apportées par le Plan «Droits des femmes», qui a été adopté par le gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles le 17 septembre 2020, afin de lutter contre les violences de ce type. La mesure 1.4.3 vise à «créer un label des productions journalistiques ou rédactions qui contribuent à la lutte contre les violences à

l'égard des femmes et contre le cyberharcèlement dans les médias». Quelles en sont les dispositions?

Une concertation des acteurs des médias, tels que l'Association des journalistes professionnels (AJP), LaPresse.be, la RTBF, les médias de proximité et les médias privés, est-elle déjà en cours? Le Plan «Droits des femmes» prévoit-il d'autres mesures pour lutter contre ce phénomène? Dans l'affirmative, sont-elles bénéfiques?

La semaine dernière avait lieu la semaine contre le cyberharcèlement sur les médias de la RTBF avec la diffusion de multiples reportages, documentaires et enquêtes, afin de sensibiliser le grand public aux dangers et conséquences de ce phénomène. En tant que ministre des Droits des femmes et des Médias, quelle lecture faites-vous de cet événement? Une sensibilisation généralisée au cyberharcèlement par les médias francophones a-t-elle été envisagée? Enfin, quels axes et leviers prioritaires sont-ils envisagés pour la mise en œuvre de mesures préventives visant à éduquer les enfants et leurs parents?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, les violences en ligne et le cyberharcèlement sont des problématiques de société provoquant des préjudices énormes. Pourtant, les réactions de la justice et de la société sont loin d'être suffisantes. Je ne peux, dans ce contexte, que saluer l'initiative de la RTBF sur cet enjeu de société essentiel.

Le Plan «Droits des femmes» permet à la Fédération Wallonie-Bruxelles de s'engager dans la lutte contre le fléau. Le Plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes (2020-2024) contient également des mesures visant à impliquer les médias dans la lutte contre les violences genrées, y compris le cyberharcèlement. Le label des productions journalistiques ou de rédactions qui contribuent à la lutte contre les violences à l'égard des femmes, notamment le cyberharcèlement dans les médias, sera effectivement créé en concertation avec les acteurs des médias. Cette discussion avec le secteur n'a toutefois pas encore été ouverte, son organisation et ses modalités pratiques devant encore être précisées.

Ce label n'est en effet pas la seule mesure prévue par le Plan. Certaines dispositions ont déjà été concrétisées: des projets portés par des associations, visant spécifiquement le harcèlement et le sexisme dans les médias, ont été financés et seront lancés dans les prochains mois. Des initiatives sont en cours: la création d'une formation en cyberdéfense destinée aux femmes, des ateliers en ligne «Genre Médias – Sexisme dans les médias, parlons-en en ligne», ainsi qu'un projet de développement d'un *safe space*, c'est-à-dire un espace sécurisé pour les femmes journalistes minorisées. La convention de l'AJP a par ailleurs été récemment modifiée afin de permettre à l'association de s'engager

dans la lutte contre le cyberharcèlement des femmes journalistes. L'AJP publiera au début du mois de juillet les résultats d'une enquête sur le cyberharcèlement, développée sous un angle intersectionnel.

Enfin, en tant que mesure préventive, l'éducation aux médias dès le plus jeune âge, intégrant la dimension du genre, est un des axes qui sera développé davantage, notamment dans le cadre du prochain plan d'éducation aux médias.

M. Mourad Sahli (PS). – Je salue l'initiative de la RTBF.

Les adversaires de la démocratie manient la violence verbale, le mensonge éhonté et la libération de la parole haineuse. Effectivement, il est toujours plus facile d'insulter derrière un écran que face à la personne concernée. Une perversion du débat de société qui s'illustre sur internet, mais qui est sans doute moins le fait des réseaux sociaux en eux-mêmes que de la triste attitude de beaucoup d'individus.

Face à cette situation, nous devons prendre toutes les mesures possibles – je salue celles énumérées dans le Plan «Droits des femmes» – pour lutter contre les violences faites aux femmes, mais aussi faire en sorte que la justice agisse rapidement.

Je reste convaincu que les combats des femmes et ceux des hommes ne peuvent aboutir que s'ils sont menés main dans la main.

1.16 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Viols et agressions sexuelles qui touchent d'abord les femmes entre 18 et 25 ans»

Mme Amandine Pavet (PTB). – D'après le rapport annuel 2020 du Centre de prévention des violences conjugales et familiales (CPVCF), les viols et agressions sexuelles touchent d'abord les femmes entre 18 et 25 ans, notamment sur les campus. Ce problème a d'ailleurs été au centre des préoccupations de plusieurs organisations étudiantes et de lutte contre les violences faites aux femmes.

Plus récemment, la page Instagram «#BalanceTonFolklore» a récolté 175 témoignages en à peine deux mois. Ces témoignages plus choquants les uns que les autres parlaient d'agressions sexuelles subies lors de guindailles. L'une des créatrices de la page témoigne en ces termes: «On se rend compte qu'on a assisté à tout cela sans vraiment comprendre ce qui se passait. Maintenant, on sait qu'il y a une véritable culture du viol dans le folklore étudiant. Non pas que ce dernier en soit le créateur, mais en tant que microsociété, le folklore répète ce qui existe déjà dans la société.»

Tous ces chiffres nous rappellent une étude de l'Université de Liège (ULiège) qui date de 2019 et qui dévoilait des chiffres révoltants: 6 % des étudiantes ont subi un viol; plus d'une étudiante sur cinq a été confrontée à une tentative de viol au cours de ses études; plus de la moitié des étudiantes ont déjà subi une agression sexuelle.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de ce rapport? En tant que ministre des Droits des femmes, quels sont vos moyens d'action pour lutter plus précisément contre les violences faites aux femmes de cette tranche d'âge? Quels échanges avez-vous eus avec la ministre de l'Enseignement supérieur sur ce sujet?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le rapport du CPVCF est interpellant. Les femmes représentent une très large majorité (91 %) des 3 278 victimes prises en charge par les centres de prise en charge des violences sexuelles (CPVS) depuis 2019. Et 91 % des auteurs étaient des hommes. Ces chiffres confirment que les agressions sexuelles sont clairement des violences liées au genre. En outre, 33 % des victimes sont des jeunes femmes dont l'âge varie entre 18 et 25 ans.

En 2020 déjà, un sondage réalisé par Amnesty International et SOS Viol et déjà évoqué au sein de cette commission révélait la persistance des violences sexuelles en Belgique: une femme sur cinq et un jeune sur quatre ont déjà subi un viol. Ces chiffres font froid dans le dos. En 2021, le viol et les violences sexuelles sont encore trop souvent banalisés.

La parole doit être libérée. Sur les campus, les jeunes femmes sont de plus en plus nombreuses à oser prendre la parole sur les violences qu'elles ont subies lors de fêtes estudiantines, de baptêmes ou dans d'autres circonstances.

Plusieurs actions sont entreprises à notre niveau pour lutter contre les violences faites aux femmes, dont certaines se focalisent sur les jeunes adultes. La ligne d'écoute SOS Viol (0800/98.100) financée par la Fédération Wallonie-Bruxelles est à disposition des victimes. Un tchat est également disponible suivant certains horaires.

Avec le déconfinement et le retour à une vie normale, il est bon de rappeler que les lieux de fêtes doivent rester des lieux de fêtes pour toutes les femmes. La mesure 1.2. du Plan «Droits des femmes» a été pensée en ce sens: elle vise à «prévenir la violence sur les lieux festifs»; le but est de «soutenir les initiatives de prévention et de prise en charge en matière de lutte contre le harcèlement et les agressions sexuelles qui surviennent lors des événements festifs (festivals et autres événements de masse)». Concrètement, il s'agit de sensibiliser – par le biais de formations, du plan «Safe attitude contre le harcèlement et les agressions (SACHA)», etc. – les organisateurs de festivals et de fêtes aux violences dont peuvent y être victimes les femmes.

Mais il s'agit aussi de leur proposer d'assurer une prise en charge des victimes sur ces lieux, de faire de la prévention primaire parmi les fêtards, de construire le lieu de fête de manière telle à réduire le risque d'agression (lumière partout, camping sécurisé, etc.).

Nous devons également donner les clés aux écoles et aux universités pour qu'elles travaillent sur ces questions. La mesure 1.7.6 du Plan «Droits des femmes» prévoit à cet effet de «soutenir les établissements d'enseignement supérieur dans la mise en œuvre d'outils ou de projets visant à mieux prévenir et, le cas échéant, encadrer les victimes de harcèlement dans l'enseignement supérieur et la recherche».

Nous envisageons aussi des campagnes à destination des auteurs de violences, tout comme un soutien à la création d'ateliers d'autodéfense féministes, ainsi qu'une étude sur le cyberharcèlement subi par les jeunes, principalement les jeunes filles.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Ces chiffres et ces témoignages font effectivement froid dans le dos. En plus du désastre sur la vie de ces jeunes femmes, sur leur corps, sur leurs études, sur leur esprit, je constate qu'il existe toujours un frein à porter plainte par peur de ne pas être crues ou par crainte de ne pas voir les agresseurs poursuivis en justice.

À ce niveau, le gouvernement peut faire beaucoup plus, à travers des campagnes de sensibilisation. Le Plan «Droits des femmes» évoque une large campagne qui est prévue à partir de septembre 2020. Le gouvernement devrait également soutenir et créer des cellules dans les écoles. Même si de telles cellules existent dans certaines écoles, elles disposent de trop peu de moyens pour répondre à toutes les demandes. Beaucoup d'écoles ne disposent d'ailleurs pas d'une telle cellule pour accompagner les victimes, non seulement pour les inciter à porter plainte, mais aussi pour apaiser le traumatisme qu'elles ont subi. Je réclame clairement la création, dans chaque école, d'une cellule d'accompagnement pour les victimes des violences faites aux femmes et une coordination générale entre ces cellules dans les écoles supérieures et universitaires. Le besoin est véritablement criant! Je reviendrai sur cette question parce que ces femmes et ces étudiantes espèrent des mesures plus concrètes et ambitieuses.

1.17 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Rapport du Conseil de l'égalité entre les femmes et les hommes (CEFH) montrant que la crise de la Covid-19 creuse les inégalités entre les hommes et les femmes»

Mme Isabelle Emmery (PS). – Le Conseil bruxellois de l'égalité entre les femmes et les hommes (CEFH) a publié dernièrement un rapport dans lequel «19 chiffres chocs» montrent l'impact inégalitaire de la crise au détriment des femmes. Celles-ci sont pourtant au cœur de la gestion de cette crise. Selon le rapport, ces inégalités concernent l'emploi, la sécurité, la santé et l'insécurité des moyens de subsistance.

Ce constat démontre encore une fois que la pandémie a des conséquences indirectes sur les droits. Il témoigne aussi d'un recul de l'égalité entre les hommes et les femmes. Ce constat n'est pas nouveau. Comme le Bureau fédéral du plan avait déjà pu l'observer, la qualité de la santé mentale a surtout reculé chez les femmes en raison notamment de leur surreprésentation au sein des métiers de contacts et de soins, métiers fortement touchés par la crise, et de la situation socioéconomique plus précaire des cheffes de ménage des familles monoparentales. Ainsi, le rapport montre qu'«à Bruxelles, 86 % des familles monoparentales ont une maman à leur tête et [que] ces familles sont à haut risque de pauvreté».

De plus, depuis son début, la crise a exacerbé les violences faites aux femmes avec une augmentation, dans le sud de Bruxelles, de 30 % du nombre des plaintes pour violences entre partenaires, avec parfois une prise en charge plus compliquée des victimes due aux restrictions sanitaires. Cette situation est également similaire dans d'autres grandes villes de notre Fédération.

Il convient également de s'interroger sur l'impact qu'ont eu et qu'ont encore sur les femmes les mesures de confinement et la fermeture des garderies, écoles et commerces ou encore le télétravail. La précarisation et la vulnérabilité des femmes se sont également accrues à cause de la charge mentale liée au travail invisible et découlant des responsabilités socialement dévolues aux femmes, mises encore à plus rude épreuve pendant la crise. Celles-ci se retrouvent généralement en première ligne dans la gestion des tâches ménagères, parentales et familiales. Et la journée mondiale du travail invisible, le 6 avril dernier, nous rappelle qu'il faut combattre ce phénomène et valoriser ce travail.

Ces divers constats nous rappellent également l'importance d'agir au quotidien pour les droits des femmes. Il nous incombe dès lors d'exécuter de manière efficace et transversale les mesures du Plan «Droits des femmes» largement discuté dans notre Parlement.

De plus, comme le souligne le Conseil, beaucoup de crises renforcent les inégalités entre les femmes et les hommes. C'est notamment le cas de celle de 2008 à la suite de laquelle les politiques de relance de l'époque ont très peu pris en compte cet aspect généré de l'impact de la crise. Il sera donc important de prévoir des solutions pour lutter contre l'accroissement des inégalités de genre avec, comme le propose le rapport, des initiatives telles

que le renfort des mesures de soutien en faveur des familles monoparentales ou encore des mesures pour la lutte contre les violences intrafamiliales et les féminicides. Comme le disait Simone de Beauvoir, «n'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise (...) pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant.»

En tant que ministre des Droits des femmes, quel regard politique portez-vous sur ce constat? Une stratégie de sortie de crise sous le prisme du genre sera-t-elle envisagée par notre pays et par la Fédération Wallonie-Bruxelles en particulier? Des moyens supplémentaires seront-ils mis à disposition par le gouvernement pour contrer, notamment auprès des cheffes de familles monoparentales, les phénomènes d'inégalités entre les hommes et les femmes, phénomènes amplifiés par la crise? Comment envisage-t-on de mettre en lumière le travail invisible et ses conséquences sur la charge mentale qui touchent majoritairement les femmes?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le rapport du CEFH relatif à l'impact de la Covid-19 sur les inégalités de genre à Bruxelles fournit de précieuses recommandations. Les différentes études et rapports nous permettent en effet d'alimenter notre travail et de tenir nos informations à jour. Le fil conducteur de ce rapport est le développement d'«une politique genrée forte, globale, transversale et intersectionnelle». Il s'agit d'un objectif essentiel, dont le rapport fait d'ailleurs sa première recommandation. Je me retrouve dans cette formulation et mets en œuvre cette maxime dans l'élaboration et la mise en œuvre de mes politiques.

En mesurant mieux les impacts négatifs de la crise sanitaire sur les droits des femmes, nous ne pouvons pas faire l'impasse, aujourd'hui encore plus qu'hier, sur l'intégration du genre dans les stratégies de sortie de crise que nous mettons en œuvre. C'est pour cette raison que les fiches du Plan pour la reprise et la résilience (PRR) de toutes les entités belges, y compris donc la Fédération Wallonie-Bruxelles, ont été passées en revue par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH), qui a évalué leur «impact genre».

L'an dernier déjà, nous avons dégagé des moyens complémentaires qui ont permis de subventionner vingt associations actives dans la lutte contre les violences faites aux femmes, pour un montant total de 305 000 euros. Nous avons par ailleurs également renforcé notre soutien à l'ASBL SOS Viol. Elle a pu étendre les plages horaires de son numéro vert et organiser un service de *tchat* afin que les victimes de violences sexuelles puissent dialoguer de manière anonyme. Cette année, le budget spécifiquement dédié aux droits des femmes a été augmenté de 20 % lors de la constitution du budget initial 2021. Il a encore été relevé de 10 % à l'issue du conclave budgétaire qui s'est tenu dernièrement.

En outre, la trajectoire budgétaire du contrat de gestion de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), également élaborée lors de ce conclave, dote les politiques de l'enfance de moyens supplémentaires importants. Ceux-ci profiteront aux familles grâce au renforcement de l'accessibilité et de la qualité des milieux d'accueil de l'enfance, notamment pour les enfants issus de familles monoparentales. Ces moyens profiteront également aux professionnels de l'enfance. La crise sanitaire a mis en évidence l'importance des métiers du «*care*». Je pense surtout aux accueillantes, très majoritairement des femmes, qui se sont trouvées en première ligne pendant toute la crise sanitaire. La mesure 3.8 du Plan «Droits des femmes» porte spécifiquement sur une amélioration de leur statut. Il était prévu d'évaluer la possibilité de faire passer toutes les accueillantes sous contrat de travail. Le gouvernement a décidé d'aller plus loin que cette simple évaluation: il s'est engagé à permettre à toutes les accueillantes, actuelles et futures, d'être salariées d'ici 2025. Il s'agit d'un engagement fort et d'une manière concrète de faire progresser les droits des femmes dans les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour conclure, des études démontrent l'effet domino du déséquilibre de la répartition des tâches quotidiennes dans le couple et des différences de perspectives de carrière entraînant un accroissement des inégalités socioéconomiques entre les femmes et les hommes. Les mesures de l'axe 4 du Plan «Droits des femmes» visent donc à améliorer la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle à travers une politique ambitieuse de soutien aux familles, en particulier les mères, qui sont les plus affectées et pénalisées par le cumul des deux journées de travail. Comme vous pouvez le constater, l'ensemble du gouvernement de notre Fédération poursuit son travail en faveur d'une plus grande égalité.

Mme Isabelle Emmerly (PS). – Je vous remercie pour toutes les informations, Madame la Ministre, que vous avez fournies aux diverses questions qui vous ont été posées à ce sujet, outre la mienne, et qui ont permis d'enrichir le débat. Les inégalités de genre sont exacerbées par la crise dont les conséquences perdureront certainement encore très longtemps. Dès lors, j'applaudis à toutes les mesures visant à soutenir les associations qui luttent contre les violences faites aux femmes. Je pense notamment à l'augmentation des budgets pour l'accueil de la petite enfance. Ces mesures impliquent une revalorisation des métiers du «*care*», notamment des accueillantes. Je salue également l'amélioration du statut de ces professionnelles. Selon moi, cela fait partie d'un modèle éducatif: il faut se pencher sur une meilleure répartition des tâches, qui reposent encore bien souvent sur les épaules des femmes. À cet égard, le télétravail n'a rien arrangé.

Mme la présidente. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 12h00 et reprise à 14h00.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

1.18 Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Influence du Plan de relance européen»

M. Charles Gardier (MR). – Nous en avons déjà discuté à trois reprises au cours de précédentes réunions de notre commission: les collectivités locales pourront bientôt acquérir, rénover ou aménager des infrastructures culturelles sur leur territoire grâce aux subventions octroyées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si un investissement de 73,6 millions d'euros avait été défendu dans un premier temps, c'est finalement un montant de 48,7 millions d'euros qui sera destiné à financer les travaux visés par la fiche-projet de rénovation énergétique des infrastructures culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du Plan de relance européen. À cet égard, Madame la Ministre, en complément à la réponse que vous avez apportée à ma collègue Isabelle Emmerly le 20 avril dernier, le communiqué de presse diffusé à la suite de la séance du gouvernement du 22 avril nous en apprend davantage sur la ventilation de ce montant. Il indique qu'un tiers du budget concerne le patrimoine de la Fédération Wallonie-Bruxelles, tandis que les résultats d'un appel à projets permettront de répartir les deux tiers restants vers des infrastructures culturelles dont la Fédération n'est pas propriétaire.

Pouvez-vous préciser les motifs qui ont contraint le gouvernement à diminuer de 25 millions d'euros le montant fixé par la fiche-projet de rénovation énergétique des infrastructures culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du Plan de relance européen?

Confirmez-vous que l'appel à projets relatif aux infrastructures dont la Fédération n'aura pas la maîtrise d'ouvrage sera lancé à l'été 2021? Pouvez-vous présenter concrètement les modalités dudit appel, qui sont élaborées par l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) et Brulocalis? Quelle méthode sera-t-elle employée pour la réalisation de cet appel à projets? Quels seront les profils des personnes appelées à composer le jury de sélection?

En raison des délais stricts imposés par l'Union européenne, un suivi particulier sera-t-il assuré par la Fédération pour les projets dont elle n'aura pas la maîtrise d'ouvrage?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé,

de la Culture, des Médias et des Droits des femmes.
– Monsieur le Député, je vous remercie pour votre intérêt pour ce dossier. Je ne reviendrai pas sur les éléments que j’ai déjà eu l’occasion de donner en réponse à une question de Mme Emmery, lors d’une précédente réunion de la commission. Je vous invite à vous y référer pour mémoire.

Néanmoins, la méthode d’élaboration du plan d’investissement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du Plan de relance européen, comme celle des autres entités fédérées, a d’abord impliqué une priorisation des fiches par le gouvernement pour un montant égal à 130 % de l’enveloppe dédiée à la Fédération. Dans un second temps, les montants alloués à chaque fiche-projet du plan ont été revus afin que les projets déposés correspondent à 100 % du montant. L’adaptation au cadre budgétaire ne s’est pas réalisée mathématiquement, par l’application d’une règle de trois, mais de manière globale. La pondération du poids budgétaire de chaque fiche-projet pouvait donc être revue, ce qui a été le cas pour celle relative à la rénovation énergétique des infrastructures.

L’appel à projets relatif à la rénovation énergétique de bâtiments culturels n’appartenant pas à la Fédération sera lancé dès l’approbation par l’Union européenne du projet du Plan pour la reprise et la résilience (PRR). Une décision est attendue au plus tard en juillet. Cet appel, d’un montant de 31,6 millions d’euros, visera tant les infrastructures culturelles des pouvoirs locaux que celles des opérateurs culturels structurellement soutenus par la Fédération. La priorité sera donnée aux rénovations énergétiques globales, c’est-à-dire permettant une économie d’énergie primaire de 30 %. Cependant, des investissements ponctuels visant à des réductions énergétiques pourront également être soutenus, pour autant qu’ils s’inscrivent dans une feuille de route cohérente. Ce soutien permettra aux infrastructures culturelles de réaliser d’importantes économies d’énergie, de réorienter les frais économisés vers leurs missions de base, de contribuer à l’objectif de neutralité carbone au plus tard en 2050 et à celui de 55 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2030, par rapport à l’année de référence (1990).

L’UVCW et Brulocalis ont été consultés sur les modalités de l’appel à projets. Ils s’en feront également le relais vers leurs membres. Le résultat de ces consultations est intégré à la rédaction de l’appel lui-même, ce dernier étant réalisé en concertation avec la cellule «Énergie», la cellule «Architecture» et les autres services de la Direction générale des infrastructures (DGI), amenés à lancer des appels à projets dans le cadre du PRR, afin d’en harmoniser la forme et les conditions, hors des spécificités sectorielles. Le jury chargé de la sélection des projets réunira des experts sur le plan des compétences architecturales, énergétiques et bien entendu culturelles, en ce qui concerne la fiche-projet qui nous occupe.

L’accompagnement et le suivi des projets des demandeurs se feront déjà avant l’introduction des candidatures. L’appel à projets sera accompagné d’une feuille de route qui constituera, d’une part, une aide à la conception et un moyen de classification des candidatures et, d’autre part, un outil nécessaire afin de respecter les conditions et les délais stricts de réalisation imposés par l’Union européenne. Pour la phase de réalisation, la Direction des infrastructures culturelles se verra renforcée sur le plan des ressources humaines grâce à des recrutements complémentaires qui permettront le suivi et le contrôle nécessaires. L’accompagnement en lui-même sera quant à lui du ressort des équipes de projet et des bureaux d’étude en techniques spéciales désignés par la maîtrise d’ouvrage.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, vous avez effectivement apporté de nombreux éléments supplémentaires à ce que vous aviez répondu à Mme Emmery.

Le soutien aux infrastructures culturelles est vraiment essentiel. Faire avancer ces dossiers est une manière d’être aux côtés des artistes et des acteurs culturels. Votre réponse montre que vous êtes «au taquet» par rapport à ces dossiers et que le soutien apporté aux artistes portera ses fruits.

De plus, il est important de dire que ce soutien contribuera aussi à la réduction de notre empreinte carbone. Nous faisons ainsi d’une pierre deux beaux coups. Il est très positif de se donner les moyens, y compris humains, de suivre ces dossiers de la façon la plus adéquate.

1.19 Question de M. Benoit Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «La Culture se tourne vers la Justice»

1.20 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Action en justice du secteur culturel»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Benoît Dispa (cdH). – Madame la Ministre, depuis plus d’un an, la Covid-19 s’est imposée dans notre quotidien et nous subissons encore les conséquences de cette pandémie. Il existe un secteur qui, plus que tout autre, paie le prix fort d’une crise qui n’en finit pas. Depuis mars 2020, la culture manifeste, propose, innove, s’indigne, supplie. En vain. Dans tous les gouvernements, tous les partis de la majorité, la bouche en cœur, déclarent

soutenir la culture, mais sans grand changement pour les arts vivants.

À défaut d'être entendue, la culture, qui est en plus devenue presque illégale, s'est tournée vers les tribunaux dans l'espoir d'obtenir un peu de justice réparatrice. Le 27 avril dernier, la Cour d'appel de Bruxelles a donné gain de cause à la demande de Quentin Dujardin. Il demandait à ce que soit levée l'interdiction d'organiser un spectacle dans une salle dans les mêmes conditions que celles autorisées dans un lieu de culte. Lors de la réunion de commission du 4 mai dernier, vous vous êtes félicitée de cette décision salutaire, car celle-ci consacrait le caractère fondamental de l'expression artistique et reconnaissait la discrimination subie par le secteur culturel. Pourtant, Madame la Ministre, pouvons-nous vraiment nous réjouir qu'il faille aller en justice pour pallier les manquements des représentants politiques? Quel message désolant cela envoie-t-il aux citoyens?

En tout cas, ce message judiciaire a été clairement reçu par le secteur culturel. Représenté par 40 requérants incluant des fédérations, des personnes morales et physiques, celui-ci a introduit, ce 6 mai, une action en référé contre l'État belge «dans l'ultime espoir d'obtenir sans autre délai la reprise des activités culturelles avec public en intérieur et en extérieur». L'audience d'introduction a eu lieu le 12 mai.

Cette démarche vise, d'une part, à faire constater l'illégalité des mesures imposées et, d'autre part, à dénoncer l'absence de proportionnalité de ces mesures dès lors que de nombreuses études scientifiques démontrent l'absence de risque de contamination dans les lieux culturels.

Le secteur rappelle la discrimination dont il est victime depuis le début de la crise sanitaire. Les requérants rappellent l'historique de non-décisions et de manque de considération du secteur par les décideurs politiques, malgré le travail fourni par les acteurs de la culture pour trouver une solution pragmatique en vue d'une réouverture «progressive, prudente et responsable, dès le 8 mai, moyennant le respect des règles sanitaires en vigueur dans d'autres secteurs». Les représentants poursuivent: «Aucune possibilité de spectacles en intérieur en mai et des jauges très insuffisantes de cinquante personnes en extérieur, aucune perspective satisfaisante à moyen ou long terme, des réouvertures conditionnées à des critères épidémiologiques sur lesquels personne n'a de contrôle, et pas d'approche par types d'activités comme cela avait été annoncé.» Le constat est amer: «Aujourd'hui, les choix ne sont plus uniquement sanitaires, mais bien politiques. Le secteur culturel ne peut plus accepter les décisions de nos gouvernants: elles ont trop de conséquences sociales, économiques et démocratiques.» Enfin, le secteur insiste sur le fait que cette action devant les tribunaux vise aussi à garantir l'accès à la culture à tous les citoyens.

Madame la Ministre, vous qui avez salué la décision du 27 avril et qui répétez inlassablement votre soutien envers le secteur culturel, comment interprétez-vous cette action en justice? Êtes-vous attirée à la cause par les requérants? Après vos déclarations dans la presse ou au sein de ce Parlement, cette action en justice ne représente-t-elle pas un terrible désaveu de la part du monde culturel?

Le Comité de concertation (Codeco) a enfin ouvert des perspectives pour ce secteur lors de sa réunion du 11 mai, me direz-vous. Cependant, cette ouverture est un miroir aux alouettes, comme le soulignent dans un communiqué de presse l'Union de professionnel(le)s des arts et de la création – pôle travailleur/travailleuse (UPAC-T), l'Association des centres culturels (ACC), l'Association des programmateurs professionnels (Asspropro), le Réseau des professionnels en centres culturels (ASTRAC), l'ASBL Court-Circuit – Pôle Musiques Actuelles, la Fédération de la culture indépendante (FCI) et la Fédération des employeurs des arts de la scène (FEAS). Tous soulignent que le redémarrage est trop tardif, que des dizaines de spectacles, d'ateliers culturels, de festivals qui étaient en suspens vont devoir, une fois de plus, être annulés ou reportés.

En ce qui concerne les spectacles, les perspectives de réouverture sont insuffisantes. Les modalités auront pour effet d'imposer des jauges bien plus défavorables que celles qui ont été présentées, car elles ont été «passées à la moulinette réductrice des matrices» et «conjuguées avec des mesures de distanciation complémentaires», selon les termes du communiqué. «Ce qui nous est présenté comme une "ouverture" risque de n'être, pour la plupart des salles et pour les productions prévues en extérieur, qu'un nouveau temps mort. Malgré tous nos protocoles rigoureux, malgré tous nos efforts pour offrir au public des spectacles et des activités culturelles dans des conditions de sécurité optimale, il ne pourrait y avoir un printemps culturel dans ces conditions.»

L'action en référé entamée par les quarante fédérations, opérateurs et autres personnes issues du secteur culturel reste plus que jamais d'actualité. Les auteurs du communiqué ajoutent: «Ceci est d'autant plus grave que les mesures d'accompagnement et de protection sociale sont insuffisantes pour les travailleurs/travailleuses et les compensations financières et les indemnités également insuffisantes pour les opérateurs et les entreprises les plus fragiles, pas assez ou pas du tout subsidiées.»

Madame la Ministre, pouvez-vous détailler les nouvelles mesures de soutien au secteur culturel dégagées par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en cas de confinement en urgence ou de déconfinement progressif?

Mme Amandine Pavet (PTB). – Des promesses ont été faites pour une réouverture de la culture en mai, mais la décision qui a finalement été

prise est tout autre. Le secteur culturel fait donc une nouvelle fois face à l'injustice qui l'oblige à garder ses portes fermées. Représenté par 40 requérants, il a introduit une action en référé contre l'État belge «dans l'ultime espoir d'obtenir sans autre délai la reprise des activités culturelles avec public en intérieur et en extérieur».

L'action vise non seulement à faire constater l'illégalité des mesures imposées, à l'instar d'autres décisions rendues récemment en ce sens, mais également à dénoncer l'absence de proportionnalité desdites mesures dès lors que de nombreuses études scientifiques démontrent le faible risque de contamination dans les lieux culturels. C'est ce qu'avancent les requérants. Le secteur culturel dénonce également la discrimination dont il est victime depuis le début de la crise du coronavirus. Les acteurs du secteur estiment que les choix faits aujourd'hui ne sont plus uniquement sanitaires, mais bien politiques. Les requérants insistent sur le fait que leur action vise également à garantir l'accès à la culture pour tout un chacun.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette action en justice? Quelle est votre analyse de la situation? Avez-vous organisé une rencontre à ce propos avec les requérants? Que leur avez-vous répondu? La Fédération Wallonie-Bruxelles va-t-elle adopter de nouvelles mesures visant à soutenir le secteur culturel en attendant sa réouverture totale?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – J'ai effectivement applaudi la décision rendue par la Cour d'appel de Bruxelles ce 27 avril quant à la demande de Quentin Dujardin. J'ai plaidé et plaiderai encore pour une gestion cohérente de la crise actuelle. Au-delà du besoin de cohérence, la décision confirmait aussi la liberté d'expression artistique comme un droit fondamental. La Cour d'appel a ainsi envoyé un signal fort à l'État belge. Cela confirmait aussi ma demande d'une approche basée sur des critères objectifs et sur des activités comparables au lieu d'opposer aveuglément des secteurs.

Par ailleurs, au-delà de mon travail dans les coulisses du Codeco, j'ai soutenu l'action menée par le secteur culturel dans le cadre de l'opération «*Still standing for culture*». Des acteurs de terrain se sont mobilisés pour dénoncer des règles jugées injustes. Le monde culturel a ainsi posé des actes politiques, et ce, dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Cette mobilisation se traduit désormais par l'action en justice dont il est ici question.

Depuis le début de la crise sanitaire, je suis régulièrement en contact avec les fédérations représentatives des secteurs, notamment celles qui sont parties à la cause de cette action en justice. Elles m'ont informée de leur démarche dès les prémices de celle-ci. Mes équipes ont même rencontré leurs

conseils juridiques avant l'introduction de leur action en référé, qui s'inscrit dans la continuité des démarches de Quentin Dujardin. Je ne suis pas atraite à la cause par les requérants, car les règles visées par l'action sont celles que l'État fédéral a adoptées à travers l'arrêté ministériel du 28 octobre 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19; celui-ci procédait explicitement et sans distinction à la fermeture de l'ensemble des lieux culturels.

Monsieur Dispa, je ne peux souscrire à la thèse du désaveu que vous avancez. À mes yeux, il s'agit de la suite logique des actions menées dans le cadre de «*Still standing for culture*», portées par des citoyens qui estiment leurs droits fondamentaux bafoués. Tout au long de cette crise et particulièrement à la suite du deuxième confinement, dans la limite de mes compétences, j'ai défendu et plaidé, et continuerai à le faire, pour le passage d'une gestion de la crise à une gestion des risques, pour une reconnaissance de la culture comme faisant partie de la solution et pour plus de cohérence dans les mesures.

Lors de sa réunion du 11 mai, le Codeco a donné des perspectives pour la réouverture du secteur. J'espère que si l'apparition de nouveaux variants venait perturber ces perspectives, les leçons tirées de l'expérience vécue jusqu'ici nous amèneront à ne plus jamais fermer les lieux culturels sans reconnaissance de leur professionnalisme et sans considération des activités qu'ils organisent ni des droits culturels dont les citoyens se verraient privés.

Je détaillerai les nouvelles mesures de soutien dans ma réponse aux questions orales groupées 1.28 à 1.31 de notre réunion de ce jour.

M. Benoît Dispa (cdH). – Finalement, la culture aura été interdite pendant ces longs mois de pandémie. Elle aura été criminalisée, puisque des agents de police sont intervenus pour interrompre des spectacles, dresser des procès-verbaux et les transmettre au parquet. Elle est maintenant judiciairisée, car les acteurs n'ont pas d'autre choix que de se pourvoir en justice pour faire valoir leurs droits.

Vous considérez que ce n'est pas un désaveu. Je crois, au contraire, que c'est un désaveu cinglant vis-à-vis du pouvoir judiciaire, du pouvoir exécutif et, dans une moindre mesure, du pouvoir législatif. Nous avons manqué à nos devoirs à l'égard du secteur culturel. La seule bonne nouvelle est que dans notre démocratie, la justice est présente en tant qu'ultime pouvoir pour rétablir les droits des acteurs culturels qui auraient été discriminés, mais à quel prix! Quel prix auront-ils dû payer pour finalement obtenir raison en justice! Il s'agit donc bien d'un désaveu que je ne peux que regretter.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Cette action en justice est maintenue malgré les décisions prises par le Codeco le 11 mai, car les acteurs culturels continuent de subir des discriminations. La réou-

verture partielle du secteur à partir du 9 juin ne signifie pas la fin de ces discriminations. En effet, cette réouverture est très tardive par rapport à celle d'autres secteurs, qui ont pu garder leurs portes ouvertes malgré la crise sanitaire.

La déception du secteur culturel est bien réelle. En est, il est difficile de comprendre pourquoi nous en sommes encore là alors que certains épidémiologistes, comme Marius Gilbert, affirment depuis plusieurs semaines qu'il est possible d'organiser des événements culturels dans des conditions sanitaires sûres. De plus, les conditions de la réouverture en juin sont encore extrêmement floues. Beaucoup d'acteurs culturels craignent que les jauges fixées soient trop basses et ne leur permettent pas de s'en sortir financièrement. Ils ont déjà connu la même chose à la suite de la première vague; c'est pourquoi les aides supplémentaires pour leur permettre de tenir sont nécessaires. Madame la Ministre, vous avez dit que vous apporteriez des précisions sur le maintien de ces aides à l'occasion d'une autre question; nous serons donc particulièrement attentifs à vos réponses, car il faut que ces aides se poursuivent.

Les décisions du Codeco sur la réouverture progressive du secteur culturel n'effaceront pas une année de discriminations, notamment au niveau des critères épidémiologiques qui ont été beaucoup durs que ceux appliqués à d'autres secteurs. Évidemment, le secteur culturel ne va pas pouvoir reprendre d'un coup. Cette année de fermeture pèsera lourd pour les travailleurs et les lieux culturels; les mesures d'accompagnement devront donc être beaucoup plus fortes. Il faudra aussi faire le bilan des conséquences économiques de la crise sanitaire sur ce secteur.

1.21 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Bilan du premier événement test en Fédération Wallonie-Bruxelles»

1.22 Question de M. Maxime Hardy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi des événements tests»

1.23 Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Organisation des événements culturels tests»

1.24 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Premier bilan des événements tests»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces quatre questions orales. (*Assentiment*)

M. Benoît Dispa (cdH). – Madame la Ministre, depuis votre communiqué de presse du 28 avril dernier, le secteur des arts vivants et le public en général se sont tournés vers la ville de Spa, où s'est tenu, le vendredi 7 mai, le premier événement test de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour la première fois depuis plusieurs mois, un groupe s'est produit dans un lieu fermé, le Petit Théâtre de Spa, devant un public assis. Pour le premier des six événements du projet pilote lancé par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 11 mars dernier, un protocole plus strict que les tests effectués par d'autres pays européens avait été mis en œuvre: une salle à moitié remplie, avec port du masque obligatoire et une distance d'un siège minimum entre chaque bulle. Chaque spectateur a également dû réaliser trois tests, à savoir un test rapide préventif, un test le jour du concert et un dernier test sept jours plus tard.

Un peu moins de deux semaines après la tenue de cet événement test, quel bilan en tirez-vous? Quels profils étaient représentés dans le public? Quelles leçons tirer de ce premier test pour le déroulement des cinq prochains événements? Que pouvez-vous nous dire à ce stade sur les prochains tests? Est-il envisagé de tester un événement à l'intérieur avec une jauge de 80 % ou plus? Pouvez-vous nous présenter un calendrier plus précis des événements tests qui se tiendront en Fédération Wallonie-Bruxelles? Comment les représentants des différentes fédérations concernées seront-ils impliqués dans le processus? Comment la jeunesse est-elle prise en considération pour la suite de ce projet pilote? Les résultats scientifiques de ce premier test permettent-ils une transposition générale des mesures à d'autres événements? En définitive, pourriez-vous faire le bilan provisoire de ce premier événement et nous en dire davantage sur le déroulement de ceux à venir?

M. Maxime Hardy (PS). – Dans la continuité des propos de M. Dispa, je souhaite savoir quels enseignements majeurs nous pouvons tirer de ces premiers événements tests, vraisemblablement organisés avec succès. Le public comptait-il suffisamment de citoyens pour que les analyses et les enseignements tirés de l'organisation de ces événements soient pertinents sur le plan scientifique? Enfin, quel est le calendrier des autres événements retenus en Fédération Wallonie-Bruxelles?

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, je n'ai pas beaucoup de questions à vous poser au sujet de l'événement test qui s'est tenu à Spa. Merci encore de vous y être rendue et de l'avoir soutenu. Les questions de mes collègues ont toute leur pertinence, car ces événements doivent servir à valider scientifiquement des protocoles qui permettraient aux lieux culturels de rester ouverts en toute sécurité, moyennant de nécessaires restrictions, et ce, même en cas de remontée des contaminations. Bien que nous ne l'appelions pas de nos vœux, celle-ci n'est pas à exclure, malgré la vaccination. Conformément aux déclarations de scientifiques tels que Marius Gilbert ou Nathan Clumeck notamment, nous devons agir dans le cadre d'une gestion du risque validée et appliquée.

Vous aviez annoncé un calendrier de disponibilité des résultats de l'étude scientifique réalisée sur ces événements tests. Ces résultats devaient être communiqués trois semaines après la tenue du dernier événement. Existe-t-il un calendrier précis de ces événements? Les quatre événements tests restants disposent-ils désormais de protocoles sanitaires approuvés par les différentes instances amenées à se prononcer en la matière? Pouvez-vous me préciser la répartition budgétaire pour chacun des événements, organisés le cas échéant sous le patronage de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Dans l'hypothèse où il subsisterait un surplus budgétaire inutilisé, comment envisagez-vous de vous en servir? Ne pourrait-on imaginer qu'en plus des six premiers événements que vous avez évoqués, d'autres seraient nécessaires pour nourrir l'analyse des scientifiques qui les encadrent?

Mme Amandine Pavet (PTB). – Le 7 mai dernier a eu lieu le premier événement culturel test de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agissait d'un concert assis de 220 personnes, ce qui semble bien peu par rapport aux tests similaires qui ont été réalisés dans d'autres pays européens. Pour rappel, le concert de Barcelone avait accueilli 5 000 personnes. Tout récemment, à Liverpool, il était question de plusieurs milliers de personnes qui ont assisté à un concert debout, sans distanciation sociale, sans masque, en deux mots: comme avant. Par ailleurs, nombreux sont ceux qui trouvent que les événements tests organisés en Fédération Wallonie-Bruxelles arrivent très tard. Nous partageons cette opinion, puisque nous étions déjà intervenus en janvier sur cette question. Finalement, les événements tests mis en avant servent surtout à atténuer le très grand mécontentement du secteur culturel face à la réouverture qui n'arrive pas, ou si peu.

Madame la Ministre, quel bilan tirez-vous de cette première expérience, ainsi que de celle du festival Namur en mai qui a eu lieu quelques jours plus tard? À quoi serviront ces expériences? Pourquoi des expériences de plus grande ampleur n'ont-elles pas été envisagées? Où en sommes-nous dans la mise en œuvre des autres tests annoncés?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame et Messieurs les Députés, permettez-moi de vous renvoyer à mes réponses des 21 avril et 4 mai derniers. Vous y trouverez des explications sur la genèse et les rétroactes du projet d'événements pilotes, sur lequel mon cabinet travaille depuis le mois de janvier. Je ne vais donc pas revenir une nouvelle fois sur ces éléments.

Je tiens tout de même à clarifier un point essentiel. Au travers de vos interpellations ou de ce que j'ai pu lire dans la presse, je suis consciente du doute quant à l'intérêt de ce projet scientifique. J'entends également que de tels événements ont déjà été organisés ailleurs et à plus grande échelle. L'exemple de Barcelone et de ses 5 000 personnes revient fréquemment. La question fondamentale est de savoir ce que nous voulons objectiver par la mise en œuvre de ces événements tests en Fédération Wallonie-Bruxelles. Un concert test réunissant 200 personnes a effectivement déjà eu lieu en intérieur à Spa. En outre, le 12 mai dernier, 500 personnes ont assisté à un spectacle en extérieur donné dans le cadre du festival Namur en mai. Ces personnes n'ont pas fait l'objet d'un *testing* filtrant leur garantissant l'accès à la représentation. Leur test était un test PCR, réalisé par prélèvement salivaire. Les résultats furent connus 24 heures plus tard. Ils ont été mis en parallèle avec ceux d'un groupe de contrôle constitué de 500 autres personnes qui n'ont, elles, pas assisté à l'événement. L'ensemble des données récoltées nous permettront d'objectiver le risque inhérent à la participation à un événement culturel.

À ma connaissance, cet événement «sans filtre», est une première à l'échelle européenne. Toutes les expériences mentionnées dans la presse ont été accompagnées par la mise en œuvre d'un *testing* filtrant préalable à l'événement. Nous avons d'ailleurs été contactés par la délégation du gouvernement catalan auprès de l'Union européenne, afin d'échanger sur nos protocoles qui sont complémentaires.

Nous avons d'ailleurs des contacts avec les organisateurs du concert test à Barcelone, ainsi qu'avec d'autres ministres de la Culture. Ceux-ci proposent d'échanger les données récoltées, à la suite des différents événements que nous allons organiser. Cela fait écho à une demande intrabelge relative au partage des résultats des événements tests. De cette manière, nous pourrions avancer de manière volontariste sur le déconfinement du secteur de la culture. Hier, nous avons organisé une conférence interministérielle Culture (CIM Culture) au cours de laquelle nous nous sommes engagés à transmettre les informations dont nous disposons aux collègues des différents niveaux de pouvoir concernés par les événements tests. Ces derniers peuvent également réceptionner les résultats d'autres événements tests qui pourraient avoir

lieu dans d'autres contextes, Régions ou Communautés du pays.

En ce qui concerne ces tests, nous avons évidemment travaillé d'arrache-pied – M. Gardier pourra le confirmer – pour créer un protocole scientifique ambitieux et pertinent. En outre, nous avons reçu le soutien de trois universités et le Comité d'éthique hospitalo-facultaire Erasme-ULB a validé notre étude. Pour répondre à votre question, les deux prochains événements auront lieu les 5 et 12 juin prochains. Ils attendent l'avis du commissaire du gouvernement en charge de la gestion de la crise du coronavirus. En effet, il existe une procédure pour faire valider ces protocoles et ces événements tests. Je me prononcerai sur les modalités lorsque les ministres compétents auront analysé ces dossiers.

Concernant le budget, celui-ci couvrira l'accompagnement scientifique, une assurance spécifique ainsi que la production du rapport final attendu trois semaines après la tenue du dernier événement. Bien entendu, le but est de pouvoir disposer également d'une analyse globale portant sur les différentes modalités qui auront été testées à l'occasion de l'ensemble des événements. Enfin, le budget couvrira aussi les tests – dont le nombre est évidemment variable – ainsi que les coûts de production de chaque événement.

Par l'intermédiaire du commissaire susmentionné, les discussions et débats avec les membres du gouvernement fédéral ont été longs et complexes. Mais nous y sommes arrivés. Nous mènerons cette étude à bien, parallèlement à la réouverture du secteur de la culture. Gageons que les données récoltées nous permettront de ne pas avoir à revivre une absence aussi prolongée du monde culturel à l'avenir. Nous espérons également que ces données puissent alimenter, au fur et à mesure et de manière régulière, les différentes étapes de déconfinement de la culture. Nous devrions voir le bout du tunnel le 9 juin prochain. Pour la suite, peut-être ferons-nous même preuve de davantage de volontarisme encore qu'à l'heure actuelle.

M. Benoît Dispa (cdH). – Je crains que nous ne soyons contraints de vous réinterroger régulièrement sur cette question au fur et à mesure de la mise en œuvre de ces événements tests. En effet, vos réponses nous sont transmises au compte-goutte. Vous avez abordé la différence de méthode entre le test expérimenté à Spa et son protocole assez strict d'une part, l'expérience menée à l'occasion du festival Namur en mai avec l'absence de *testing* filtrant d'autre part.

À ce stade, sur la base des premiers résultats obtenus, nous n'avons pu tirer aucun enseignement fiable ou susceptible de faire l'objet d'une communication. Vous nous indiquez que deux projets d'événements se tiendront les 5 et 12 juin, sans nous dire de quel type d'événement il s'agira et

sans nous donner plus de précision quant au calendrier y afférent. À la suite de la question de M. Gardier, vous nous avez expliqué sur quoi porterait le budget, mais sans nous donner le moindre chiffre! Votre réponse a donc été particulièrement évasive. Si vous voulez lever les doutes vis-à-vis de l'organisation de ces événements tests, au demeurant utiles et nécessaires, il faudra veiller à nous transmettre une information aussi complète et exhaustive que possible. Ce n'est pas encore le cas à l'heure actuelle.

M. Maxime Hardy (PS). – Je partage les préoccupations de M. Gardier, notamment vis-à-vis de la validation d'une méthode qui permettrait, même en cas de recrudescence du virus, de maintenir une série d'événements. Je suis convaincu que les outils en cours de déploiement peuvent être régis par une méthode développée de concert par les scientifiques et l'ensemble des parties prenantes, lesquels auront à cœur de se mobiliser. Seule cette méthode permettra une véritable gestion des risques, la plus volontariste possible. Nous l'appelons tous de nos vœux.

M. Charles Gardier (MR). – Comme l'a dit la ministre, tout l'enjeu réside dans le fait d'avoir des protocoles validés qui, à un moment, devraient nous permettre de venir à bout de cette longue nuit et de la fermeture de ces lieux culturels. Madame Pavet, vous dites que ces événements tests sont arrivés très tard. Je rétorquerai qu'ils ne sont pas arrivés trop tard. Bien sûr, j'aurais préféré qu'ils soient organisés avant et on a souvent dit que pareils événements avaient déjà eu lieu ailleurs. Mais comme vous l'avez dit, Madame la Ministre, ce sont des protocoles minimalistes qui étaient alors en œuvre. Sont aujourd'hui en jeu, en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'analyse et la validation par les scientifiques de protocoles qui permettront de maintenir une activité culturelle même en cas de recrudescence du virus. Cela vaut aussi pour l'horeca, les métiers de contact et une série d'autres secteurs. Je veux saluer le volontarisme de la Fédération Wallonie-Bruxelles en la matière, et le vôtre en particulier, Madame la Ministre.

À Spa, nous n'avons jamais fait qu'essayer les plâtres. Rien de révolutionnaire n'a été accompli. Pourtant, force est de constater que l'autorisation pour le lancement des premiers événements tests et les premières analyses scientifiques ont été compliquées à obtenir. Aujourd'hui, ce qui importe, c'est que les autres manifestations soient à la hauteur des espérances et analyses scientifiques. Je suis heureux de la manière dont les choses ont évolué. Il est remarquable que nous soyons les premiers en Europe à avoir réalisé ces tests à l'occasion du festival Namur en Mai. Ces nouveaux protocoles devront témoigner de volontarisme et donner ainsi de véritables perspectives à la culture. Ce que nous avons accompli est exceptionnel. C'est une première et je vous félicite, Madame la Ministre, pour le volontarisme dont vous avez fait preuve.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Personne ici ne remet en cause l'intérêt scientifique des tests. Ce que nous pointons, c'est le moment où ils arrivent, c'est-à-dire très tard, plus d'un an après le début de la crise, au moment où, finalement, on décide d'une réouverture progressive. Nous avons évoqué les prochains tests qui se tiendront les 5 et 12 juin prochains. Nous devons sans doute encore attendre le mois de juillet pour obtenir les résultats des analyses y afférentes. Tout cela aurait pu être mis en œuvre plus tôt. Malgré vos explications, compte tenu de ce qui s'est déjà fait ailleurs, la question d'une audience plus large doit également être prise en considération.

Cette problématique du retard ne touche pas seulement les événements tests. Nous avons le sentiment que l'action du gouvernement a traîné et que nous avons une guerre de retard dans le traitement de cette crise. Nous abordons la question de ces événements tests plus d'un an après le début de la crise et on entend très peu parler, au sein de cette commission, des conditions de la relance, de l'accompagnement de tous les opérateurs et travailleurs, de l'accueil du public... Autant de questions relevant de décisions qui auraient dû être prises à l'heure actuelle. Nous posons des questions, mais avons beaucoup de mal à obtenir des réponses. Nous comptons faire évoluer les choses, car il nous paraît vraiment extrêmement urgent de rattraper ce retard. En effet, la crise a et aura un impact très important sur le secteur de la culture.

1.25 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Libraires indépendants contre Amazon: suite?»

M. Benoît Dispa (cdH). – Le décret du 19 octobre 2017 relatif à la protection culturelle du livre, attendu depuis près de 40 ans par le secteur, a pour objectif, comme le prévoit explicitement son article 1^{er}, «d'organiser une protection culturelle du livre avec pour objectifs de préserver la pluralité des canaux de vente et la diversité de la création afin de garantir au public le maintien d'une offre diversifiée, accessible et qualitative de livres.» Le but du décret est de rétablir une saine concurrence entre les libraires, les grandes surfaces et les sites de commerce en ligne afin que ceux qui ne fréquentaient pas les libraires traditionnelles soient incités à le faire.

En réponse à la crise sanitaire, beaucoup de Belges se sont tournés vers la lecture, l'effet thérapeutique des mots sur les maux de l'âme n'étant plus à prouver.

Madame la Ministre, le 24 mars dernier, la présidente de mon groupe vous a interrogée au sujet

de l'affaire opposant le syndicat des libraires francophones de Belgique et la librairie Filigranes au géant Amazon, affaire soumise le 17 mars au tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles. Pour rappel, les libraires reprochaient au leader du commerce en ligne de ne pas faire payer les frais d'envoi lors de commandes de livres, violant ainsi l'article 13 du décret mentionné plus tôt. Si le décret ouvre la possibilité d'accorder une remise de 5 % sur les frais de livraison, il est précisé que ce service ne peut s'effectuer gratuitement ou à perte. Amazon a prétendu que le décret ne lui était pas applicable et que s'il devait l'être, cela irait à l'encontre du droit européen. Vous aviez déclaré soutenir l'action en justice et aviez indiqué votre intention de payer les frais d'avocats des plaignants.

Ce n'est pas la première fois que cette question se pose, puisqu'en mai 2020, les libraires indépendants ont attaqué en justice La Fnac, gérant direct du site www.fnac.be pour des raisons similaires. Selon nos informations, l'affaire n'avait pas été jugée, en raison d'un désistement d'instance.

Alors que la crise sanitaire a largement profité au commerce en ligne, il est primordial que la Fédération Wallonie-Bruxelles s'engage à garantir l'application du décret relatif à la protection culturelle du livre. Outre le soutien à un secteur, il en va de la protection du pluralisme idéologique et culturel nécessaire en démocratie.

Selon «*Le Vif*», Amazon, représenté par le cabinet Clifford Chance, a défendu ses positions le 28 avril. Madame la Ministre, quelles actions avez-vous entreprises pour soutenir les libraires indépendants dans l'affrontement de David contre Goliath depuis le mois de mars? Avez-vous rencontré les libraires indépendants?

En tant que ministre de la Culture, que pouvez-vous mettre en place pour garantir le respect du décret relatif à la protection culturelle du livre par les plateformes de commerce en ligne? Serait-il envisageable que vous attaquiez en justice au nom de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à titre d'exemple, le prochain géant du commerce en ligne qui contreviendrait au décret?

Enfin, pouvez-vous nous présenter les mesures mises en place par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour soutenir la plateforme Librel depuis sa création? Qu'est-ce qui est mis en place pour augmenter la visibilité de cette plateforme et concurrencer les grosses plateformes du commerce en ligne? Comment le contexte sanitaire a-t-il impacté la plateforme? Existe-t-il une étude sur l'impact de la plateforme Librel pour les libraires indépendants et auprès du public belge depuis son lancement en 2014? Dans la négative, une telle étude est-elle en projet?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé,

de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – L’infraction commise par Amazon au décret sur la protection culturelle du livre est proprement inacceptable. C’est pourquoi, depuis le mois de mars, mon administration et mon cabinet ont pris contact avec le syndicat des libraires francophones de Belgique pour l’interroger sur la nécessité d’une aide en frais de justice complémentaire à l’aide déjà octroyée en 2018. Le syndicat vient de déposer une demande de soutien de 15 000 euros à valoir pour 2021 et 2022. Mon administration analyse actuellement le dossier et devrait me soumettre une proposition.

Par ailleurs, depuis le vote du décret, de nombreuses actions ont été mises en place. La Commission indépendante de règlement extrajudiciaire des litiges (CIREL) a été installée et son premier rapport 2019-2020 vient d’être publié sur le site www.cirel.be.

L’importance de son rôle conciliateur est avérée. Une première convention de règlement a été signée entre le syndicat des libraires francophones de Belgique et une chaîne de distribution de livres. En outre, le comité d’accompagnement qui est chargé du rapport sur les effets du décret et la réflexion sur ses modifications a également pris ses fonctions. À partir des travaux du comité, un arrêté relatif à la fixation des périodes de soldes en exécution du décret sera soumis en première lecture au gouvernement ce 20 mai. Enfin, en réponse aux exigences du décret sur la communication du prix du livre, le développement et l’animation du portail www.prixdu-livre.be ont été attribués par marché public au Partenariat interprofessionnel du livre et de l’édition numérique (PILEn).

Par ailleurs, d’après les premières analyses juridiques, le décret actuel ne permettrait pas à la Fédération Wallonie-Bruxelles d’intervenir dans le litige qui oppose nos libraires à Amazon, car elle n’est pas lésée par l’action d’Amazon. Des modifications décrétales seraient nécessaires pour que la Fédération puisse être considérée comme «partie intéressée». Les services juridiques de l’administration étudient les stratégies à adopter.

Enfin, une nouvelle convention avec Librel est en cours de rédaction. En plus des missions actuelles, elle devrait idéalement prévoir une campagne annuelle de promotion, un travail sur les réseaux sociaux, une amélioration du référencement internet dans les résultats de recherche aux côtés des géants de la vente en ligne. Les moyens budgétaires sont cependant encore à trouver. Ce soutien à Librel figure également dans les engagements du futur Contrat pour la filière du livre, qui est en cours d’élaboration.

Pour conclure, l’équipe Librel a réalisé un premier bilan de fonctionnement. On observe une augmentation de 33 % des ventes de livres numériques entre 2019-2020 et 2020-2021 (périodes de référence de mars à février). On constate également un

pic de ventes pour la période du premier confinement.

En outre, soutenu par les «mesures Covid» que j’ai mises en place, le nouveau portail – incluant la vente de livres papier – a été mis en ligne à la veille du deuxième confinement, à la fin du mois d’octobre 2020. Il est tombé à point nommé, permettant aux clients de passer facilement commande. Huit nouvelles librairies ont depuis rejoint la plateforme, ce qui témoigne de l’intérêt qu’elle suscite.

M. Benoît Dispa (cdH). – Madame la Ministre, je salue tous ces efforts pour tenter de promouvoir la plateforme Librel et défendre les intérêts légitimes des libraires indépendants.

Mais, comme vous, je ne puis me satisfaire de l’impossibilité dans laquelle nous serions d’intenter une action en soutien à celle que les libraires doivent mener de leur côté à l’encontre d’une infraction que vous avez vous-même qualifiée d’«inacceptable».

Je ne puis qu’inviter vos services à réfléchir au plus vite aux éventuelles adaptations décrétales qui permettraient à notre Fédération de mettre sa légitimité, sa crédibilité et son autorité dans la balance, et de donner ainsi davantage de poids aux actions des libraires indépendants.

Nous devons nous donner tous les moyens pour faire entendre raison à ces géants du numérique qui mettent à mal la protection culturelle voulue par le décret du 19 octobre 2017.

(Mme Amandine Pavet prend la présidence)

1.26 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «“Ma commune dit oui” – soutien aux langues régionales endogènes»

1.27 Question de Mme Valérie Delporte à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Promotion et protection des langues régionales endogènes»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

M. Benoît Dispa (cdH). – Sous la précédente législature, la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de lancer le projet «Ma commune dit oui aux langues régionales». Ce projet vise à labelliser et constituer un réseau de communes, à charge pour elles de proposer des actions concrètes en faveur des langues et cultures régionales pratiquées sur leur territoire. Les langues présentes en Fédération

Wallonie-Bruxelles témoignent de la diversité qui y est présente. Citons ainsi le champenois, le lorrain, le gaumais, le picard, le wallon ou encore le luxembourgeois.

Li Fèdèrâcion Walonîye-Brussèle a mètu su pîd on prodjèt lomé « ma commune dit oui aux langues régionales endogènes ». Poqwè fé? Po sayî d' chaper au mia lès difèrints lingadjes di Walonîye tot fiant saquants difèrin.nès-afâires riprîjes su one chârte. Come vos l' savoz bin, nos-avans difèrints diyalèkes è l' Walonîye: li champènwès, li lorin ou gaumès, li picârd, li walon.

Le fait de mentionner ces différentes langues régionales n'est pas anodin, car treize communes où elles sont pratiquées se sont lancées dans l'application d'une charte. Parmi elles figurent Namur, Liège et Charleroi, autrement dit les plus grandes communes de Wallonie. Au début de ce mois de mai, elles ont été rejointes par une quinzaine d'autres communes. Alors que le nombre de pratiquants de ces langues est loin d'être en expansion, une telle action a du sens dans une perspective de préservation d'un patrimoine oral.

Poqwè causer di tos cès difèrints lingadjes-là? C'èst pace qu'i-gn-a dès comunes èvou ç' qu'on lès cause co, qui s'ont lanci dins l'aplicâcion dèl Chârte. Gn-a yeû po c'minci èt si dj' tin bin, trêze comunes walones qu'ont siné ç' chârte-là. Notamint Nameur, Lidje èt Châlèrwè. Ôtrumint dit, lès pus grandès comunes di Walonîye. Ci n'èst nin rin! Au c'mincemint do mwès d' maîy di ç'te anéye-ci, gn-a yeû one pècléye d'ôtès comunes què lès-ont chû. Faut tot l' minme bin r'conèche qui, dès djins qui causenut co cès difèrints lingadjes-là sins mau sins rûje, gn-a pus dès masses. C'èst po ça qu' c'èst-impòrtant qu' lès comunes s'i mètenuche po-zaurder on patrimwin.ne qu'il èst timps d' chaper.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous dresser un bilan de cette action entamée voici quelques années? Quels sont les retours des communes sur l'application de la charte? Quelles pistes d'adaptation ou d'amélioration vous ont-elles été proposées, tant par les communes que par votre administration? D'autres modes de soutien aux langues régionales sont-ils envisagés? Envisagez-vous des actions complémentaires à celles déjà existantes?

Est ç' qui vos nos saurîz dire çu qu'a stî fait dispû qui l' Chârte a stî mètûwe dissu pîd? Qwè ç' qui lès comunes s'ont ègadî à fé èt qwè ç' qu'èlle ont fait au jusse? Est ç' qui vos pinsez qui c'èst bon insi oudôbin èst ç' qu'on pôreut co fé mia? Est ç' qui vos-avoz one idéye là-d'ssus? Merci brâmint dès côps po vosse rèsponse.

Mme Valérie Delporte (Ecolo). – La promotion et la protection des langues régionales n'incombent pas seulement aux personnes qui les maîtrisent. Chacun doit jouer son rôle. Depuis l'adoption du décret du 24 décembre 1990 relatif aux langues régionales endogènes de la Communauté française, la Fédération Wallonie-Bruxelles reconnaît la spécificité linguistique et culturelle des utilisateurs de ces langues. Le Conseil des langues

régionales endogènes (CLRE), qui fait partie de votre administration, est chargé de promouvoir et de préserver ce patrimoine culturel auquel nous devons être attentifs tant il est en péril.

En 2018, la Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé l'initiative «Ma commune dit oui aux langues régionales». Elle a pour but la création d'un label et la constitution d'un réseau de communes s'engageant à mettre en œuvre une série d'actions concrètes en faveur des langues régionales présentes sur leur territoire. Treize communes sont aujourd'hui labellisées.

Madame la Ministre, pouvez-vous dresser un premier bilan de l'initiative «Ma commune dit oui aux langues régionales»? Une évaluation du dispositif a-t-elle été menée? Est-il envisagé d'ouvrir le label à de nouvelles communes intéressées? Plus globalement, pouvez-vous nous en dire plus sur votre stratégie pour préserver et promouvoir les langues régionales endogènes en Fédération Wallonie-Bruxelles? Avez-vous des contacts avec la ministre de l'Éducation à ce sujet? L'école est, en effet, un vecteur essentiel pour préserver et promouvoir ce patrimoine.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Je commencerai par saluer le travail de ma prédécesseure dans la mise en œuvre du label «Ma commune dit oui aux langues régionales». La première évaluation de cette action fait état d'un bilan très positif. Menée par le CLRE, le Service de l'évaluation des politiques publiques de la Direction de la recherche de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Observatoire des politiques culturelles, cette évaluation repose sur le travail d'un groupe de discussion rassemblant les communes labellisées.

Toutes les communes ont estimé qu'elles souscriraient de nouveau au projet s'il était reconduit. Le label représente à leurs yeux un outil de diagnostic, de prospective, de planification et de sensibilisation. Il offre également une reconnaissance, de la part des pouvoirs publics, de l'important travail réalisé par les acteurs et les associations de terrain. Le dispositif reste donc bien évidemment ouvert et j'encourage de nouvelles communes à poser leur candidature.

Parmi les points positifs, le bilan relève la lisibilité du processus, la pertinence des actions proposées aux communes et la pondération des actions et leur adéquation avec la durée d'attribution du label de trois ans. Parmi les points d'amélioration, citons le renforcement de la communication vers le public, tant par les communes que par le CLRE et le Musée de la Vie wallonne, le prestataire de services désigné par marché public. Le bilan relève aussi le besoin de pérenniser le dispositif en incitant les mandataires politiques à inscrire la concrétisation des actions dans des plans stratégiques transversaux. Enfin, l'évaluation pointe aussi la

possibilité de développer le catalogue des services mis à disposition des communes et de permettre l'accès à des dispositifs financiers existants et prévus par le décret du 24 mars 2006 relatif à la mise en œuvre, la promotion et le renforcement des Collaborations entre la Culture et l'Enseignement.

L'enseignement des langues régionales constitue assurément un axe important de leur sauvegarde. Le Conseil de la langue française et de la politique linguistique (CLFPL) mène actuellement une réflexion relative au cours d'éveil aux langues et soumettra bientôt des propositions. Par ailleurs, l'action «Ma commune dit oui aux langues régionales» impose aux communes labellisées d'organiser au moins deux actions éducatives. Ces différents dispositifs sont relativement souples et rencontrent souvent l'adhésion des parents.

Enfin, la Direction de la recherche est en train de lancer une étude sociolinguistique sur la vitalité des langues régionales endogènes sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les futures données seront précieuses pour mieux identifier les besoins linguistiques et territoriaux et développer des actions plus ciblées avec l'appui des pouvoirs locaux.

Voici une dizaine de jours, j'ai assisté avec M. Dispa à la cérémonie de labellisation des nouvelles communes. En tant que pure Bruxelloise, une *echte brusseloir* qui grandi au son des *schieven architek* et des *schieve lavabo*, j'ai eu un immense plaisir à découvrir ces langues régionales. Les différents bourgmestres et échevins de la culture se sont exprimés dans leur langue. Ce fut un riche moment d'échange de particularismes linguistiques. Il était enthousiasmant de constater la vivacité des langues régionales appelées à prendre de l'extension.

Cette cérémonie fut bien différente des réunions du Comité de concertation (Codeco) et autres organes de suivi de la crise sanitaire auxquelles j'assiste régulièrement. J'y ai rencontré des personnes fières et désireuses de défendre et de partager leur langue, qui a parfois été jugée trop populaire ou vulgaire et reléguée au rang de patois. La dynamique a changé, puisqu'on constate un regain d'intérêt pour ces langues qui façonnent notre identité.

M. Benoît Dispa (cdH). – Cette cérémonie fut effectivement un moment savoureux. Elle a permis de mettre en valeur, autant que possible, les différents langages wallons. C'est d'ailleurs lors de cet événement que je me suis engagé à vous interpellier en wallon, Madame la Ministre, pour faire entendre cette langue symboliquement dans le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'était une forme d'hommage.

Je vous encourage à poursuivre les actions que vous menez, dans le sillage de vos prédécesseurs. Vous avez cité Mme Greoli. J'ai également une pensée pour M. Valmy Féaux, qui a joué un rôle

important dans la reconnaissance des langues endogènes. Nous devons continuer le combat, car la situation des langues wallonnes est inquiétante, voire désespérée. Ces langues sont purement et simplement menacées de disparition. Leur perte serait terrible pour notre patrimoine collectif. Si le wallon n'est plus utilisé quotidiennement par la plupart de nos concitoyens, il n'en reste pas moins un joyau linguistique que nous devons préserver et mettre à l'honneur. Je vous invite à poursuivre vos efforts et à encourager les communes à adhérer à la charte des langues régionales endogènes.

Mme Valérie Delporte (Ecolo). – Si je ne parle pas le wallon, c'est probablement parce que ma mère, étant enfant, recevait des coups de latte sur la main si elle l'utilisait à l'école. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de rendre un cours de langues régionales obligatoire à l'école. Cependant, il est essentiel de les faire découvrir. En parler, c'est déjà les faire exister. Je suis ravie d'apprendre que vos services mènent une étude sur la vitalité de ces langues. Je prendrai connaissance de ses résultats.

(M. Matteo Segers prend la présidence)

1.28 Question de Mme Valérie Delporte à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Place du Centre d'art vocal et de musique ancienne (CAV&MA) dans le réseau culturel namurois»

1.29 Question de M. Maxime Hardy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Aides directes pour les artistes»

1.30 Question de M. Michele Di Mattia à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Bilan de la crise sanitaire sur les musées de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

1.31 Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Situation du musée Keramis et du Centre de la gravure et de l'image imprimée»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces quatre questions orales. (*Assentiment*)

Mme Valérie Delporte (Ecolo). – Le Centre d’art vocal et de musique ancienne (CAV&MA) est un opérateur culturel important pour le bassin namurois et pour l’ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Avant de développer plus en avant les spécificités du CAV&MA, je rappelle que, dans la logique de l’écologie politique, les ponts culturels et les ponts entre les disciplines artistiques et les citoyens, toutes origines confondues, sont essentiels. En ce sens, la place des musiques anciennes et vocales dans le champ culturel est importante et ce domaine doit s’inscrire dans nos ambitions en matière de développement sociétal et régional large.

Il ne s’agit pas de défendre l’art pour l’art ou le patrimoine uniquement pour ses valeurs historiques, humaines et sensibles. L’objectif est aussi d’assurer que les valeurs de création issues des racines de notre histoire imprègnent les citoyens, quels que soient leur bagage et leurs connaissances culturelles et éducatives. Par ailleurs, ces musiques et ces tonalités ont des effets bénéfiques sur les jeunes enfants et les femmes enceintes, comme l’illustrent les nombreuses études au sujet de l’effet Mozart ou du raisonnement spatial.

Fondé en 1984, le CAV&MA a pour but de soutenir la diffusion du répertoire vocal et de la musique ancienne instrumentale, en créant au passage une filière professionnelle destinée aux chanteurs choristes. Pour ce faire, le CAV&MA développe des activités pédagogiques adressées aux jeunes professionnels et collabore avec l’enseignement supérieur. De plus, il s’impose chaque année davantage comme un producteur de qualité, sur son territoire d’origine ainsi que partout en Europe et en Amérique.

Le CAV&MA assure depuis 2021 la gestion et la programmation artistique du Namur Concert Hall, une salle de concert de 800 places au Grand Manège. Il assure aussi la direction artistique du Festival musical de Namur, ainsi que la coordination de «Na! La musique sans mur», le réseau local des programmateurs de concerts classiques. Par ailleurs, le CAV&MA met à disposition des acteurs de la vie chorale une bibliothèque, une parthothèque et une discothèque spécialisées.

Depuis l’arrivée du CAV&MA au Grand Manège, les Namurois et toutes les personnes qui soutiennent la durabilité de ce projet espèrent que cette affectation pourra s’accompagner d’un ancrage avec les quartiers environnants et avec les artistes et opérateurs locaux du réseau des musiques anciennes et chorales.

Madame la Ministre, je souhaite faire le point sur le développement et l’avenir de cette institution. Quel regard portez-vous sur le projet du CAV&MA, sur son champ artistique et créatif et sur son inscription dans les politiques culturelles de

la Fédération Wallonie-Bruxelles? Comment envisagez-vous l’ancrage du CAV&MA dans le bassin namurois et dans les réseaux qu’il intègre?

Depuis votre entrée en fonction, avez-vous pris ce dossier en main et répondu aux défis qui se sont présentés? Les enjeux sont économiques, culturels et concernent la durabilité du projet. La Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle été associée à l’installation du CAV&MA au Grand Manège? Des discussions ont-elles eu lieu quant à la manière d’assurer la pérennité du projet? Comment envisagez-vous le développement du projet en association avec les quartiers et publics locaux et les artistes et créateurs de la région?

M. Maxime Hardy (PS). – Madame la Ministre, à l’issue du conclave d’ajustement budgétaire, vous avez annoncé avoir dégagé près de 20 millions d’euros supplémentaires pour soutenir le monde culturel. Un montant de 15 millions sera consacré à offrir des réponses immédiates à travers des aides d’urgence et des aides directes aux artistes et aux professionnels du secteur culturel. Une enveloppe de 3,1 millions servira à renforcer structurellement les budgets d’aide à la création et à la diffusion, avec un point d’attention particulier pour les jeunes artistes.

Madame la Ministre, selon quelles modalités ces aides seront-elles attribuées? Quels seront les montants de ces aides? Quelles conditions les artistes et les techniciens devront-ils remplir? Dans quels délais ces mesures entreront-elles en vigueur?

M. Michele Di Mattia (PS). – À l’heure actuelle, nos voisins français préparent la réouverture de leurs musées. En Fédération Wallonie-Bruxelles, nous pouvons nous féliciter du fait que, sous votre impulsion et celle de votre gouvernement, Madame la Ministre, les musées ont rouvert leurs portes dès le mois de décembre, sans conséquence négative sur l’évolution de la pandémie dans notre pays.

À plusieurs reprises, nous avons parlé dans cette commission des difficultés financières éprouvées par les opérateurs muséaux, particulièrement dans le Hainaut. La crise sanitaire a certainement aggravé la situation de ces lieux culturels. Ainsi, le Musée des arts contemporains (MAC’s) et le musée Keramis sont toujours en grande difficulté. Les subventions reçues par ces institutions ne suffisent plus pour couvrir leurs frais de fonctionnement. Une aide conjoncturelle de 200 000 euros avait pourtant été accordée au musée Keramis le 3 mars 2020.

Madame la Ministre, je vous ai interrogée à ce sujet le 8 décembre dernier. Vous m’aviez alors répondu que l’impact financier de la période de fermeture des musées entre mars et décembre 2020 ne pourrait être calculé qu’en avril 2021, lorsque les opérateurs auraient rendu leurs comptes et leurs rapports d’activités. Maintenant que ces documents ont été remis par les opérateurs, êtes-vous en mesure de dresser un premier bilan général de l’impact

de la crise sanitaire sur les finances et le taux de fréquentation des musées de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Concernant le MAC's, vous envisagiez de lui accorder une subvention supplémentaire de 73 000 euros pour son fonctionnement. Cette aide s'est-elle concrétisée à l'issue de l'audit opéré par le Service général de l'inspection de la culture? De son côté, le musée Keramis sera-t-il reconnu par la Commission des patrimoines culturels?

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Dans la gestion de la crise sanitaire, vous avez mis en œuvre plusieurs outils pour maintenir une offre culturelle. Parmi ces décisions, l'ouverture des musées a constitué une opportunité importante, tant pour les opérateurs que pour les citoyens. Toutefois, la situation des musées hennuyers reste préoccupante. Certains opérateurs, comme le musée Keramis et le Centre de la gravure et de l'image imprimée, alertent régulièrement sur les difficultés qu'ils rencontrent, notamment pour couvrir leurs frais de fonctionnement.

Madame la Ministre, pourriez-vous nous donner quelques éléments d'information sur la situation de ces musées? Où en sont les procédures de reconnaissance auprès de la Commission des patrimoines culturels? Les demandes de soutien financier introduites par le musée Keramis et le Centre de la gravure et de l'image imprimée ont-elles été étudiées?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Lors du dernier conclave d'ajustement budgétaire, j'ai annoncé qu'un budget de près de 20 millions d'euros supplémentaires avait été dégagé pour soutenir le monde culturel. Vos questions me permettent d'en détailler quelques aspects.

Les 15 millions d'euros dégagés en faveur du secteur culturel face au prolongement de la crise alimenteront le fonds d'urgence et s'ajouteront aux 64 millions déjà mobilisés par le gouvernement. Notre intention est, comme depuis le début de la crise, d'éviter aux opérateurs du secteur de couler ou de devoir fermer leurs portes définitivement. Nous souhaitons ainsi renforcer la cellule de veille, que plusieurs opérateurs ont déjà sollicitée avant le 21 avril dernier, apporter un soutien spécifique aux jeunes artistes et de garder un point d'attention particulière pour les opérateurs peu ou pas subventionnés. Ces moyens permettront aussi de lancer des dispositifs visant à accompagner la réouverture des lieux culturels. Je ne suis pas en mesure, à ce jour, de vous donner le calendrier précis de mise en œuvre de ces mesures. Tout cela est en cours d'élaboration au sein des services du gouvernement.

Par ailleurs, nous avons renforcé structurellement plusieurs politiques qui nous tenaient à cœur. Ainsi, un montant de 1,7 million d'euros servira à développer la mise en œuvre du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA). Ensuite,

3,1 millions d'euros seront consacrés à consolider les budgets de diverses initiatives culturelles. Ainsi, des montants complémentaires seront accordés aux aides à la création et aux aides à la diffusion, à travers les programmes «Spectacles à l'école» et les Tournées Art et Vie, aux Rencontres théâtre jeune public (RTJP), à la mise en œuvre du contrat pour la filière du livre ou encore aux musées. De même, ces budgets permettront de renforcer le soutien à des opérateurs majeurs, tels que le pôle des arts du cirque et de la rue, Latitude 50, le CAV&MA ou le musée Keramis.

Concernant le CAV&MA, la ville de Namur travaille depuis 2015 à la construction d'une cité de la musique. Ce projet ambitieux rassemble le conservatoire de Namur, qui compte 1 600 étudiants, et le CAV&MA. Le bâtiment comprendra deux salles de concert, ainsi qu'une salle dédiée aux arts d'expression et une salle réservée à la danse. Bien que ce projet soit mené par les pouvoirs locaux depuis de nombreuses années, il n'a été porté à la connaissance de mon cabinet qu'en 2020 et en dehors de toute échéance de renouvellement des conventions et contrats-programmes. Tout cela n'a pas facilité l'instruction du dossier.

Après un travail de longue haleine, en parfaite collaboration avec cet opérateur reconnu, j'ai obtenu un financement structurel complémentaire pour le CAV&MA et son projet de gestion du Grand Manège. Ce financement complémentaire se traduit par une augmentation de la dotation du CAV&MA à hauteur de 411 000 euros annuels.

Les volets de médiation et d'action socioculturelle du projet m'ont permis de le défendre au mieux. J'ai donc proposé aux services du gouvernement en charge de l'élaboration de la future convention d'en faire ses lignes directrices. Obtenir un financement complémentaire en dehors des échéances des contrats-programmes n'est pas chose aisée pour un opérateur spécifique. Le CAV&MA fait figure d'exception dans cet ajustement budgétaire. J'espère que cette décision tendra à confirmer auprès de toute l'équipe du CAV&MA l'intérêt sincère que mon cabinet et moi-même portons à leur projet.

Concernant les musées hennuyers, à savoir le musée Keramis, le Centre de la gravure et de l'image imprimée et le MAC's, ils sont suivis de très près par les services de l'administration et de l'inspection et par mon cabinet. La dotation du MAC's a été augmentée de 73 000 euros dans le budget initial de 2021, ce qui porte désormais celle-ci à 2 014 000 euros. Cette décision a été prise à la suite du rapport positif émanant des services de l'inspection de la culture, qui met en évidence que les recommandations verbales et écrites faites aux responsables durant la période d'audit ont bien été suivies. Le renouvellement de la direction et la réduction de la masse salariale opérés ces dernières années montrent une volonté positive de redresser

la situation, ce qui a permis au musée de sortir du plan d'assainissement qui lui était imposé jusqu'ici.

Le MAC's fera cependant l'objet d'un suivi régulier. C'est pourquoi un membre issu des services du gouvernement siègera désormais au conseil d'administration du musée, en tant qu'observateur. La dotation supplémentaire de 73 000 euros a également pour but d'assurer une meilleure rémunération des artistes plasticiens provenant de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'à tout prestataire ayant un rôle artistique en adéquation avec le travail fourni et le paiement des droits de monstration.

Le Centre de la gravure et de l'image imprimée, quant à lui, se trouve actuellement en période de transition. À la fois musée et centre d'art, l'institution peine encore à trouver ses marques pour remplir les critères de la catégorie A exigés par le décret du 24 avril 2019 relatif au secteur muséal en Communauté française. Cela n'empêche pas l'administration d'avoir confiance en l'avenir de l'institution, vu la qualité des réalisations précédentes, et ce, bien que le dossier remis manque de thématique et d'opérationnalité. J'ai donc suivi l'avis de la Commission des patrimoines culturels et de l'administration et proposé une convention de trois ans, hors décret, puisque les exigences de la catégorie A ne sont pas remplies. Cela permettra au Centre de la gravure et de l'image imprimée de garder sa subvention actuelle de 520 000 euros, tout en lui laissant le temps d'opérer la transition nécessaire et de trouver le juste milieu entre la mise en valeur d'artistes contemporains et la préservation de l'aspect patrimonial. Pour avoir visité le lieu, je ne doute pas de la volonté et de l'expérience de l'équipe en place pour y parvenir.

Le musée Keramis, centre de la céramique, est sous-financé depuis sa création. Sa dotation méritait donc d'être revue à la hausse. Vu les rapports très positifs remis par la Commission des patrimoines culturels et par l'administration sur le dossier de reconnaissance, je me suis battue lors du conclave budgétaire pour obtenir une augmentation non négligeable de la subvention de l'institution. Je vous annonce avec enthousiasme que la dotation accompagnant la nouvelle convention quinquennale sera augmentée de 200 000 euros, portant ainsi le montant total à 540 000 euros annuels.

Mme Valérie Delporte (Ecolo). – L'installation du CAV&MA dans le Grand Manège à Namur est une opportunité culturelle importante. Elle doit s'accompagner d'un plan durable et s'inscrire dans une vision culturelle pour la ville, la province, la Fédération Wallonie-Bruxelles et même au-delà. L'octroi d'une dotation annuelle de 411 000 euros, à titre exceptionnel, est donc une excellente nouvelle. Je salue également l'idée d'insérer, dans la future convention, des lignes directrices qui mettront en exergue le rôle de médiation et d'action socioculturelle du CAV&MA.

M. Maxime Hardy (PS). – Je regrette que nous n'ayons pas plus d'informations sur les modalités d'accès aux aides et sur leur montant, de même que sur le calendrier de mise en œuvre des mesures.

M. Michele Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, je suis ravi des annonces que vous nous faites. Vous vous êtes battue pour le musée Keramis, et je tiens à vous rendre personnellement hommage. C'est une belle reconnaissance pour ce centre, qui est une pièce maîtresse de la culture et de l'identité louviéroise. Cette ville est née avec la céramique et n'est pas morte après sa disparition. Le musée Keramis, en plus de ses expositions de qualité, constitue un témoignage important à cet égard.

Quant au Centre de la gravure et de l'image imprimée, vous lui accordez du temps et c'est une nouvelle positive. Lors de votre visite, vous avez pu constater la qualité du travail fourni et la singularité de ce lieu, presque unique sur le continent. Enfin, je me réjouis des rapports positifs vis-à-vis du MAC's. Ce sont trois bonnes nouvelles pour le Hainaut. Cette région en a bien besoin et peut compter sur votre soutien. Vos propos concernant le PECA sont également très significatifs. Je vous en remercie.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, ainsi que le gouvernement, pour l'intérêt porté aux musées hennuyers. Pour nous, les enfants de la région du Centre, le musée Keramis est un témoin et un territoire de mémoire. Lequel d'entre nous n'a pas eu un voisin ou un ami qui a travaillé comme ouvrier chez Keramis? Vous avez rappelé que ce centre était sous-financé, raison pour laquelle vous lui avez accordé un budget complémentaire. Je me réjouis d'entendre que ce fleuron de la région du Centre pourra se maintenir.

Quant au Centre de la gravure et de l'image imprimée, je vous remercie de lui faire confiance. Vous lui accordez un financement qui lui servira à accueillir de nouveau des artistes mondialement reconnus. Cela aura pour effet de faire perdurer le projet et d'attirer des touristes dans la région du Centre. Merci pour tout le travail que vous menez.

(Mme Valérie Delporte, présidente, reprend la présidence)

1.32 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Accès à la culture en milieu carcéral: suivi»

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, il y a quelques mois, je vous ai interrogée sur l'accès à la culture en milieu carcéral. Votre réponse avait été fort encourageante. Vous aviez en

effet mentionné de nombreux chantiers en cours ou à venir en la matière. J'aurais souhaité en savoir davantage.

En décembre 2020, la ministre Glatigny et le ministre-président Jeholet ont réuni une conférence interministérielle (CIM) encadrant la coordination des politiques d'intervention en lien avec le milieu carcéral. Parmi les objectifs généraux dégagés, il était question d'œuvrer à l'effectivité des droits culturels des détenus. Madame la Ministre, quel rôle jouerez-vous pour atteindre cet objectif? Comment comptez-vous procéder?

En outre, vous aviez indiqué avoir demandé à votre administration d'entamer un chantier transversal sur l'accès à la culture en milieu pénitentiaire en y associant les opérateurs de terrain. Des groupes de travail auraient alors pour mission de rapporter les activités existantes et de lancer une réflexion sur les freins au développement de l'action culturelle en milieu carcéral. In fine, ils formuleraient des recommandations pour permettre la création d'activités culturelles destinées aux détenus. Le chantier a-t-il commencé? Dans la négative, quand commencera-t-il? Quelle est ou sera la composition des groupes de travail? Quand pouvons-nous espérer le dépôt de leurs recommandations?

En parallèle, vous avez demandé à votre administration de procéder à un recensement des activités de lecture publique en milieu carcéral. Lorsque je vous avais interrogée, ce travail était en cours. Il devait aboutir à un état des lieux des bibliothèques accessibles en prison. Où en est ce recensement? Quelles suites entendez-vous lui donner?

Nous avons évoqué ensemble l'importance de sensibiliser le personnel pénitentiaire aux activités culturelles en milieu carcéral. Là aussi, vous aviez chargé votre administration de créer un groupe de travail sur la sensibilisation à l'art et la culture dans le cadre de la formation du personnel pénitentiaire au Centre de formation du personnel pénitentiaire de Marneffe. Quelle est la mission de ce groupe de travail?

L'importance de tisser une meilleure coordination avec le SPF Justice semble primordiale. Vous aviez à ce titre fait mention d'un protocole d'accord conclu en France entre les ministères de la Justice et de la Culture. Vous n'aviez pas hésité à dire – et je suis tout à fait d'accord avec vous – que la Belgique gagnerait aussi à se doter d'objectifs communs, à l'image de la France. Avez-vous pris des contacts en ce sens avec l'État fédéral?

Enfin, pourriez-vous me dire ce qu'il en est de l'accès à la culture dans les centres de détention pour mineurs? L'accès à la culture y est-il assuré ou y rencontre-t-on les mêmes obstacles que dans les établissements pénitentiaires pour adultes? Avez-vous des contacts avec la ministre Glatigny à cet égard?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, la brièveté de ma réponse n'est en rien le signe d'un éventuel désintérêt de ma part pour la question de l'accès à la culture en milieu carcéral. À la fin du mois de décembre 2020, j'ai confié à l'Administration générale de la culture (AGC) la mission d'installer un groupe de travail transversal pour réaliser les quatre objectifs prioritaires qui portent sur le déploiement des politiques culturelles en milieu carcéral et qui ont été fixés lors de la CIM visant la coordination des politiques d'intervention avec le milieu carcéral.

J'attends un premier état des lieux des travaux entrepris par mon administration d'ici le 30 juin 2021. De ces travaux préliminaires découlera une méthodologie de travail pour la suite des opérations. À ce stade, je ne peux malheureusement pas vous en dire plus. Toutes les réponses aux questions que vous me posez découleront des travaux en cours. Je suis désolée, mais il vous faudra patienter quelque peu pour obtenir des réponses plus circonstanciées.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, j'entends bien que je dois attendre la finalisation de la première étape, qui est prévue le 30 juin. Je note que cette attente ne signifie pas pour autant que vous ne vous intéressez pas à ce sujet. Vous pouvez compter sur moi, je reviendrai vers vous prochainement pour en savoir plus. Je vous remercie pour votre honnêteté.

1.33 Question de Mme Isabelle Emmerly à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Pétition «Non aux créations gratuites et aux appels d'offres publics non indemnisés»»

Mme Isabelle Emmerly (PS). – Une pétition circule en ce moment sur internet, émanant d'une trentaine d'organisations professionnelles françaises représentant quelque 250 000 artistes, auteurs, designers, communicants et concepteurs techniques intervenant dans les domaines des arts, du design, de la communication et de l'événementiel. Intitulée «Non aux créations gratuites et aux appels d'offres publics non indemnisés», cette pétition avait déjà récolté plus de 7 300 signatures au moment du dépôt de la présente question orale. Elle entend dénoncer les pratiques des entreprises, des collectivités et de l'État français consistant à demander aux artistes de travailler gratuitement lors des appels d'offres. Dans l'immense majorité des cas, il leur est en effet demandé de remettre des maquettes, des esquisses, des pistes créatives, des notes, des plans d'action, et ce, sans compensation financière. Or, ce travail nécessite du temps, de

l'énergie et ce manque de rétribution met à mal certains artistes ou concepteurs déjà fragilisés. Pour reprendre leur slogan auquel j'adhère, «tout travail mérite salaire, toute création mérite rémunération». Comme le dit très justement le texte proposé, rémunérer ces créations permettrait aux artistes au sens large, qu'ils soient indépendants ou constitués en petites entreprises, d'accéder à la commande publique afin que les grandes sociétés ne soient pas les seules à pouvoir se permettre de poser leur candidature.

Le problème n'est pas neuf: les organisations professionnelles françaises militent depuis plus de 20 ans pour faire évoluer cette situation. En vain, semble-t-il. La pétition demande notamment que la loi précise que, «lorsque ces demandes impliquent aux entreprises candidates de fournir des prestations de conception adaptées au seul appel d'offres alors elles donnent lieu au versement d'une prime.» Et le montant de cette prime est précisé.

Madame la Ministre, si l'on ne peut comparer la situation française à celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il existe néanmoins des parallèles. Quel regard portez-vous sur cette pétition? Qu'en est-il de cette problématique dans notre Fédération? Avons-nous des outils permettant de connaître le pourcentage d'artistes, d'indépendants ou de petites entreprises répondant aux appels d'offres publics dans le domaine artistique ou événementiel et le pourcentage de candidatures provenant de sociétés plus importantes? Si oui, pourriez-vous nous en faire part? Quelles conclusions en tirez-vous?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La situation de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut en effet pas être comparée à celle de la France où l'État est plus centralisé et où les budgets sont beaucoup plus importants.

Cette pétition émanant d'artistes et professionnels français «contre les appels d'offres publics non indemnisés» attire l'attention sur les inégalités d'accès aux appels d'offres, ainsi que sur les conditions de travail dans le secteur culturel. Nous y sommes également attentifs en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Aujourd'hui, nous n'avons pas d'outils permettant d'établir des statistiques sur les appels d'offres publics ouverts à des artistes ou à des opérateurs artistiques, culturels ou événementiels. Il semble évident que les artistes doivent être rétribués lorsqu'ils répondent à des appels d'offres publics qui nécessitent un investissement conséquent de leur part. Cependant, la régulation de tels cadres ne relève pas exclusivement des compétences de la Fédération. Les autorités locales, provinciales, régionales ou fédérales fixent aussi les conditions de ces rétributions.

Pour sa part, la Fédération Wallonie-Bruxelles est déjà attentive à la rétribution des artistes et des

architectes qui répondent aux concours qu'elle organise. C'est notamment le cas lors des concours d'architecture, pour les candidats qui parviennent à la seconde étape de sélection, après avoir introduit un premier dossier de candidature très succinct. Ces candidats retenus bénéficient d'une intervention qui varie entre 5 000 et 8 000 euros pour développer leur projet avant sa soumission finale devant un jury.

C'est le cas aussi pour les intégrations d'œuvres d'art dans les infrastructures publiques. Le décret prévoit que le soumissionnaire intègre une proposition d'artiste directement dans son projet d'architecture et qu'afin de limiter les intermédiaires, le maître d'ouvrage rémunère l'artiste et assume les frais de production de l'œuvre.

Enfin, concernant le prochain appel à candidatures visant la représentation de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la Biennale d'arts plastiques de Venise, il est envisagé de l'organiser en deux étapes, comme pour les concours d'architecture. La première étape de sélection se ferait sur la base de notes d'intention simplifiées; la seconde, qui amènerait les lauréats à développer leur projet artistique et de production, serait rétribuée sur la base d'un forfait dont le montant reste encore à établir.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Je vous remercie pour votre réponse, Madame la Ministre, et me réjouis de votre intérêt pour la question. Ce n'est pas parce que la France dispose de budgets plus importants que cette préoccupation ne doit pas exister en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle existe d'ailleurs pour les concours d'architecture et l'intégration d'œuvres d'art dans les infrastructures publiques.

Je note avec satisfaction que vous avez l'intention d'aller plus loin. Symboliquement, le projet que vous avez concernant l'appel à candidatures pour la Biennale de Venise, dont la seconde étape permettra de rémunérer les artistes, est important. Vous devriez communiquer sur ce projet qui pourrait servir d'exemple et serait honorable pour le travail des artistes.

1.34 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Rencontres théâtre jeune public de Huy»

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Madame la Ministre, lors de notre dernier échange sur les Rencontres théâtre jeune public (RTJP) du 23 février, vous rappelez la nécessité tant de maintenir que de pérenniser cet événement à Huy, ce dont notre groupe se réjouit profondément. Vous connaissez en effet l'attachement de mon groupe au développement du théâtre pour l'enfance et la jeunesse

ainsi que son engagement à soutenir son déploiement et la nécessité de soutenir des espaces permettant sa promotion et sa programmation.

Plus qu'un festival, les RTJP proposent un espace collégial entre les compagnies, les programmeurs, les distributeurs, les créateurs et le public. C'est un moment clôturant plusieurs années de travail pour les troupes qui s'y produisent. Je l'ai déjà dit et j'insiste: après l'annulation de l'édition 2020 dans les circonstances que nous connaissons, la réussite de l'édition 2021 sera un enjeu fondamental, notamment pour les compagnies qui y verront l'opportunité de présenter leurs créations 2019-2020 qui n'ont pas encore pu être jouées devant les réseaux de programmatrices et programmeurs.

Par ailleurs, la réflexion sur la pérennisation des RTJP est essentielle pour tout le secteur. Le 23 février dernier, vous indiquiez qu'une réflexion était menée depuis plusieurs mois avec les différents secteurs concernés pour aménager ces RTJP et adapter le dispositif de soutien existant. Vous annonciez également la tenue prochaine de réunions de terrain à Huy, avec les opérateurs partenaires de ces rencontres, la province de Liège, les représentants politiques locaux ainsi que les acteurs et opérateurs culturels concernés dans la région pour mobiliser les forces vives et ainsi réinventer ensemble ces RTJP. Une rencontre était notamment prévue début mars avec le député président de la province de Liège pour déterminer les financements nécessaires, nerf de la guerre.

Je souhaite faire le point avec vous sur ces réflexions et rencontres en cours. Où en sommes-nous et qu'en émerge-t-il en vue de cette prochaine édition des RTJP tant attendue? Cet événement aura-t-il bien lieu? Dans quelles conditions? Quelles sont les éventuelles difficultés techniques ou logistiques qui se posent encore pour l'édition 2021? L'accueil de programmeurs et programmatrices étrangers sera-t-il facilité au regard de la crise? Où en sont les réflexions sur l'évolution des RTJP à l'avenir? Leur maintien à Huy est-il bien inscrit dans les réflexions, comme vous le souhaitiez?

Par ailleurs, le gouvernement vient de dégager un budget supplémentaire de 18 millions euros destinés au secteur culturel pour répondre à l'urgence et bâtir des fondations solides pour l'avenir par le biais de renforcements financiers structurels. Les RTJP vont-elles en bénéficier? Si oui, à combien s'élèveront ses subventions? Plus largement, les compagnies de théâtre jeune public, mais aussi les acteurs et opérateurs promotionnant et organisant le théâtre jeune public sur notre territoire auront-ils accès aux aides d'urgences et/ou à d'autres soutiens complémentaires? Je pense notamment au soutien à la diffusion.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes.

– Monsieur le Député, vous connaissez ma volonté de défendre le maintien et le développement des RTJP. Comme je vous l'avais annoncé le 23 février dernier, j'ai rencontré le 3 mars M. Luc Gillard, député-président de la province de Liège. La discussion a permis d'envisager l'organisation de la prochaine édition des RTJP cette année, en août, et aussi de réfléchir à l'organisation des futures éditions. Ensemble, nous avons convenu du maintien des RTJP à Huy. M. Gillard a confirmé l'investissement de la province de Liège dans leur organisation pratique. C'est une très bonne nouvelle pour le secteur qui souhaitait fortement préserver l'organisation de cet événement à Huy, afin de conserver l'appui en coordination, en logistique et en infrastructures de la province de Liège.

Cependant, pour pérenniser les RTJP et les déployer de façon ambitieuse, pour élargir la capacité d'accueil à plus de compagnies artistiques, des moyens conséquents doivent être nouvellement dégagés sur le plan budgétaire. Pour sa part, la province de Liège ne peut plus maintenir ses précédentes contributions financières. Pour ma part, je me suis engagée à maintenir les subventions déjà apportées par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui s'élèvent actuellement à 87 300 euros et également à les renforcer. À la suite de cette réunion, très constructive, j'ai proposé une rencontre avec M. Gillard et M. Dosogne, bourgmestre f.f. de Huy.

La tenue des RTJP à Huy a ravi le bourgmestre, qui sait combien l'organisation d'un événement de cette envergure a un impact culturel fort et également un impact économique non négligeable pour sa ville. Il a compris quels étaient les besoins et a réagi de façon positive. C'est ainsi que la ville de Huy apportera un nouveau soutien, principalement par la mise à disposition de personnels. Pour cette édition 2021, la Chambre des théâtres pour l'enfance et la jeunesse a elle aussi décidé d'intervenir financièrement et de prendre en charge l'emploi d'un régisseur-coordonateur. Cette forte mobilisation est très réjouissante.

Heureuse de ces avancées positives, j'ai défendu, lors du conclave budgétaire de début mai, une augmentation substantielle de la contribution de la Fédération Wallonie-Bruxelles à hauteur de 50 000 euros supplémentaires. Cette somme sera accordée à l'organisation des RTJP de Huy chaque année dès 2021. Il s'agit donc d'un renforcement du soutien structurel de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui permet une consolidation de cette vitrine professionnelle essentielle pour le secteur culturel jeune public. Il me revient aussi que les services de la province de Liège avancent bien sur l'organisation de l'événement cet été. L'élargissement de la programmation aux 53 spectacles proposés est effectif.

Comme vous pouvez le constater, j'ai consacré mon énergie à maintenir et à stabiliser financièrement les RTJP de Huy. Sur le plan de la diffusion, j'ai également obtenu, lors du conclave budgétaire,

le renforcement du budget du programme «Spectacle à l'école», pour environ 300 000 euros supplémentaires, ce qui contribuera à augmenter les possibilités de programmation des spectacles sélectionnés à Huy.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Toutes ces bonnes nouvelles que vous annoncez, Madame la Ministre, me réjouissent au plus haut point. Elles réjouiront aussi l'ensemble du secteur. D'abord, le maintien de l'événement à Huy se concrétise. C'est une excellente nouvelle. Le secteur était demandeur. C'est aussi une excellente nouvelle pour la région hutoise. Je note ensuite le maintien du soutien habituel que vous accordez, mais surtout l'augmentation structurelle de 50 000 euros que vous avez pu obtenir, dès cette année. Cette excellente nouvelle sera de nature à donner de l'air et de l'oxygène et de réelles perspectives d'avenir pour le déploiement du secteur culturel en général et des RTJP en particulier.

Je suis heureux que par votre intermédiaire, le gouvernement prenne ses responsabilités pour un investissement fort et structurel qui permettra la pérennisation de cet événement à Huy et son amplification. Je vous remercie pour votre mobilisation dans ce dossier. Je vous questionnerai à nouveau, bien évidemment, pour connaître la suite de vos efforts, l'organisation de l'édition 2021 et celle de toutes les éditions qui suivront. En effet, il faudra poursuivre la réflexion avec tous les acteurs locaux. Bien que le travail ne soit pas terminé, vous avez toute ma confiance pour la suite.

1.35 Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Du rire à l'improvisation, ouvrons notre champ culturel!»

M. Matteo Segers (Ecolo). – Madame la Ministre, notre groupe suit depuis plusieurs mois à vos côtés la question de l'ouverture du champ culturel à des disciplines qui semblent encore peu valorisées dans nos cadres et dispositifs légaux. Je pense à l'humour, mais aussi à l'improvisation théâtrale ou musicale.

J'ai été assez attristé de constater à l'occasion du débat sur le musée du Chat à Bruxelles que des réalités culturelles pourtant complémentaires se confrontaient parfois.

Opposer l'art contemporain ou les Beaux-Arts aux *cartoons* et à ce que certains appellent plus largement la culture pop, ou encore l'art premier et l'art secondaire, toute cette discussion n'a pas beaucoup de sens pour moi. Elle déforce notre pouvoir et l'action culturelle.

Il me semble essentiel de rappeler que les politiques culturelles reposent sur des champs de

création et de recherche, mais aussi sur la pédagogie, les expériences collectives, le partage de valeurs et de racines. En ce sens, les politiques culturelles défendues en Fédération Wallonie-Bruxelles ont ceci d'unique sur la carte européenne qu'elles s'enrichissent de l'ascendance et d'une complémentarité entre les champs artistiques et les champs socioculturels.

Je trouve dommage que l'on ne rappelle pas cette volonté des pouvoirs publics, à travers leur soutien, de mettre en œuvre un dialogue et une construction culturelle beaucoup plus larges.

La polémique sur ce qui doit avoir sa place dans un musée ou non ne doit pas, en ce sens, effacer le fait qu'un musée est un acteur culturel en soi et non exclusivement un espace de diffusion de l'art.

Ces réflexions m'amènent à souligner l'importance que nous portons au développement d'une politique culturelle qui intègre différents champs et dont l'axe premier est de renforcer l'exercice des droits culturels. Ces droits, selon mon groupe, ne sont pas catégorisables, car ils sont induits par nos pratiques citoyennes qui sont extrêmement diversifiées.

Madame la Ministre, vous savez que notre groupe soutient clairement le fait que l'humour sous toutes ses formes – vivantes, littéraires ou plastiques – a toute sa place dans nos politiques culturelles.

Un autre champ de pratique culturelle, très populaire et pourtant encore fortement dévalorisé, mérite aussi d'être intégré pleinement: il s'agit de l'improvisation, qu'elle soit théâtrale ou musicale, dansée ou plastique. En Belgique francophone, nous sommes particulièrement doués pour cette pratique.

Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que de nouvelles fédérations professionnelles ont vu le jour tant dans le champ de l'humour que dans celui de l'improvisation. Nous avons déjà pu échanger sur la fédération de l'humour qui vient de naître. Il me tient à cœur de revenir sur la toute nouvelle fédération d'improvisation théâtrale, l'Union d'improvisation théâtrale (UNIT), qui, pour la première fois de l'histoire culturelle francophone belge, réunit toute une série d'acteurs de l'improvisation qui ne collaboraient pas forcément ensemble jusqu'alors. Il faut pouvoir dire qu'au sein de cette crise terrible qui frappe fortement la culture naissent des initiatives intéressantes. Cette collaboration dénote une volonté d'union qu'il me paraît important d'exposer ici en commission.

Madame la Ministre, il est également important que nos politiques créatives intègrent pleinement la diversité des pratiques et des expressions.

Poursuivez-vous un travail sur la question de la place de l'humour dans nos politiques culturelles et créatives? Dans l'affirmative, où en êtes-vous dans ce travail? Avez-vous pris connaissance de la

création de l'UNIT? Le cas échéant, avez-vous rencontré ses protagonistes?

Plus largement, dans le cadre des travaux en arts de la scène, confirmez-vous votre intention d'intégrer dans le cadre décretaal les pratiques de l'humour, de l'improvisation et, éventuellement, d'autres champs?

Enfin, Madame la Ministre, sur cette question de l'ouverture des champs culturels, avez-vous identifié d'autres espaces qui ont été oubliés par nos politiques culturelles et qui mériteraient d'être mieux intégrés dans nos textes législatifs?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La politique culturelle a pour mission, par le biais de ses subventions, de permettre, entre autres, de rapprocher une œuvre d'un public. Ce principe paraît simple, voire simpliste, mais il est fondamental.

Une œuvre doit être reconnue indépendamment de toute considération esthétique ou de discipline. Le public doit avoir accès à cette œuvre, peu importe son éloignement géographique, sa position socioéconomique ou son éducation culturelle préalable.

Le rôle d'une politique culturelle est de limiter au maximum les obstacles qui se trouvent entre une œuvre et un public. Les finalités sont diverses: il s'agit de cultiver ou d'éduquer, de divertir ou de faire rêver, de nourrir les imaginaires et le réservoir des possibles, d'éveiller les consciences et de faire réfléchir.

Cette rencontre avec le public ne peut s'épanouir dans une logique de cloisonnement ou de hiérarchisation des genres et des disciplines. La culture est plurielle, diverse et en constante évolution.

C'est ce constat qui m'a amenée à entamer un travail autour de la reconnaissance de certaines disciplines jusque-là peu ou pas considérées par les cadres décretaux régissant actuellement le soutien de la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).

Le gouvernement de la Fédération a approuvé le 17 décembre dernier la création d'un groupe de travail composé de quatre actrices et quatre acteurs issus du secteur de l'humour, de membres de l'Administration générale de la culture (AGC), le tout piloté par mon cabinet. Ce groupe de travail s'est réuni chaque mois entre janvier et mai 2021 pour travailler à l'élaboration d'un rapport qui est à présent terminé. Il comporte notamment un historique de la pratique de l'humour dans notre pays, une liste de douze recommandations ou encore une cartographie du secteur. Les membres du groupe de travail ont décidé de le soumettre à des membres du secteur afin que celui-ci puisse être discuté avant une remise officielle. Je ne peux que saluer cette initiative, tant la création de ce groupe avait suscité l'intérêt du monde de l'humour belge francophone.

Ce processus devrait être finalisé dans les semaines à venir.

Ce rapport alimentera notre travail, notamment la préparation de la révision du décret du 13 octobre 2016 modifiant le décret-cadre du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des Arts de la scène (décret «Arts de la scène») dans le sens d'une plus grande inclusivité des disciplines. Dès réception, je soumettrai leur travail au Conseil supérieur de la culture (CSC) ainsi qu'à la Chambre de concertation des arts vivants.

Un autre secteur a entamé un travail comparable à celui effectué par le monde de l'humour par la création d'une fédération professionnelle. Le monde de l'improvisation théâtrale belge francophone a acté, lors de son assemblée générale du 23 avril dernier, la création de l'UNIT. Mon cabinet suit avec attention ce processus depuis plusieurs mois, notamment par des rencontres avec les membres de deux organisations importantes: la Ligue d'improvisation professionnelle Wallonie-Bruxelles (LIP) et la Ligue d'improvisation belge professionnelle (LIB) qui travaillent côte à côte au sein de cette nouvelle fédération, comme nous le leur avons conseillé.

Cette terrible crise sanitaire que nous vivons depuis plus d'un an aura paradoxalement eu un effet positif: celui de voir le secteur culturel se structurer et se fédérer pour se saisir des outils de gouvernance à sa disposition. J'entends bien continuer à l'épauler dans cette démarche.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Le parcours que vous détaillez, Madame la Ministre, pour que l'humour puisse être reconnu plus directement me paraît relever d'une gouvernance optimale. J'ai hâte de découvrir ce rapport.

Vous avez raison de considérer qu'il est intéressant de se tourner vers d'autres opérateurs qui n'auraient pas été associés au groupe de travail. Du point de vue de la gouvernance, cela signifie que les outils que nous avons pour pouvoir consulter plus largement s'étoffent. Il en va de même pour l'improvisation.

Si nous sortons de cette crise d'ici quelques années sur des tournants qui auront eu lieu en matière de politique culturelle, celui-ci en aura été un qu'il faudra pouvoir marquer. Peut-être que ce rapport est la première pièce d'un tel tournant. Merci pour le travail accompli dans cette direction.

1.36 Question de Mme Fatima Ahallouch à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Foire du livre de Bruxelles 2021»

Mme Fatima Ahallouch (PS). – La formule inédite à 100 % numérique de la Foire du livre de Bruxelles, qui s’est tenue du 6 au 16 mai 2021, doit servir de laboratoire pour les éditions futures. Madame la Ministre, quel est le bilan de cette Foire du livre en ligne? Quelle évaluation faites-vous de ce type d’événement où les rencontres se sont déroulées sur la chaîne des organisateurs, sous la forme de débats interactifs avec le public? Quelle a été l’audience de cette chaîne qui a fonctionné en continu de 10h00 à 21h00? Le numérique a-t-il réussi à attirer un nouveau public, comme les personnes dans l’incapacité de se déplacer? Comment les auteurs ont-ils été sélectionnés et par qui? Les éditeurs belges ont-ils pu être mis à l’honneur? Nos auteurs ont-ils pu rayonner à l’étranger par l’intermédiaire du réseau Wallonie-Bruxelles International (WBI), par exemple? Si oui, comment?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Avec l’appui renforcé de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de nouveaux partenaires pour compenser les pertes des stands d’éditeurs, la Foire du livre a été en mesure de proposer, pendant dix jours, un calendrier d’activités continu, riche et varié, accessible de partout sur internet. Elle a aussi été en mesure de fédérer des événements ponctuels organisés par des librairies et des bibliothèques.

Il est cependant trop tôt pour formuler un bilan et l’organisateur n’a pas encore transmis son rapport moral. Une visite sur YouTube indique cependant que le nombre de vues par événement oscillait entre une vingtaine pour les plus confidentiels – ce qui correspond au nombre de participants lors d’une rencontre in situ avec public réduit sur un sujet ciblé – à plus de 800 vues pour l’événement «*Lize Spit et Thomas Gunzig se marient!*» ou encore la conversation avec Éric-Emmanuel Schmitt, intitulée «*L’humanité est un roman*». Ces fréquentations dépassent largement les possibilités d’accueil traditionnelles. Cela tendrait à prouver que, même si le virtuel remplace par défaut le présentiel, il atteint un public au moins équivalent, voire supérieur aux événements en présentiel. La question est également de savoir si ces événements en ligne auront suscité des achats en librairie ou des emprunts en bibliothèques. Nous espérons que le rapport moral de l’organisateur sera en mesure de nous éclairer. Les modalités du choix des auteurs relèvent de la liberté de l’organisateur. Néanmoins, un coup d’œil sur la programmation confirme que le talent de nos auteurs et de nos maisons d’édition y a bien été mis en évidence.

De son côté, comme chaque année, le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles a veillé à présenter un programme original et varié centré sur nos auteurs et transposant, en cinq rencontres filmées, les débats traditionnellement organisés sur les podiums de la Foire. Les auteurs et auteures ont été sélectionnés en tenant compte de leur actualité – une publication en 2020 ou en 2021 – et de leur

statut de lauréat de prix ou de bourse de création. Un objectif constant est aussi de veiller à assurer une visibilité à des productions moins médiatisées.

Enfin, la Foire du livre 2021 était centrée sur le rayonnement de nos artistes à l’intérieur de nos frontières. Aucune intervention spécifique de WBI n’a été sollicitée.

Mme Fatima Ahallouch (PS). – Je trouve intéressante l’idée selon laquelle les événements en ligne peuvent être tout à fait complémentaires des rencontres physiques. Le tout numérique n’est certainement pas le modèle de société que je prône, mais il peut faire venir un autre public vers un tel événement. J’attends avec impatience le rapport moral de l’organisateur, qui nous fournira davantage d’éléments d’analyse.

1.37 Question de M. Michele Di Mattia à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Centre scénique de Wallonie pour l’enfance et la jeunesse (ékla) et mesures à destination des centres scéniques»

M. Michele Di Mattia (PS). – Ékla est le Centre scénique de Wallonie pour l’enfance et la jeunesse. Son fondement réside dans le rapprochement entre les mondes de l’éducation et de l’art. Il a pour ambition de favoriser la contribution, à la fois individuelle et collective, dans un modèle de société ouverte d’esprit.

Les missions d’ékla s’orientent principalement autour de quatre axes: l’art à l’école au travers de résidences d’artistes, d’ateliers, de formations, de rencontres; des spectacles et des créations autour d’une programmation jeune public à l’attention des écoles et des familles; un festival international triennal du théâtre jeune public baptisé «Turbulences», dont la prochaine édition devait se tenir en 2021; et également un pôle de ressources qui se veut une structure référente en art à l’école.

Madame la Ministre, j’aimerais que vous fassiez le point sur la situation de cette structure unique en Wallonie et qui a fort à faire entre événements annulés et tentatives de garder la tête hors de l’eau en palliant au mieux les problèmes liés à la gestion quotidienne. Ékla est même avant-gardiste en termes de parcours d’éducation culturelle et artistique (PECA), mais aussi si l’on tient compte des rencontres qu’elle favorise entre la jeunesse et le monde artistique. Pourriez-vous dresser un état des lieux de la situation du Centre scénique de Wallonie pour l’enfance et la jeunesse? Sa situation diffère-t-elle de celle d’autres centres scéniques installés au sein de notre Fédération? Si oui, de quelle manière? Des mesures à court et moyen termes destinées à ce type d’institution unique sont-

elles prévues? Dans l’affirmative, selon quel agenda?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, en Wallonie, ékla est l’unique centre scénique pour l’enfance et la jeunesse reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Depuis le début de la crise, il y a plus d’un an, l’équipe d’ékla n’a jamais cessé de travailler à sa mission fondamentale: rapprocher les mondes de l’éducation et de l’art. Les actions menées ont dû être transformées, adaptées, réinventées. Par exemple, ne pouvant plus accueillir les enfants dans leurs salles, les équipes d’ékla ont proposé de se rendre directement dans les écoles. De nouveaux projets sont nés dans ce cadre. Par exemple, «Lire du théâtre et en parler» permet la découverte d’œuvres artistiques en classe avec la philosophie pour outil de médiation.

Par ailleurs, l’organisation des rencontres de l’opération «Art à l’école» – le moment fort qui réunit normalement l’ensemble des acteurs, artistes, médiateurs, élèves et enseignants – n’a pas pu se dérouler comme prévu à Charleroi Danse. Pourtant, encore une fois, il n’a pas été annulé: il a été complètement transformé en «Rencontres foisonnantes dans les écoles», des événements qui ont été organisés partout en Wallonie. Tout a été mis en œuvre par les équipes d’ékla pour continuer à valoriser le travail des enfants et des jeunes réalisés lors des ateliers artistiques au sein de leur école, mais aussi pour continuer à valoriser et à faire découvrir les créations des artistes, particulièrement, les créations du théâtre jeune public.

L’équipe d’ékla a donc rebondi et a pu organiser toutes ses actions grâce à son expérience, grâce aux aptitudes et aux compétences professionnelles de son équipe et grâce aussi à l’appui d’un large réseau de partenaires, dont les centres culturels – réseau qui s’est constitué depuis des années, mais qui s’est révélé très important dans ce contexte si particulier. Je tiens à saluer le travail remarquable déployé au quotidien par toutes ces équipes qui collaborent pour mener à bien, en partenariat avec les écoles, ces projets artistiques avec les enfants et les jeunes.

Les mesures prévues pour soutenir les centres scéniques sont déployées depuis le mois de mars 2020, dans le cadre des mesures de soutien développées pour aider l’ensemble des opérateurs culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dernièrement, une mesure d’aide directe aux opérateurs culturels bénéficiant de subventions structurelles ou ponctuelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles était disponible. Ékla a déposé une demande de soutien dans ce cadre, comme de nombreux opérateurs culturels de notre Fédération. Les dossiers sont en cours de traitement. De prochaines

mesures viendront soutenir la diffusion et le redéploiement du secteur culturel. Elles concerneront ékla, tout comme Pierre de Lune, le Centre scénique jeune public à Bruxelles, deuxième centre scénique dédié au jeune public reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Michele Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour la reconnaissance que vous accordez au travail d’ékla et de Pierre de Lune. Vos propos devraient plaire aux équipes de ces deux structures qui ont en effet modifié leur façon de travailler, même si leur portée respective n’est évidemment pas exactement la même. Si des moyens ont été déployés dès le mois de mars 2020, je pense que d’autres moyens seront nécessaires pour la diffusion et le redéploiement du secteur culturel. Je vous invite donc à être particulièrement attentive au dossier introduit par le Centre scénique de Wallonie pour l’enfance et la jeunesse.

1.38 Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi du museumPASSmusées»

Mme Françoise Mathieux (MR). – Le pass musées est une initiative lancée en 2018. Elle résulte directement du volontarisme des responsables des musées belges. Pour rappel, il donne accès à plus de 165 musées et 260 expositions pendant un an, pour 50 euros. La première année, 70 000 exemplaires ont été vendus en Belgique et pas moins de 300 000 entrées ont été enregistrées dans les musées par le biais de ce pass. Un beau succès. Toutefois, il est très inégal en matière de répartition géographique. En effet, les Flamands représentaient 68 % des utilisateurs pour 22 % de Bruxellois et seulement 10 % de Wallons.

S’il ne fait aucun doute qu’il s’agit d’une initiative privée, la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait selon moi inclure ce projet particulièrement intéressant dans ses prochaines campagnes de communication sur le secteur culturel. Pour rappel, l’objectif des opérateurs est de convaincre 250 000 Belges à acquérir ce pass musées au bout de la cinquième année d’exploitation. Madame la Ministre, la répartition des utilisateurs a-t-elle évolué au cours des deux dernières années? Quel bilan pouvons-nous tirer de cette initiative aujourd’hui? Existe-t-il un plan tarifaire spécial pour les familles? Quel rôle peut jouer la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelle est la stratégie pour atteindre l’objectif des 250 000 utilisateurs en 2023?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le pass musées donne actuellement accès à 200 musées et 261 expositions. Ces chiffres sont en constante évolution, au vu du succès que rencontre

l'initiative, tant auprès du public qu'auprès des musées. Depuis mars 2019, le prix de vente d'un pass est de 59 euros, avec une réduction à 55 euros en cas de renouvellement. Il existe aussi un tarif social de 12 euros pour les personnes à revenus modestes, sur la présentation d'un ticket «Article 27». Les ventes ont baissé en 2020, mais sont à nouveau à la hausse depuis 2021. Pour rappel, et cela n'est sans doute pas anodin, nous avons rouvert les musées en décembre. Pour 2020, et malgré les fermetures et la réduction du nombre potentiel de visiteurs à une personne par 10 m² par créneau horaire, le museumPASSmusées a généré 310 000 entrées. Fin avril 2021, 200 000 entrées ont déjà été comptabilisées. Le bilan que la société coopérative peut tirer à ce jour est extrêmement positif, car le museumPASSmusées incite réellement les gens à aller aux musées et crée un effet de levier, bénéfique à tout le monde.

Voici les avantages pour les détenteurs du pass musées. Premièrement, il incite réellement les gens à aller au musée, pour un prix amorti en cinq visites. Deuxièmement, les détenteurs du pass, une fois enregistrés, reçoivent régulièrement des courriels qui les tiennent au courant de dernières actualités. Troisièmement, ils peuvent visiter les musées de manière plus ciblée sans devoir visiter en entier pour rentabiliser leur billet d'entrée, car ils sont libres de faire autant de visites qu'ils le souhaitent sans payer de supplément. Quatrièmement, il y a aussi d'autres avantages, comme des réductions du prix des billets de la SNCB et d'autres réductions spécifiques aux musées, dans les boutiques, à la cafeteria, sur l'achat d'un catalogue d'exposition, etc.

Voici maintenant les avantages pour les musées eux-mêmes. Premièrement, ils perçoivent une rétribution de minimum 50 % pour chaque visite sur le tarif complet et une commission pour chaque pass vendu ou prolongé par le musée. Deuxièmement, ils collectent aussi des données sur les visiteurs afin de mieux les connaître. Troisièmement, le museumPASSmusées fait une promotion pour le secteur muséal dans sa totalité et met en avant la visite de musées comme une activité de loisir significative. Les musées sont inclus et représentés par un marketing et une communication ciblée promouvant une offre variée qui fait connaître notre riche patrimoine. Quatrièmement, le pass facilite l'échange et la coopération entre les musées en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie. Enfin, cinquièmement, le pass permet aussi l'échange de connaissances et de savoir-faire au niveau de la vente, la communication et le marketing, par exemple, en proposant du matériel de promotion, du contenu de communication prêt à l'emploi, etc.

De plus, un plan tarifaire spécial pour les familles est actuellement en développement et sera probablement valide dès 2023, le temps de stabiliser la croissance envisagée dans les objectifs du museumPASSmusées. Quant à la stratégie développée pour atteindre les 250 000 utilisateurs en 2023, les perspectives ont été allongées de deux ans en

raison de la crise sanitaire, mais les éléments clés suivants ont été pris en considération: faire grandir la notoriété de la marque afin d'attirer un public le plus large possible, selon certains types de groupes cibles; garder et fidéliser les quelque 100 000 abonnés déjà en possession d'un pass musées; miser sur des grands moments de vente promotionnés par des campagnes dans les médias; élargir le public par une stratégie de la tache d'huile, en tablant sur les réseaux des détenteurs actuels; enfin, augmenter l'engagement auprès des musées.

La Fédération Wallonie-Bruxelles est disposée à inclure ce projet dans ses campagnes de communication. La question sera abordée lors d'une prochaine réunion de la commission des patrimoines culturels afin que le secteur s'en saisisse. Par ailleurs, les responsables de l'opération museumPASSmusées ont sollicité des subventions lors de la session «Opérateurs d'appuis muséaux». La commission sera donc amenée à analyser les dossiers de demandes dans les semaines à venir. Un soutien financier pourrait donc également être envisagé dans un avenir proche.

Mme Françoise Mathieux (MR). – Je vous remercie pour ces éléments de réponse, Madame la Ministre. Ce pass musées est une belle initiative qui facilite l'accès à la culture pour le plus grand nombre et répond ainsi à une des missions principales de notre institution. Nous disposons d'une vraie richesse patrimoniale et d'une grande diversité de musées en Wallonie et à Bruxelles. Il serait dommage de ne pas en profiter pleinement à cause d'une méconnaissance des opérateurs. Je vous remercie également pour la recherche que vous menez actuellement sur la baisse des prix des tickets destinés aux familles et pour l'étude que vous réalisez dans le but d'inciter les Wallons à se rendre dans les musées.

1.39 Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Transposition de la directive européenne "Copyright" et problématique des "droits voisins"»

M. Charles Gardier (MR). – La directive UE 2019/790 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique, surnommé directive «Copyright» a instauré le mécanisme du droit voisin et constitue l'instrument que l'Union européenne a édicté afin de permettre la rémunération des éditeurs de presse pour les contenus utilisés par les plateformes en ligne.

L'article 29 de cette directive impose aux États membres l'obligation de transposer son contenu dans leur ordre juridique respectif pour la date du 7 juin 2021. À cet égard, lors de la réunion de

notre commission du 9 mars dernier, vous avez déclaré que le Conseil de la propriété intellectuelle avait reçu une nouvelle mouture de l'avant-projet de loi visant à transposer ladite directive. Or, la transposition de cette directive aura une incidence sur plusieurs domaines propres à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le texte concerne tout autant la presse écrite que les artistes, en particulier les auteurs-interprètes.

Madame la Ministre, des artistes et des fédérations représentatives du secteur culturel vous ont-ils sollicitée au sujet des droits voisins? Dans l'affirmative, quelle réponse leur avez-vous réservée? L'autorité fédérale vous a-t-elle entretenue d'une avancée en vue de la transposition de ladite directive européenne en droit belge? Êtes-vous en mesure de me confirmer que cette dernière sera transposée dans les délais impartis? Dans la négative, quels seraient les obstacles actuels à cette transposition?

Ce thème touchant à la fois aux médias et à la culture, est-il envisageable de l'inclure à l'ordre du jour de la conférence interministérielle (CIM) Culture, eu égard la transversalité de la problématique? L'état d'avancement du texte de loi permet-il désormais de chiffrer l'impact économique potentiel pour les acteurs visés par cette transposition, en particulier ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles? La transposition de cette directive dans d'autres ordres juridiques européens est-elle sujette à controverses? Dans l'affirmative, lesquelles?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Les bras de fer avec les géants du web que Google, Apple, Facebook et Amazon (GAFA), en cours à plusieurs endroits de la planète, justifient la nécessité de réguler ces opérateurs mondiaux dans le cadre d'instruments adaptés. Ce dossier relève de la compétence du pouvoir fédéral. Cela ne m'empêche pas de le suivre avec une vigilance toute particulière, étant donné son importance pour les artistes et particulièrement les auteurs-interprètes. Je suis à disposition de ces derniers pour les soutenir d'une manière ou d'une autre s'ils m'en faisaient la demande. Je n'ai, à ce jour, reçu aucune demande de leur part à ce sujet. Cependant, je crois que ceux-ci défendent, à raison, leurs intérêts devant les instances fédérales compétentes.

Une nouvelle mouture de l'avant-projet de loi transposant la directive UE 2019/790 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique et modifiant les directives 96/9/CE et 2001/29/CE a récemment été transmise par le cabinet du ministre fédéral Pierre-Yves Dermagne au Conseil de la propriété intellectuelle afin de recueillir une nouvelle fois l'avis des parties prenantes. N'étant qu'indirectement concernés par cette transposition, mes services ne sont pas impli-

qués dans ces travaux. Je ne suis donc pas en mesure de vous répondre sur les délais et les éventuelles controverses relatifs à ce dossier.

En ce qui concerne la mise de ce sujet à l'agenda de la CIM culture, je rappelle que les discussions avec les instances européennes s'opèrent selon des modalités de concertation précises. Dès lors, il convient que chacune des parties reste dans ses prérogatives. Enfin, compte tenu de l'état d'avancement du texte, les données chiffrées relatives à l'impact économique pour les acteurs concernés sont encore indisponibles à ce jour.

M. Charles Gardier (MR). – La marge de manœuvre de la Fédération Wallonie-Bruxelles est évidemment réduite. Cependant, nous pouvons faire preuve de volontarisme, comme en atteste le débat que nous avons eu à propos du statut d'artiste, un dossier qui relève, lui aussi, de la compétence fédérale. Cette évolution aura des conséquences sur de nombreux acteurs culturels. C'est pourquoi il importe d'y accorder une attention particulière. Je réitère donc mon appel à la mobilisation en vue de faire bouger les choses, comme le souhaitent les artistes. Nous devons être à leurs côtés.

1.40 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Conférence interministérielle Culture (CIM Culture) du 17 mai 2021»

Mme Isabelle Emmery (PS). – Madame la Ministre, la dernière conférence interministérielle Culture (CIM Culture) était fixée au 17 mai. Elle a bien eu lieu, puisque j'ai pris connaissance d'un communiqué de presse à ce sujet. Vous souhaitiez proposer aux ministres partenaires de mettre un certain nombre de points à l'ordre du jour de cette CIM que vous présidez. Parmi ceux-ci figurait la poursuite de la concertation autour de la gestion de la crise sanitaire, et plus particulièrement autour des événements tests et de leur évaluation dans les différentes Communautés. Vous avez également proposé l'indemnisation des artistes siégeant dans les instances d'avis culturelles, le droit de prêt et la copie privée dans le cadre des pratiques artistiques en amateur.

Ces points ont-ils bien été soumis et inscrits à l'ordre du jour? Dans l'affirmative, pourriez-vous nous en faire une présentation? Si ce sujet a bien été abordé, quelles sont les avancées réelles sur la question des jetons de présence dans les instances d'avis? La réflexion a-t-elle été approfondie afin de trouver une solution dans ce dossier? Des décisions formelles ont-elles été prises sur certains dossiers en particulier? L'action en référé du secteur culturel contre l'État belge était-elle à l'ordre du jour? Le cas échéant, pouvez-vous nous faire état des dis-

cussions et actions qui seront entreprises par les ministres de la Culture? À quand est fixée la prochaine CIM Culture et quel en sera l'agenda?

Pour revenir sur la gestion de la crise sanitaire et sur les décisions du dernier Comité de concertation (Codeco), des possibilités de dérogation avaient été prévues lors de la première vague. La question des dérogations a-t-elle été évoquée lors de la dernière CIM Culture? Pour certaines salles, en particulier certaines salles de la ville de Bruxelles comme le Cirque royal, les contraintes actuelles ne permettraient pas une réelle optimisation des spectacles s'ils pouvaient se dérouler. Qu'en est-il donc des dérogations?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La CIM Culture s'est effectivement réunie ce lundi 17 mai sous ma présidence. Outre le suivi des mesures sanitaires dans le secteur culturel, la question des jetons de présence des artistes dans les comités d'avis figurait également à l'ordre du jour de cette conférence. Il s'agit d'un dossier important pour les représentants du secteur culturel.

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, cette concertation est d'autant plus importante pour poursuivre le travail entamé, notamment en ce qui concerne la mise à jour du cadastre des aides prévues par les différents niveaux de pouvoir afin de soutenir le monde culturel, d'une part, et le suivi des mesures sanitaires en vue de la reprise des activités des secteurs culturels encore fermés, d'autre part. Au cours de cette CIM, il a également été convenu que les ministres compétents des Communautés, des Régions et du gouvernement fédéral échangeront de manière régulière sur les résultats obtenus lors des événements tests déjà réalisés et à venir, ainsi que sur le déploiement du plan d'été. Ces discussions se feront en concertation constante avec le commissaire du gouvernement en charge de la crise du coronavirus en Belgique, ainsi qu'avec le Groupe d'experts «Stratégie de gestion» (GEMS). Il s'agit de tirer au plus vite les enseignements de ces événements tests afin que progresse le déconfinement de la culture.

Le travail se poursuit également en ce qui concerne la position socioéconomique des travailleurs artistiques, dont la précarité a été particulièrement mise en lumière par la crise du coronavirus. Ces échanges liés au groupe de travail dédié créé par la CIM au mois de février dernier sont d'autant plus importants dans le contexte de la réforme du statut d'artiste. Par ailleurs, les ministres fédéraux ont aussi informé les ministres communautaires des réflexions en cours sur la réforme de la loi du 24 décembre 2020 relative au travail associatif. La CIM a également dressé un état des lieux du groupe de travail créé en vue de la création du Guichet des arts présidé par Rudi Vervoort, le ministre de la Culture du Parlement francophone bruxellois. Dans ce cadre, un cahier des charges a été rédigé afin de lancer une mission de service visant à dresser les

contours de ce guichet. L'objectif est d'aboutir avant la fin de l'année.

En dehors des aspects liés à l'urgence et à la crise, les membres de la CIM Culture se sont accordés sur l'importance d'une clarification du statut des membres des organes consultatifs dans les secteurs culturels et sur la nécessité de permettre aux travailleurs de ces derniers de prendre part aux travaux de ces instances, sans perte de droits et quel que soit leur statut social. Dans les semaines à venir, les ministres compétents, à savoir les ministres de l'Emploi, des Indépendants et des Finances, formuleront des propositions qu'ils soumettront aux partenaires sociaux en vue d'une résolution souhaitée dans le courant de l'été 2021.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Madame la Ministre, j'ai bien pris note du catalogue des sujets qui ont été traités, mais je ne vois pas très bien ceux qui ont fait l'objet d'une décision ferme. Certains éléments de réponse sont toutefois intéressants. J'ignore quand la prochaine CIM Culture aura lieu puisque vous ne l'avez pas dit dans votre réponse. Quoiqu'il en soit, beaucoup de choses se disent, mais peu de choses semblent aboutir. Nous aurons certainement l'occasion de revenir sur plusieurs sujets que vous avez évoqués.

1.41 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Finances de la RTBF»

1.42 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Rapport annuel d'activités 2020 de la RTBF»

1.43 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Recul des recettes publicitaires de la RTBF durant la pandémie»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

M. Benoît Dispa (cdH). – C'est traditionnellement à cette époque de l'année que la RTBF remet son rapport annuel d'activités. Et ce rapport-ci prend une tonalité particulière, puisqu'il concerne une année marquée par la Covid-19. Je n'aborderai pas ici les conséquences de la crise en termes de contenus et d'informations – je ne doute pas que nous y reviendrons au sein de la commission.

Je souhaiterais plutôt m'attarder sur les effets de la crise sur la situation financière de la RTBF. Si la dotation a permis à la RTBF de garder un cap optimal au vu de l'augmentation assez généreuse prévue par le contrat de gestion, il y a lieu de s'inquiéter de la diminution de 14 % des recettes issues de la publicité, qui se chiffrent à 58 millions d'euros.

La radio est la principale victime de la diminution des recettes publicitaires et, dans une mesure moindre, mais assez étonnante, de la publicité numérique, qui a elle aussi reculé. L'administrateur général résume la situation dans une formule assez appropriée: «Quand la publicité tousse, les finances de l'entreprise s'enrhument». Par ailleurs, si l'endettement de la RTBF est aussi en voie de résorption, il faudra pourtant être très attentifs au projet de construction du nouveau siège de l'institution qui aura un impact sur l'ensemble des finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles au vu des normes du système européen de comptes nationaux et régionaux (SEC). La RTBF termine donc l'année avec un léger malus en termes de résultat net ajusté, puisqu'elle a affecté un montant de plus de 9 millions d'euros à la numérisation des archives audiovisuelles, qui est bien sûr au cœur de sa mission de service public.

Madame la Ministre, quelle analyse faites-vous de la situation financière de la RTBF et quelles perspectives vous paraissent-elles envisageables à terme? La situation du marché publicitaire s'annonce-t-elle plus favorable pour les mois et les années à venir? Qu'en est-il du programme d'investissement pluriannuel prévu?

M. Olivier Maroy (MR). – La RTBF a récemment dévoilé son rapport d'activités 2020, une année particulière en raison de la situation sanitaire, qui a mis notre établissement de service public dans une situation paradoxale. Pourquoi? Parce que si la RTBF a vu ses audiences atteindre des sommets en raison du confinement, certains JT ayant dépassé le million de téléspectateurs, sa situation financière s'est nettement détériorée en raison de la chute de ses recettes publicitaires. Les annonceurs ont annulé ou reporté leurs campagnes. Ce phénomène a surtout été observé pour la radio. Le numérique a, lui, plutôt souffert de la concurrence des Google, Apple, Facebook, Amazon (GAFA), qui attirent malheureusement de plus en plus d'annonceurs régionaux, voire locaux.

Outre le recul de la publicité, d'autres éléments ont eu une incidence sur la situation financière de la RTBF: la charge salariale, qui représente près de la moitié de ses dépenses, a augmenté de 3 %; le lancement du plan *#Restart* a coûté 8 millions d'euros, tandis que 9,3 millions ont été affectés à la numérisation des archives audiovisuelles. En 2020, le résultat net ajusté a plongé à -7,7 millions d'euros.

Pour 2021, la RTBF a prévu un déficit de 5 millions d'euros. Elle devra faire face à la suppression totale de la publicité lors de la matinale de La Première, qui représentera une perte de 2 millions d'euros. Il lui faudra aussi financer la deuxième phase du plan *#Restart* à hauteur de 5 millions d'euros. De plus, la construction de son nouveau siège, qui est en cours, mobilisera des moyens importants: la RTBF a souscrit un emprunt de 60 millions d'euros, étalé sur 25 ans, auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI).

Madame la Ministre, la suppression totale de la publicité lors de la matinale de la Première, ainsi que les autres phases de réduction de la publicité, seront-elles appliquées comme prévu malgré la situation financière de la RTBF? Ne faudrait-il pas lui accorder un délai supplémentaire? Des discussions à ce propos sont-elles prévues au sein du gouvernement? Pouvez-vous nous en dire plus sur la situation financière de la RTBF et sur les réponses que vous envisagez si cette situation devait continuer à se dégrader? Le projet de nouveau siège de l'institution risque-t-il d'être affecté par ce déficit?

Mme Sabine Roberty (PS). – Le 6 mai dernier, la RTBF a publié son rapport annuel couvrant une année exceptionnelle qui aura marqué tous les secteurs, y compris le média de service public. Le rapport revient notamment sur la mobilisation et la créativité dont la RTBF a fait preuve dès le début de la crise sanitaire pour assurer ses missions. Les programmes ordinaires ont été revus et de nouveaux programmes ont également fait leur apparition pour maintenir le lien avec le public dans ce contexte si particulier. Dès le 15 mai, le plan *#Restart* était annoncé pour soutenir les secteurs culturel et audiovisuel, les artisans et le tourisme local. Au total, 4,8 millions d'euros ont été investis dans cent initiatives.

Cette année, nous avons également assisté au lancement de Tipik ou encore au rôle grandissant d'Auvio, qui propose de plus en plus de contenus exclusifs. Durant cette année de crise, la RTBF n'a pas failli à ses missions et je tiens à souligner la mobilisation de tous les opérateurs. D'un point de vue financier, si nous pouvons souligner que le résultat d'exploitation de la RTBF est positif pour la quatorzième année consécutive, nous devons également pointer un recul des recettes, en particulier des ressources publicitaires qui ont baissé de 14 %. La radio a enregistré le plus grand recul avec -19 %. Madame la Ministre, avez-vous été sollicitée par l'entreprise publique concernant cette évolution? Quelle analyse faites-vous de la situation?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame et Messieurs les Députés, je me joins à vous pour saluer la qualité du travail accompli par le média de service public de notre Fédération durant la crise sanitaire et sa démarche volontariste de soutien au secteur culturel. De toute évidence, cette crise a durement affecté l'ensemble des médias en

restreignant les recettes publicitaires, singulièrement durant la période de confinement. La RTBF n'y échappe pas et nous avons des échanges avec elle, notamment sur la question de sa trajectoire budgétaire.

Si, à la différence des éditeurs privés, les recettes publicitaires de la RTBF ne dépassent pas 20 % de ses recettes totales, la qualité de ses services et l'investissement de son personnel lui ont certainement permis de limiter l'impact de l'érosion de ses recettes publicitaires. Vous avez rappelé les chiffres. En télévision, à tout le moins, la baisse de recettes publicitaires est limitée à 10 %. En radio, elle est plus significative, à hauteur de 19 %. Ces baisses enregistrées tiennent principalement au fait que les mesures destinées à limiter la propagation du coronavirus ont eu un effet négatif plus marqué en radio, qui souffre plus directement et avec plus d'amplitude de la fermeture des commerces jugés «non essentiels».

Pour autant, l'avenant au cinquième contrat de gestion de la RTBF conclu entre le gouvernement de notre Fédération et la RTBF n'a pas été remis en cause. Pour mémoire, dans un premier temps, il prévoit une baisse du temps de transmission de la publicité dans la tranche matinale de La Première entre 6h00 et 9h00, et ce, entre le 1^{er} septembre 2020 et le 30 juin 2021, puis la suppression totale de la publicité dans cette même tranche horaire à compter du 1^{er} juillet 2021. Pour le budget 2021, la RTBF prévoit d'ailleurs une augmentation de ses revenus par rapport à 2020, hausse liée à la fois aux prochains grands événements sportifs – l'Euro de football, Jeux olympiques de Tokyo – et à une reprise du marché après-Covid-19.

Concernant l'endettement de la RTBF, en 2020, cette dernière n'a pas eu recours à de nouveaux emprunts à long terme et, par ailleurs, d'anciennes dettes ont été remboursées à hauteur de 10,1 millions d'euros. Par conséquent, l'endettement financier à long terme atteint 14,1 millions d'euros au 31 décembre 2020 et ce montant sera remboursé intégralement à son échéance du 9 juin 2021. Quant au plan de financement relatif au projet immobilier «Media Square», il sera respecté. Il a été confirmé et sera réalisé à partir de fonds propres de la RTBF, de la vente progressive des terrains de Reyers et du prêt de 60 millions d'euros, qui a été accordé par la BEI et que la RTBF commencera à utiliser à la fin de l'année 2021.

M. Benoît Dispa (cdH). – Madame la Ministre, la situation doit rester sous contrôle. Il faudra dès lors rester attentifs aux signaux négatifs et continuer à suivre avec vigilance l'évolution des recettes publicitaires, de la dette et des dépenses.

Par ailleurs, vous faites le choix de maintenir les perspectives de diminution, voire de suppression de la publicité sur certains créneaux horaires. Cette décision ne sera pas sans conséquences. Il s'agira là encore d'être vigilants dès lors que ces

pertes de recettes seront confirmées à court ou moyen terme.

Je ne doute pas que, lorsque nous rediscuterons du contrat de gestion de la RTBF, nous aurons l'occasion de revenir sur les grands enjeux financiers auxquels cette institution est confrontée.

M. Olivier Maroy (MR). – La RTBF a effectivement été au rendez-vous: elle a assuré son rôle, particulièrement crucial en cette période de crise, tant en termes d'information – multipliant les créneaux pédagogiques où l'information était expliquée et répondant ainsi à un besoin très important du grand public – qu'en termes de soutien au secteur culturel à travers, par exemple, le plan #Res-tart.

Aujourd'hui, elle est confrontée à des difficultés liées à la diminution des recettes publicitaires. Je m'interroge vraiment quant au maintien, selon le calendrier initialement prévu, de la suppression totale de la publicité sur La Première le matin.

Il y a certes trop de publicité à la RTBF et il faut aller vers un allègement. Néanmoins, alors que la chaîne publique s'est montrée à la hauteur, il serait peut-être intelligent de repousser quelque peu cet objectif de suppression totale, le temps que les investissements publicitaires reprennent.

Et il y a fort à parier que les recettes amenées par la diffusion de l'Euro de football et des Jeux olympiques n'atteindront pas les records enregistrés lors des précédentes éditions.

Enfin, l'audit sur la publicité, réalisé à l'initiative du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, suggère des pistes intéressantes qu'il faudrait sans doute creuser: les mutualisations permettraient peut-être de dégager des moyens.

Mme Sabine Roberty (PS). – Nous nous accordons tous sur le fait que la RTBF a réussi à relever le double défi de maintenir une programmation de qualité et de faire preuve de volontarisme pour aider le secteur culturel.

J'entends que la situation reste sous contrôle, mais mon groupe restera particulièrement vigilant, et de manière générale, qu'il s'agisse de MM. Dispa, Maroy, Devin ou de moi-même, nous reviendrons régulièrement sur ce dossier en commission.

1.44 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Résultats de l'étude du marché publicitaire belge francophone»

1.45 Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des

Médias et des Droits des femmes, intitulée «Conclusions du rapport final relatif aux ressources publicitaires et impact des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) sur le marché belge»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, en avril 2020, vous avez annoncé la réalisation d'un audit du marché publicitaire belge francophone, amorçant la concrétisation d'une mesure inscrite dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) et que M. Culot et moi-même avions déjà appelée de nos vœux au cours de la précédente législature.

La crise sanitaire a montré à quel point les médias sont dépendants de la publicité. Elle a provoqué une baisse drastique de leurs revenus publicitaires et les a plongés dans une situation de grande fragilité. Cet audit vise donc à objectiver la situation réelle du marché de la publicité et à établir ensuite les conditions nécessaires à la mutation du secteur des médias vers un modèle moins dépendant de la publicité. L'objectif final est donc d'utiliser les résultats de cette étude afin d'accroître la résilience des médias francophones belges. Le marché pour la réalisation de l'étude a été attribué en novembre dernier à la société Deloitte, qui a remis son rapport à votre cabinet le 12 mars. Fin avril, vous avez annoncé qu'un travail de relecture était en cours et que vous aviez demandé des précisions à Deloitte afin d'arriver à un rapport finalisé qui devait être diffusé prochainement.

Madame la Ministre, si je ne m'abuse, la version définitive du rapport, qui inclut les conclusions de l'étude, vous a désormais été transmise. Quels en sont les enseignements principaux? Quelle est l'analyse que vous faites de ses résultats? Quelles pistes de travail envisagez-vous à la suite de cette étude? Sur quelles initiatives comptez-vous travailler prioritairement? Selon quel calendrier ces pistes seront-elles concrétisées?

En décembre, j'insistais sur le fait qu'il est important que chacun des opérateurs joue le jeu et accepte d'ouvrir ses livres et de communiquer en toute transparence sur sa dépendance à la publicité, notamment en ce qui concerne les commissions octroyées lors de la vente d'espaces publicitaires. Il y a quelques années, lors des auditions relatives au contrat de gestion de la RTBF, de nombreux intervenants ont expliqué que certaines régies bradaient les prix et qu'il était compliqué d'y voir clair. Cette situation a-t-elle été clarifiée? Le prestataire Deloitte a-t-il rencontré des difficultés pour se procurer les informations nécessaires à l'audit? Le cas échéant, quels sont les opérateurs qui ont refusé de transmettre l'ensemble des informations demandées?

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, je vous ai interrogée à plusieurs reprises sur le rapport de l'étude sur le marché publicitaire belge francophone et sur l'analyse par vos services de l'impact des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) sur le marché belge. Lors de notre dernière réunion de commission, le 4 mai dernier, vous m'avez informé que vous n'aviez reçu le rapport que deux jours plus tôt et n'aviez donc pas eu le temps d'en réaliser une analyse approfondie. Je me permets donc de revenir vers vous pour obtenir plus de détails à ce sujet.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous partager les conclusions et recommandations émises dans ce rapport? Quelles actions allez-vous entreprendre afin d'y répondre?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Messieurs les Députés, le rapport final nous a été transmis et a été validé par mon cabinet ce lundi. Néanmoins, il m'importe de réserver la primeur du rapport à mes partenaires du gouvernement avant de présenter l'ensemble des conclusions et des recommandations au Parlement.

L'audit sera présenté au gouvernement ce jeudi 20 mai. Nous aurons ensuite l'occasion d'en discuter ensemble au sein de cette commission. Je peux toutefois confirmer que les collaborations avec les opérateurs de notre marché se sont déroulées de manière efficace. À ce stade, je ne peux pas vous en dire plus. Je ne doute pas que vos questions reviendront à l'occasion d'une prochaine réunion de commission.

M. Olivier Maroy (MR). – Que répliquer à cette réponse, Madame la Ministre, si ce n'est pour vous faire part de notre déception! Nous avons affaire à un véritable feuilleton, puisque nous vous interrogeons pratiquement toutes les deux semaines sur cette étude très attendue. J'y ai fait allusion en évoquant les nombreuses auditions consacrées au contrat de gestion de la RTBF, au cours desquelles nous nous sommes rendu compte du problème lié à la publicité.

La question posée précédemment sur l'état des finances de la RTBF montre également à quel point nos médias sont dépendants de la publicité et à quel point il est urgent d'agir face à l'appétit vorace des GAFAM. En effet, aujourd'hui, 80 % des budgets publicitaires reviennent aux grandes plateformes comme Facebook et Google, qui ne contribuent que relativement peu à notre économie. Il faudra donc trouver le moyen de fédérer nos opérateurs et investir dans des contenus locaux. Nous en parlerons après que le gouvernement aura été informé des conclusions de l'étude à ce sujet. J'espère que nous tiendrons ce débat avant qu'il ne soit étalé en long et en large dans les médias. Il serait bon que le Parlement puisse parfois avoir non pas le dernier mot, mais le premier.

M. Laurent Devin (PS). – Je partage les propos M. Maroy, mais là où il parle de déception, je préfère parler d'espoir. Certes, la réponse à nos interrogations se fait attendre, mais Samuel Beckett ne s'est-il pas fait connaître «En attendant Godot»? Peut-être qu'un jour, les membres de cette commission pourront dire qu'Olivier Maroy, Sabine Roberty et Laurent Devin se sont fait connaître «En attendant GAFAM»! Plus sérieusement, j'espère également discuter de manière réfléchie de ce dossier d'un intérêt primordial pour notre avenir.

1.46 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Développement de la couverture territoriale du DAB+ en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Olivier Maroy (MR). – En novembre 2019, Madame la Ministre, vous nous indiquiez que 23 sites d'émission DAB+ étaient en service et qu'un nouveau viendrait bientôt s'ajouter à la liste. Ce déploiement, principalement réalisé à partir des sites existants de la RTBF, garantissait déjà une couverture de 98 % de la population en déplacement et de 75 % de la population en résidentiel.

Lors de son lancement, le DAB+ n'était donc toujours pas accessible sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. De nombreuses zones blanches n'étaient pas encore couvertes par un réseau de qualité: la province de Luxembourg, l'est de la province de Liège et quelques parties plus rurales des provinces de Namur et du Hainaut.

À l'époque, vous aviez indiqué qu'une seconde phase du développement de la couverture territoriale du DAB+ était programmée afin de densifier les réseaux existants et d'améliorer la couverture de la population, grâce à une dizaine de sites supplémentaires. Cette étape doit être réalisée progressivement d'ici 2022.

Le DAB+ rencontre un succès incontestable selon l'étude réalisée à la fin de l'année 2020 par Ipsos à la demande des opérateurs regroupés au sein de l'association Maradio.be. Environ 80 % des auditeurs francophones connaissent le DAB+ et 20 % l'ont déjà adopté. La vente de récepteurs domestiques compatibles DAB+ a progressé de 40 % par rapport à 2019. Dans les voitures neuves, c'est devenu un équipement standard. Pour voir ce succès se confirmer, il est évidemment important d'assurer un confort d'écoute optimal grâce à un réseau complètement déployé.

Madame la Ministre, où en est aujourd'hui le développement de la couverture de la Fédération Wallonie-Bruxelles en DAB+? La deuxième phase dont vous parliez en 2019 est-elle bien avancée?

Combien de sites d'émission DAB+ sont désormais en service en Fédération Wallonie-Bruxelles? Les zones blanches identifiées en 2019 sont-elles désormais couvertes par cette nouvelle technologie? Existe-t-il encore des zones non couvertes par le DAB+ en Fédération Wallonie-Bruxelles? Dans l'affirmative, où sont-elles situées?

Pouvez-vous nous informer sur les investissements réalisés dans les nouveaux sites DAB+ pour améliorer la couverture de la population? Par qui ont-ils été réalisés? Qu'en est-il des axes de mobilité? Tous les grands axes wallons bénéficient-ils désormais d'un réseau de qualité? Enfin, l'une des difficultés était d'amener les radios indépendantes, voire les petites radios sur le DAB+. Pour ce faire, elles devaient parvenir à s'entendre pour désigner un opérateur. Où en est-on aujourd'hui?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Nous devons évidemment éviter des fractures technologiques sur notre territoire. Comme souvent dans les développements technologiques de ce type, les premières installations sont effectuées dans des zones densément peuplées afin de toucher directement le plus de citoyens possible. Les phases ultérieures ont pour but d'augmenter la couverture et de résorber les déficits.

Le développement du DAB+ n'échappe pas à la règle et se poursuit progressivement. La première phase est aujourd'hui achevée, puisque 24 sites d'émissions sont d'ores et déjà en service sur le territoire. Cette phase offre un accès au DAB+ à une grande part de la population. Diverses améliorations ont été apportées à ces sites qui permettent une couverture de 91 % en réception mobile.

La deuxième phase du déploiement prévoit la mise en service de 13 nouveaux sites d'émission afin d'améliorer en particulier la couverture des récepteurs fixes. Ce déploiement est prévu pour 2022. Cette phase a, hélas, été retardée par la situation sanitaire, qui a ralenti le travail des administrations pour les demandes de permis d'urbanisme et la mise en œuvre des chantiers.

Ces opérations doivent permettre, d'ici 2022, de couvrir environ 95 % du territoire en extérieur et 85 % en intérieur. Plus de 98 % de la population aura alors accès au DAB+. Il restera malheureusement des zones blanches correspondant à des zones très peu denses en habitations. C'est pourquoi il est prévu d'ajouter une nouvelle phase, plus progressive, dans le déploiement. Elle devrait permettre d'atteindre une couverture se rapprochant de la couverture FM actuelle.

La couverture des axes wallons fait l'objet d'une attention particulière de la RTBF. L'entreprise publique estime que 97 % des autoroutes sont déjà couvertes par le DAB+. Une couverture maximale devrait être atteinte lorsque les différentes

phases de développement seront finalisées. Concernant les radios indépendantes, je ne dispose pas des derniers détails.

M. Olivier Maroy (MR). – La crise sanitaire n’a certainement pas accéléré le développement de la couverture territoriale du DAB+. Cependant, sauf erreur de ma part, nous sommes toujours dans une situation semblable à celle qui prévalait en 2019. À l’époque, nous comptions déjà 23 sites installés. Désormais, il y en a 24. Je suis conscient du fait que ces avancées ne se font pas en un claquement de doigts, étant donné qu’elles nécessitent des études approfondies, notamment avec le Service général de l’audiovisuel et des médias (SGAM). De plus, le gouvernement doit rendre des arrêtés pour garantir la poursuite du processus et tenir à jour les plans de fréquences afférents. Les démarches sont donc ardues. Il convient toutefois de ne pas prendre trop de retard, parce que la réussite de cette technologie et l’adhésion du public vont dépendre de sa rapidité d’implantation.

Dans ce contexte, il est nécessaire de rappeler que le DAB+ constitue un véritable progrès puisqu’il augmente l’offre, renforce le pluralisme et étoffe le confort d’écoute. Dès lors, il serait mal avisé que nous soyons à la traîne dans ce domaine. Ainsi, grâce à la mise en opération du DAB+, la Norvège a déjà abandonné la FM depuis plusieurs années et la Suisse devrait bientôt lui emboîter le pas.

1.47 Question de M. Maxime Hardy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Prise en charge du surcoût lié aux mesures Covid-19 sur les tournages»

M. Maxime Hardy (PS). – Avec le Centre du cinéma et de l’audiovisuel (CCA), la Fédération Wallonie-Bruxelles a pris en charge, en 2020, le surcoût lié au respect des mesures Covid-19 sur les tournages. L’examen de la prolongation de cette mesure en 2021 devait se faire dans le cadre des discussions relatives à l’ajustement budgétaire. Madame la Ministre, la prise en charge du surcoût lié au respect des mesures Covid-19 a-t-elle été reconduite en 2021? Dans la négative, quelles sont les raisons qui ont motivé cette décision? D’autres pistes sont-elles envisagées?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, comme indiqué en réponse à votre question du 20 avril dernier, dans le cadre de l’ajustement budgétaire 2021, j’ai fait en sorte qu’un budget supplémentaire soit affecté aux surcoûts survenus en 2021 et liés aux protocoles sanitaires qui continuent de peser sur les producteurs. Décidée par le gouvernement à concurrence de

2,8 millions d’euros, la majoration des aides à la production audiovisuelle en 2020 et en 2021 est susceptible de répondre partiellement à la problématique des surcoûts. En revanche, pour tous les films qui ont été soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles avant 2020 et qui constituent la majorité des tournages à venir, l’absence de prise en charge de ces surcoûts par la Fédération est susceptible de reporter ou d’arrêter des tournages.

J’ai donc le plaisir de vous annoncer que le gouvernement a entendu ce besoin et a décidé de réserver une enveloppe spécifique de 1 million d’euros pour ces surcoûts, ce qui permettra aux longs-métrages, courts-métrages, documentaires et séries belges de bénéficier d’une aide supplémentaire à celles déjà octroyées pour faire face à la crise. Ces sommes seront plafonnées par projet afin de bénéficier au plus grand nombre et leurs modalités d’octroi sont actuellement étudiées par le CCA. Le secteur a accueilli favorablement cette nouvelle, d’autant qu’à ce stade, les fonds régionaux ou le *tax shelter* dont sont chargés les autres niveaux de pouvoir ne permettent pas la prise en charge de ces surcoûts.

M. Maxime Hardy (PS). – Madame la Ministre, un montant supplémentaire d’un million d’euros est débloqué pour soutenir le secteur du cinéma et le développement des séries belges, dont les tournages reprendront vraisemblablement cet été. C’est une très bonne nouvelle!

1.48 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Gouvernance et financement du cinéma belge francophone»

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, à la suite de la diffusion d’un reportage dans l’émission «*#Investigation*» sur la RTBF en juin dernier, je vous interrogeais déjà sur les critiques adressées à l’encontre du système de gouvernance et de financement du cinéma belge francophone. Ce reportage mettait en exergue certains travers du monde du cinéma belge: manque d’objectivité pour la sélection des films pouvant bénéficier des aides institutionnelles, microcosme fermé, petits arrangements entre amis, critères flous de sélection, préférence pour les films d’auteur, manque de diversité des films sélectionnés, etc. La polémique resurgit à la suite de la publication du livre du réalisateur Frédéric Sojcher. Ce livre intitulé «*Je veux faire du cinéma*» reprend et dénonce ces critiques. Le financement des films en Belgique francophone serait dominé par l’opacité et l’entre soi. Ce sont des critiques assez fortes.

Pour rappel, créer et produire un film coûte très cher. Il faut compter entre deux et trois millions d’euros pour un film belge francophone. Pour les

producteurs, les subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles, octroyées par la Commission de sélection des films (CSF), sont un passage obligé pour monter un projet cinématographique en Belgique francophone. La CSF est d'autant plus incontournable que les autres pourvoyeurs de fonds – comme Wallimage en Wallonie ou le mécanisme du *tax shelter* – s'inspirent et suivent très souvent les décisions de la CSF. La CSF aurait donc un pouvoir «de vie ou de mort» sur les projets cinématographiques en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Concrètement, la CSF est composée désormais d'un plus grand nombre de personnes. C'est effectivement un progrès: elle compte 130 membres. Elle est divisée en sous-commissions où siègent sept membres issus du secteur du cinéma et de l'audiovisuel. Le porteur de projet rentre un dossier, puis passe un examen oral où il est amené à défendre son projet. Après débat, la CSF décide à la majorité simple par vote secret si le projet mérite d'être soutenu par de l'argent public.

D'après Frédéric Sojcher, les mêmes réalisateurs et les mêmes types de projets accaparaient les fonds publics, alors que la plupart des autres réalisateurs sont ignorés. La CSF aurait tendance à soutenir en priorité des réalisateurs et producteurs ayant déjà fait leurs preuves. La diversité du cinéma belge serait donc en péril. Ce manque de diversité du cinéma belge francophone était déjà pointé dans l'enquête du magazine «*#Investigation*». En résumé, seuls les films d'auteur seraient soutenus, alors que les projets atypiques ou audacieux seraient automatiquement mis de côté.

Nous ne pouvons plus ignorer ces critiques. Elles méritent, à tout le moins, que nous y apportions toute notre attention, sans toutes les prendre pour argent comptant. À l'époque, je vous avais dit que le reportage de la RTBF me semblait trop à charge. Comment atténuer cette situation de monopole décisionnel qui est concentrée – que nous le voulions ou non – dans les mains de la CSF? Comment diluer ce pouvoir décisionnel «absolu» sur un projet de film? En France, il serait possible de monter des films sans le soutien du Centre national du cinéma (CNC). Bien évidemment, le territoire est plus grand et les studios disposent de plus grands moyens. Pouvez-vous en dire plus sur les possibilités de produire un film en Belgique francophone sans le soutien financier de la CSF?

D'après Frédéric Sojcher, les critères de sélection ayant cours à la CSF seraient très arbitraires. Jeanne Brunfaut, présidente du Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA), réfute clairement cette idée. Pour elle, des critères très stricts existent dans le décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle. La CSF évalue notamment l'intérêt culturel du projet pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Madame la Ministre, faudrait-il redéfinir et préciser les critères de sélection pour diminuer le niveau de subjectivité? Êtes-vous en faveur d'un système d'attribution d'aides plus automatique et moins sélectif? Face

aux accusations de copinage, ne faudrait-il pas opter pour l'anonymat des dossiers? Cela permettrait aux membres de la CSF de se centrer uniquement sur la qualité du projet sans a priori.

Pour beaucoup d'acteurs du secteur, le véritable problème serait un sous-financement chronique du CCA. Le côté hyperconcurrentiel du système ferait beaucoup de déçus. De plus, selon l'Union des producteurs francophones de films (UPFF), face à cette situation budgétaire difficile, la CSF n'aurait plus les moyens de faire des «paris» sur des projets atypiques ou portés par des réalisateurs moins connus.

La Flandre vient de revaloriser le Fonds flamand de l'audiovisuel (VAF, *Vlaams Audiovisueel Fonds*), à hauteur de 20 millions. Malgré les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ne serait-il pas envisageable d'augmenter le budget du CCA? Par ailleurs, ne serait-il pas possible de mieux ventiler les aides à la production, en prévoyant des montants inférieurs à 400 000 euros, mais pouvant profiter à un plus grand nombre de projets?

En juin dernier, vous m'indiquiez vouloir revoir certains fonctionnements internes dans le secteur du cinéma belge francophone. Qu'en est-il? Qu'avez-vous déjà réalisé? Qu'est-ce qui est en chantier? Quelles sont vos intentions pour la gouvernance et le financement du cinéma belge?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – L'organisation et la composition de la commission d'avis ont été complètement revues depuis septembre 2020, dans le cadre de la mise en œuvre du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle. Le but de cette réforme est d'amener, en continu, dans la commission des idées nouvelles, des regards neufs et non biaisés, des approches singulières, une diversité et une prise de risque accrue. Je le répète: j'ai pleinement confiance dans les travaux de la nouvelle commission d'avis, dont le fonctionnement sera évalué après une première année d'exercice, et dans la gestion opérée par le CCA, ainsi qu'en sa directrice Jeanne Brunfaut qui se montre à l'écoute du secteur et de ses enjeux.

Afin d'objectiver un minimum, il importe de regarder les chiffres qui reflètent la diversité des bénéficiaires et la diversité des genres soutenus. Concernant la diversité des bénéficiaires, entre 2013 et 2020, 131 aides à l'écriture ont été octroyées à 154 auteurs différents; 54 aides au développement ont été octroyées à 27 sociétés de production différentes et à 56 réalisateurs différents; 98 aides à la production ont été octroyées à 87 réalisateurs différents et à 38 sociétés de production différentes; 69 réalisateurs ont bénéficié d'une seule aide, 15 ont profité de deux aides et deux réalisateurs ont eu droit à quatre aides. Nous sommes donc loin d'un système qui octroie toutes les aides

à une minorité d'élus. Par ailleurs, entre 2015 et 2020, 145 films ont demandé des aides à la production dont 80 ont été soutenus. Sur ces 145 films, 24 % étaient des comédies et 64 % étaient des drames. Sur les 35 projets de comédies déposés, 21 ont été soutenus, c'est-à-dire 60 % des comédies déposées. La comédie a donc proportionnellement un ratio de sélectivité plus élevé que le drame. Sur les 93 projets de drame déposés, 47 ont été soutenus, soit 50 % des candidatures. Pour les films de genre, 83 % des projets déposés ont été soutenus; pour les polars, 66 % des projets déposés ont été soutenus; pour les films pour enfants ou les films d'animation, 100 % des projets déposés ont été soutenus. Je me bornerai encore à souligner qu'il est impossible de soutenir un genre qui n'aurait pas fait l'objet d'une demande.

Par ailleurs, les aides du CCA ne conditionnent pas du tout l'aide des autres guichets. L'aide économique des guichets régionaux est basée sur le niveau de dépenses structurantes effectuées au niveau de la Région et l'aide du *tax shelter* est un soutien basé sur des critères des dépenses qualifiantes en Belgique et en Europe. Le CCA apporte cependant un premier filtre culturel, à savoir un label de qualité artistique. C'est sans doute la raison pour laquelle, si le projet n'est pas soutenu par le CCA, il pourrait avoir plus de difficultés à convaincre d'autres guichets de financement. Néanmoins, 27 films éligibles aux Magritte ont été réalisés sans l'aide du CCA.

Quant à redéfinir les critères de sélection, une aide automatique me semble contraire à l'objectif poursuivi, à savoir la recherche des talents et de l'excellence en cinéma. Cette aide automatique ne pourra qu'appauvrir notre cinématographie. La commission d'avis est un lieu où l'ensemble des subjectivités personnelles vise à assurer l'objectivité globale. Néanmoins, les critères fixés dans le décret pourraient, si l'évaluation en souligne la nécessité, être plus clairement définis à l'avenir.

Les aides à la création du CCA n'ont en effet pas augmenté depuis plus de dix ans, alors que le nombre de projets déposés, de même que les coûts de production, est en forte hausse. C'est pourquoi j'ai défendu et obtenu, lors du conclave budgétaire, une augmentation structurelle de 400 000 euros des moyens destinés à la création cinématographique. Leur affectation exacte doit encore être déterminée. Je pense néanmoins que, si un saupoudrage pouvait faire moins de déçus parmi les déposants, il n'est pas gage de plus de films de qualité.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, il était nécessaire de remettre les choses à plat au sein de cette commission. Comme vous l'avez constaté, il y a eu beaucoup de critiques ces derniers mois, dont certaines émanaient récemment de Frédéric Sojcher qui n'est quand même pas n'importe qui. Il y a eu un reportage à la RTBF et des dizaines d'articles, ces dernières semaines, sur cette problématique.

Il était important – et vous l'avez fait brillamment – de répondre point par point avec des chiffres très précis et je vous en remercie. Les chiffres que vous livrez donnent un éclairage différent. Après vous avoir entendue, j'ai l'impression que certaines critiques n'ont pas lieu d'être. Il vous faut néanmoins garder une oreille attentive à ce que disent les acteurs de terrain qui restent persuadés, malgré la réalité des chiffres que vous citez, qu'il y a un entre-soi et que certains critères ne sont pas très objectifs. S'il y a lieu d'améliorer un système, il faut le faire. J'entends que vous êtes ouverte à le faire puisque vous dites que les critères pourraient éventuellement être plus clairement définis. Une idée intéressante à creuser serait l'anonymisation des dossiers. Cela pourrait éventuellement permettre d'éviter certaines dérives.

Pour terminer, je vous félicite, Madame la Ministre, pour ces 400 000 euros supplémentaires décrochés après dix années d'un budget sans évolution. C'est un pas dans le bon sens!

1.49 Question de M. Jori Dupont à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Contrat de gestion de la RTBF»

M. Jori Dupont (PTB). – Le contrat de gestion actuel de la RTBF prendra fin en 2022. Bien que nous soyons, en théorie, en pleine négociation du nouveau contrat de gestion, nous avons relativement peu d'informations sur le travail en cours.

Madame la Ministre, avez-vous commencé les discussions avec la RTBF au sujet du renouvellement de ce contrat de gestion? Quels en sont les résultats actuels? Avez-vous eu l'occasion de consulter d'autres acteurs concernés par ce contrat de gestion? Dans l'affirmative, lesquels? Avec quels résultats? Quel est l'état d'avancement de ce chantier? Quelles sont les prochaines étapes? Quand devraient-elles avoir lieu?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Conformément à la procédure prévue par le décret du 14 juillet 1997 portant statut de la Radio-Télévision belge de la Communauté française (RTBF), au plus tard au mois de février 2022 «le gouvernement [sollicitera] l'avis du Parlement de la Communauté française sur les éléments constitutifs du prochain contrat de gestion, tels que proposés dans une note d'intention détaillée».

Le Parlement procédera, toujours selon les termes du décret «RTBF», à une «large consultation publique, le cas échéant en se faisant assister d'experts scientifiques, sur l'importance de la mission de l'entreprise et sa concrétisation au cours du

nouveau contrat de gestion, compte tenu des évolutions importantes sur le marché des médias et dans le domaine de la technologie, de l'évolution du paysage médiatique et du rôle à jouer par l'entreprise».

Le Parlement évaluera «le marché des médias à la lumière des changements dans la situation économique du paysage médiatique, de l'offre médiatique sur le marché de la Communauté française en général, des évolutions technologiques, des tendances internationales, de la protection et de la promotion de la culture et de l'identité de la communauté française et des attentes et besoins de l'utilisateur de médias».

«Dans les quatre mois [ce qui nous mène au mois de juin 2022], le Parlement remet ses recommandations au gouvernement et les publie sur le site internet du Parlement. À l'expiration de ce délai, le gouvernement finalise le nouveau contrat de gestion avec l'entreprise en tenant compte de ces recommandations.»

Nous allons travailler à cette note d'intention détaillée dans cette perspective de février 2022, en tenant compte bien évidemment des points d'attention qui ont d'ores et déjà pu être portés à notre connaissance au travers des différents échanges que nous avons régulièrement avec nos partenaires de majorité ainsi qu'avec l'ensemble des parties intéressées.

M. Jori Dupont (PTB). – Cela veut dire qu'on en rediscutera en février. Vous ne m'avez pas répondu, Madame la Ministre, quant à l'éventuelle implication d'autres acteurs dans la négociation entre la RTBF et le gouvernement. Nous reviendrons sur ce dossier.

1.50 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Rapport annuel 2020 du Conseil de déontologie journalistique (CDJ)»

M. Olivier Maroy (MR). – Le Conseil de déontologie journalistique (CDJ) a récemment présenté son rapport annuel 2020. Une année particulière qui a été marquée par la crise de la Covid-19. Le CDJ a tenté d'analyser l'impact de cette crise sur son travail de contrôle du respect de la déontologie journalistique.

Sur les 110 demandes d'information adressées au CDJ en 2020, 6 % seulement concernaient le traitement médiatique de la crise de la Covid-19, et sur les 153 plaintes reçues, seules 44 avaient traité la couverture médiatique de la crise sanitaire. Le CDJ pointe trois évolutions en 2020.

Premièrement, le nombre de plaintes émanant de personnes n'ayant pas un intérêt personnel à agir

a été particulièrement important par rapport à celles de personnes personnellement et directement concernées par le contenu journalistique. Par exemple, une personne qui est citée et attaquée dans un article. Les griefs déontologiques les plus cités par ces plaintes «citoyennes» sont essentiellement le non-respect de la vérité ou la déformation de l'information.

Deuxièmement, une série de sujets polémiques largement couverts par les médias ont fait l'objet de plaintes, comme la question des vaccins, du couvre-feu, du confinement, de la fermeture des magasins non essentiels, de la 5G, des violences policières ou de la décolonisation.

Troisièmement, la télévision devient, pour la première fois, le média le plus visé par les plaintes. Cela fait écho à l'importante progression des audiences des journaux télévisés qui, certains jours, ont dépassé le million de téléspectateurs. Ce nombre équivaut à l'audience d'un match des Diables rouges en coupe du monde! Cela montre aussi que la population a fait preuve d'une exigence accrue vis-à-vis des médias d'information vers lesquels elle se tourne en période de crise. On constate une grande demande pour un côté irréprochable de la part des médias que le public considère comme des médias de référence.

Madame la Ministre, comment analysez-vous ces résultats du rapport annuel 2020 du CDJ? Depuis longtemps, le CDJ fait face à un arriéré important dans le traitement de ses dossiers, mais il semble se résorber, grâce à l'engagement l'an passé d'une personne supplémentaire. De plus, un financement complémentaire des éditeurs membres et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en 2021, devrait encore permettre de réduire cet arriéré. Pouvez-vous nous en dire plus sur ce financement supplémentaire prévu par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le CDJ?

Le CDJ envisage aussi des mesures pour éviter des procédures abusives, notamment celles motivées par la tentation de certains plaignants d'aller vers une judiciarisation de l'instance. Le CDJ est un organe d'autorégulation qui ne prononce pas de condamnation. Ne pourrait-on pas réaliser une étude pour mesurer l'impact du travail d'un tel organe sur le taux de confiance de la population envers les médias d'information?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Comme vous, Monsieur le Député, j'ai pris connaissance du rapport 2020 du CDJ. Vous l'avez souligné, le CDJ est une instance d'autorégulation qui veille au respect de la déontologie et traite les plaintes relatives à l'action des journalistes. Nous soutenons cet organe, mais nous ne nous permettons pas d'en juger le travail. Cela reviendrait à interférer politiquement dans le travail journalistique.

Je trouve particulièrement intéressante l'augmentation des «plaintes citoyennes», selon la terminologie utilisée par le CDJ. À la fois, cette réalité démontre que l'enjeu de la déontologie journalistique et de la qualité de l'information se diffuse dans la société, implique des personnes qui s'inquiètent de la qualité journalistique dans un but d'intérêt commun et indique également que les plaintes ne concernent pas uniquement ceux qui estiment avoir été directement lésés par un article ou un reportage. Ce travail citoyen de vigilance fonctionne: il pousse en effet des directions de médias à s'interroger sur leurs pratiques journalistiques et, si nécessaire, à les faire évoluer.

Une de mes priorités consiste à développer l'idée que l'information est une nécessité publique et qu'elle constitue un enjeu citoyen. Elle figure dans l'actuel plan «Éducation aux médias» que j'ai lancé. Par ailleurs, les démarches auprès du CDJ contribuent à renforcer la confiance des citoyens dans leurs médias. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'augmenter le financement de notre Fédération au CDJ, mesure qui, parallèlement, sera accompagnée d'un refinancement de la part octroyée par les éditeurs. Ce soutien devrait permettre de résorber une partie – voire la totalité – de l'arriéré auquel cette instance doit actuellement faire face. Au total, les moyens du CDJ augmenteront de 100 000 euros, ce qui représente une augmentation de plus d'un tiers de son budget actuel.

M. Olivier Maroy (MR). – Je voudrais d'abord souligner, une nouvelle fois, toute la pertinence et toute l'importance d'un organe tel que le CDJ. Ce dernier ne compte que dix ans d'existence, mais on se demande déjà comment on a pu s'en passer pendant autant de temps. Dans une période troublée comme celle-ci, plus que jamais, le public doit être informé de manière complète et indépendante. Il a également le droit d'exiger une information qui est vérifiée, recoupée et mise en perspective.

Non seulement le CDJ traite des plaintes – on parle beaucoup de ce rôle en particulier – mais il remplit aussi un rôle de conseil très important auprès des journalistes. D'année en année, il est rassurant d'entendre que le nombre de journalistes qui ont le réflexe d'appeler le CDJ pour lui demander conseil augmente. Comme vous l'avez déjà souligné, cette situation témoigne en effet de cette conscience qu'ont les journalistes à s'interroger de plus en plus sur leur pratique. En outre, le CDJ apporte une réelle plus-value dans ces pratiques journalistiques.

Comme vous, je me réjouis du fait que les citoyens, qui ne sont pas particulièrement impliqués ou visés par des contenus journalistiques, aient désormais le réflexe de se tourner également vers le CDJ. Une telle attitude témoigne de leurs préoccupations à disposer d'une information crédible et recoupée. Pour conclure, je voudrais vous féliciter pour ces moyens supplémentaires qui ont été accordés au CDJ et qui viennent s'ajouter à la part

des éditeurs. Une augmentation d'un tiers de ce budget est bon pour la démocratie.

1.51 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Avant-projet de décret modifiant le décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle»

Mme Isabelle Emmery (PS). – En Fédération Wallonie-Bruxelles, nous disposons de nombreux outils pour soutenir le secteur du cinéma. En sa séance du 6 mai dernier, le gouvernement a examiné en première lecture un avant-projet de décret de la Communauté française qui modifierait le décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle. Cette modification consisterait à remplacer les anciennes primes au réinvestissement par des primes au succès afin de récompenser le parcours et le succès des films belges francophones en salles et lors des festivals, à la télévision ou sur les plateformes de vidéo à la demande. D'un montant maximal de 150 000 euros, ces primes seraient consacrées exclusivement aux œuvres audiovisuelles d'initiative belge francophone et répondant aux critères culturels, artistiques et techniques en vigueur pour les aides à la création. Cette réforme des primes, décidée en concertation avec le secteur, devrait entrer en application le 1^{er} septembre prochain.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous communiquer les objectifs principaux de cette réforme? Comment le secteur a-t-il réagi à cette proposition? Y aura-t-il du changement pour les œuvres audiovisuelles éligibles à l'octroi de ces nouvelles aides? Qui en seront les principaux bénéficiaires? Quels seront les critères d'éligibilité? Les nouveaux films d'initiative belge francophone seront-ils prioritaires? Sur quelles bases les montants seront-ils déterminés? Quel sera le montant global de cette enveloppe?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – L'avant-projet de décret modifiant le décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle, qui est passé en première lecture lors de la réunion du gouvernement de ce 6 mai, vise à entériner la réforme des primes aux réinvestissements qui a été construite avec le secteur dans le courant de l'année 2021. Cette réforme vise à simplifier le système, à mieux récompenser le parcours d'exploitation d'un film en salles, en festival, en télévision et, dorénavant, sur les plateformes numériques. Elle permettra de recentrer les primes sur les films d'initiative belge francophone afin de mieux valoriser nos talents artistiques et

techniques locaux. En effet, au gré des différentes évolutions législatives, le système des primes aux réinvestissements est devenu complexe en termes de gestion interne et de compréhension par les usagers. Par conséquent, il était indispensable de le revoir pour le rendre plus efficace et lisible et pour intégrer les nouvelles pratiques de diffusion des œuvres.

Cet avant-projet de décret propose de remplacer les anciennes primes au réinvestissement par des primes au succès et de les recentrer exclusivement au profit des œuvres audiovisuelles répondant aux critères culturels, artistiques et techniques en vigueur pour les aides à la création. Ces critères sont définis dans les annexes de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux primes au réinvestissement. Le budget annuel de cette prime s'élève précisément à 1 142 789,14 euros; il est déjà prévu dans le budget du Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA). Il s'agit donc d'une enveloppe fermée, exactement identique à l'enveloppe des primes au réinvestissement. Ce n'est pas une aide complémentaire à celle de la Commission du cinéma ou destinée à compenser son absence. C'est véritablement une prime destinée à encourager l'auteur, le réalisateur, le producteur ou le distributeur à optimiser au maximum la diffusion de ses œuvres.

Afin de prendre en compte les nouvelles pratiques de consommation des films, trois portes d'entrée sont désormais possibles pour bénéficier de la prime: les salles commerciales de cinéma et les services de vidéo à la demande, les festivals et, enfin, les télévisions et les plateformes de services de vidéo à la demande. Ces trois portes d'entrée sont cumulatives, avec un plafond global de 150 000 euros par projet. Il est désormais considéré qu'un «clic» sur une vidéo à la demande équivaut à une entrée en salle. Sont également éligibles les entrées dans les salles des centres culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Une période transitoire est prévue pour les œuvres audiovisuelles d'initiative étrangère ou ne répondant pas aux critères culturels, artistiques et techniques déterminés par le gouvernement, qui ne sont plus éligibles aux primes au succès. Le Parlement aura l'occasion de se pencher sur les détails du texte dans les prochaines semaines.

Mme Isabelle Emmerly (PS). – Je vous remercie pour ces éclaircissements, Madame la Ministre. Vous parlez de simplification, d'adaptation aux nouvelles pratiques, etc. Tout cela me semble aller dans le bon sens. Toutes les décisions qui permettent de valoriser les talents locaux sont les bienvenues. J'attends donc de pouvoir examiner ce projet de décret pour en discuter plus longuement avec vous.

1.52 Question de M. Laurent Devin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente

du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Mesures concernant les discours de haine – état d'avancement de la loi sur les services numériques (Digital Services Act)»

M. Laurent Devin (PS). – La régulation des services numériques est un débat que nous devons tenir à l'œil au sein de cette commission. Cette problématique est également au cœur des préoccupations citoyennes comme j'ai pu le constater durant l'émission «QR» du 5 mai dernier qui, sous le titre «*Les réseaux sociaux sont-ils un danger pour la démocratie?*», rappelait l'ampleur du phénomène. J'y apprenais que «selon l'entreprise flamande Texgain, 5 000 messages sur 100 000 étaient considérés comme injurieux en 2015, contre 15 000 en 2020.»

M. Karim Ibourki, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), était présent sur le plateau télévisé pour discuter de la régulation et de la responsabilité tant des réseaux sociaux que des fournisseurs de services numériques, notamment dans la lutte contre les discours de haine.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a la volonté de dénoncer et de lutter contre tout discours de haine et de cyberharcèlement, phénomènes significativement en hausse depuis les différentes phases de confinement. Nous sommes aussi désireux d'aboutir de plus de transparence pour le citoyen. C'est également un des objectifs de notre résolution relative à la sensibilisation, la prévention et la lutte contre les discours de haine et le harcèlement, y compris dans l'univers numérique.

Au-delà du décret relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos (nouveau décret «SMA»), on sait que les discussions concernant la loi sur les services numériques (*Digital Services Act*, DSA) sont en cours. Je fonde beaucoup d'espoirs sur ce dispositif qui devrait permettre de mettre fin à une certaine forme d'impunité en imposant aux plateformes de lutter plus efficacement contre les discours de haine et contre le cyberharcèlement. Je constate que le combat continue au niveau européen et j'ai noté avec beaucoup d'intérêt le plaidoyer du CSA pour un renforcement de la position de l'Union européenne à cet égard.

Madame la Ministre, je voulais connaître votre position en la matière. Comment comptez-vous avancer dans ce dossier?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Les discussions avancent à un rythme soutenu au regard du calendrier imposé par la présidence portugaise du Conseil de l'Union européenne, laquelle

s'achève en juin prochain. Il est, vous le comprendrez, assez prématuré de parler d'«acquis» dans le cadre d'une première lecture par le Conseil.

Ce texte va certainement dans le bon sens. Il complète et renforce l'arsenal juridique à l'encontre des contenus illicites. L'une de ses principales plus-values est qu'il pourra s'appliquer à tous les fournisseurs de services numériques, quel que soit leur lieu d'établissement, ce qui garantira une certaine efficacité à l'ensemble du dispositif en projet. La France a d'ores et déjà fait savoir qu'elle souhaitait voir cette proposition législative adoptée au cours de sa présidence qui aura lieu de janvier à juin 2022.

Les derniers chapitres du DSA, à savoir les chapitres 4 et 5, seront très prochainement examinés au niveau intrabelge avant que le texte ne soit évoqué au niveau du Conseil, lors d'un Conseil «Concurrence» prévu le 27 mai prochain et d'un Conseil «Justice et Affaires intérieures» qui, lui, devrait être organisé dans le courant du mois de juin.

Le coordinateur pour les services numériques aura un rôle crucial en veillant à l'effectivité des droits et obligations prévus dans le cadre de la législation en projet. Il est un point de contact unique avec la Commission européenne. Dans sa tâche, il coopérera au niveau transversal, mais également avec les autorités sectorielles telles que le CSA.

Les discussions se déroulent au niveau intrabelge en concertation avec le niveau fédéral et les cabinets de mes homologues flamands et germanophones. Les réunions sont organisées à intervalles réguliers à la fois au niveau technique au sein du groupe d'experts et au niveau politique entre cabinets.

Concernant l'articulation entre le DSA et la directive (UE) 2018/1808 du Parlement européen et du Conseil du 14 novembre 2018 modifiant la directive 2010/13/UE visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la fourniture de services de médias audiovisuels (directive «Services de médias audiovisuels»), le DSA s'appliquera à tous les secteurs et donc pas uniquement aux médias. Il n'a pas vocation à régler toutes les problématiques rencontrées dans chacun des secteurs qu'il couvre, mais à trouver le plus petit dénominateur commun applicable à tous les secteurs.

En conséquence, les dispositions qu'il prévoit sont «sans préjudice des dispositions sectorielles», comme la directive «SMA». Il ne fait pas obstacle aux procédures de notification et actions qui existaient déjà dans des législations spéciales, mais les complète lorsque celles-ci ne sont pas prévues.

M. Laurent Devin (PS). – Je me félicite d'entendre que le travail avance à un rythme soutenu, mais nous n'en sommes qu'à la première lecture. Je

ne manquerai pas de revenir vers vous pour suivre attentivement l'évolution de ce dossier.

1.53 Question de M. Jori Dupont à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Action du 4 mai des délégués syndicaux des travailleurs de la RTBF»

M. Jori Dupont (PTB). – Le 4 mai dernier a eu lieu une action syndicale des travailleurs de la RTBF. Au petit matin, plusieurs délégués du front commun syndical sont allés rendre une visite aux membres du conseil d'administration de la RTBF. Chacun des membres du conseil d'administration qui a reçu cette visite matinale a dû choisir entre un réveil ou des pantoufles.

S'il choisissait le réveil, il se montrait prêt à aborder la question de la nomination du personnel de la RTBF, contractuel depuis plus de 20 ans, en infraction au décret du 14 juillet 1997 portant statut de la Radio-Télévision belge de la Communauté française (RTBF) et à son règlement de travail. S'il choisissait les pantoufles, il signalait qu'il préfère laisser aller le statut à l'extinction, laissant se creuser le déficit du fonds de pension du service public et s'installer les inégalités entre les travailleurs de la RTBF.

Madame la Ministre, avez-vous eu connaissance de cette action syndicale? Avez-vous abordé la question des nominations avec les représentants des travailleurs de la RTBF? Que répondez-vous à leurs revendications? Auriez-vous choisi les pantoufles ou le réveil? Quels éventuels autres scénarios entrevoyez-vous à ce propos?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, j'ai en effet appris que les syndicats se sont rendus aux domiciles des membres du conseil d'administration de la RTBF pour les interpeller sur la statutarisation du personnel.

Parallèlement à cela, les syndicats m'ont interpellée par courrier pour me demander où en était le dossier. Je leur ai répondu, comme je vous réponds maintenant, qu'un groupe de travail interne au gouvernement a été mis en place pour déterminer avec précision le coût des pensions. Cette mission dépasse la seule RTBF, puisque ce groupe de travail examine aussi le cas du ministère, des organismes d'intérêt public (OIP) et du corps enseignant notamment. Le groupe de travail doit se réunir dans les prochaines semaines. Ses conclusions sont, en principe, attendues pour le mois de juillet. Le gouvernement s'en saisira alors pour prendre attitude.

M. Jori Dupont (PTB). – Je n’ai pas de réponse à ma question. Vous affirmez avoir répondu aux sollicitations des syndicats; or, d’après le retour que j’ai eu de leur part ce matin, ils n’auraient pas obtenu de réponse de votre part. Les interpellations du front commun syndical ne sont cependant pas neuves et j’espère que vous les rencontrerez prochainement, ne fût-ce que pour discuter de cette problématique qui aura des impacts sur l’ensemble des pensions: certaines personnes sous contrat vont

obtenir des pensions statutaires et certaines personnes sous statut vont percevoir des pensions de contractuels. Madame la Ministre, je vous demande de prendre en compte les demandes syndicales et de leur répondre.

Mme la présidente. – Voilà qui clôt l’heure des questions et interpellations.

– *L’heure des questions et interpellations se termine à 17h40.*